

**RAPPORT DE
CONTRÔLE
DE LA CONCESSION
DE DISTRIBUTION
PUBLIQUE DE GAZ**

2014



Sigeif

SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

Rapport de contrôle
de la concession
de distribution publique
de gaz

EXERCICE 2014



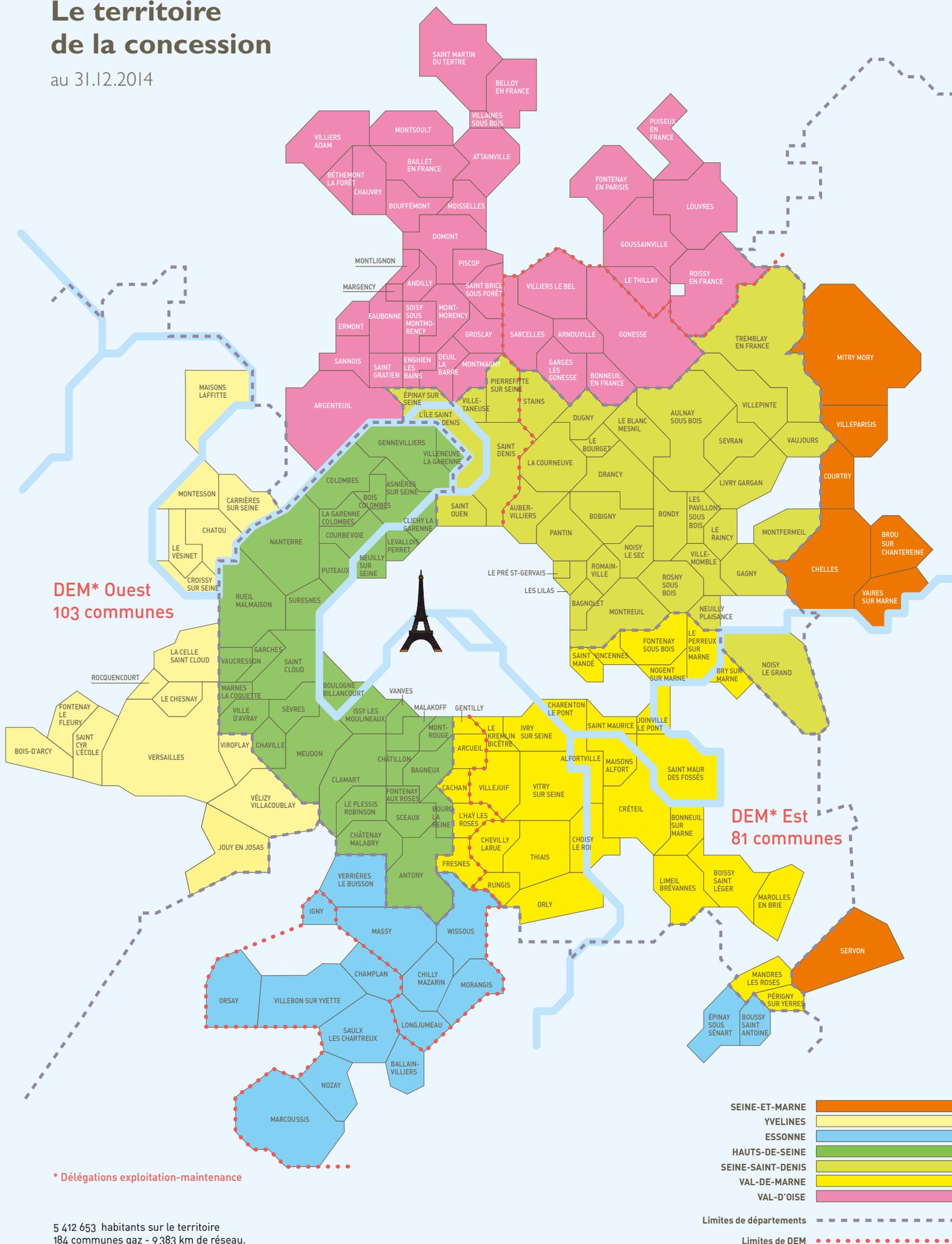
Sommaire

Liste des communes adhérentes du Sigeif	5
Chiffres clés de la concession en 2014	6
Préambule	9
Contrôle technique	
Le territoire, les clients et les quantités acheminées	13
> Le territoire	13
> Les clients et les quantités acheminées	13
Suivi de la qualité de service	17
Enquête barométrique auprès des clients-usagers	20
> Qualité de la distribution du gaz	20
> Prestations réalisées par le distributeur	20
Inventaire et évolution des ouvrages	23
> Évolution du réseau	23
> Répartition du réseau par pression	23
> Répartition du réseau par matériau	26
> Âge moyen des canalisations	27
> Postes de détente	28
> Conduites montantes	30
Surveillance et maintenance du réseau	39
> Protection cathodique du réseau en acier	39
> Recherche systématique de fuites	42
> Visite et maintenance des conduites montantes	44
> Visite et maintenance des robinets	49
Incidents d'exploitation	51
> Appels de tiers relatifs aux incidents et aux interventions d'urgence	51
> Dommages aux ouvrages	52
> Clients coupés suite à incidents	54
> Incidents sur les ouvrages concédés	54
> Incidents sur les branchements	56
> Incidents sur les conduites montantes et les branchements particuliers	57
> Accidents imputés au gaz naturel	58

Investissements	61
> Les investissements de développement	61
> Les investissements de renouvellement dits “de qualité”	61
Contrôle du pouvoir calorifique supérieur du gaz (PCS)	67
> Méthode de détermination du PCS	67
> Résultat des mesures des laboratoires de contrôle du Sigeif	67
> Résultat des mesures des laboratoires de contrôle de GRTgaz	68
Synthèse du contrôle technique	73
Contrôle comptable	
Rappel sur le contexte et les objectifs du contrôle financier	78
> Le contexte	78
> Les principales zones de risque pour le concédant	79
Travaux réalisés	81
> Analyse des procédures	81
> Contrôles sur pièces, analyse de la piste d'audit, tests d'application des procédures	83
Analyse des données financières présentées dans le rapport 2014 du concessionnaire	87
> Patrimoine en concession	87
> Droit du concédant	88
> Provision pour renouvellement	92
> Compte de résultat	93
> Conclusion sur le compte de résultat présenté	95
Conclusion générale du domaine comptable	96
Annexes	99
> Quantités de gaz acheminées, ventilation du réseau par matériau et par pression, inventaire des travaux réalisés sur les canalisations, longueurs déclassées, liste des chantiers d'une longueur supérieure à 300 m	
Observations du concessionnaire	115

Le territoire de la concession

au 31.12.2014



* Délégations exploitation-maintenance

5 412 653 habitants sur le territoire
184 communes gaz - 9 383 km de réseau.

Cent quatre-vingt-quatre communes adhérentes

Seine-et-Marne

Brou-sur-Chantereine
Chelles
Courtry
Mitry-Mory
Servon
Vaires-sur-Marne
Villeparisis

Yvelines

Bois-d'Arcy
Carrières-sur-Seine
La Celle-Saint-Cloud
Chatou
Le Chesnay
Croissy-sur-Seine
Fontenay-le-Fleury
Jouy-en-Josas
Maisons-Laffitte
Montesson
Rocquencourt
Saint-Cyr-l'École
Vélizy-Villacoublay
Versailles
Le Vésinet
Viroflay

Essonne

Ballainvilliers
Boussy-Saint-Antoine
Champlan
Chilly-Mazarin
Épinay-sous-Sénart
Igny
Longjumeau
Marcoussis
Massy
Morangis
Nozay
Orsay
Saulx-les-Chartreux
Verrières-le-Buisson
Villebon-sur-Yvette
Wissous

Hauts-de-Seine

Antony
Asnières-sur-Seine
Bagneux
Bois-Colombes

Boulogne-Billancourt

Bourg-la-Reine
Châtenay-Malabry
Châtillon
Chaville
Clamart
Clichy-la-Garenne
Colombes
Courbevoie
Fontenay-aux-Roses
Garches
La Garenne-Colombes
Gennevilliers
Issy-les-Moulineaux
Levallois-Perret
Malakoff
Marnes-la-Coquette
Meudon
Montrouge
Nanterre
Neuilly-sur-Seine
Le Plessis-Robinson

Puteaux
Rueil-Malmaison
Saint-Cloud
Sceaux
Sèvres
Suresnes
Vanves

Vauclousson
Ville-d'Avray
Villeneuve-la-Garenne

Seine-Saint-Denis

Aubervilliers
Aulnay-sous-Bois
Bagnolet
Le Blanc-Mesnil
Bobigny
Bondy
Le Bourget
La Courneuve
Drancy
Dugny
Épinay-sur-Seine
Gagny
L'Île-Saint-Denis
Les Lilas
Livry-Gargan
Montfermeil

Montreuil

Neuilly-Plaisance
Noisy-le-Grand
Noisy-le-Sec
Pantin
Les Pavillons-sous-Bois
Pierrefitte-sur-Seine
Le Pré-Saint-Gervais
Le Raincy
Romainville
Rosny-sous-Bois
Saint-Denis
Saint-Ouen
Sevran
Stains
Tremblay-en-France
Vaujours
Villemomble
Villepinte
Villetaneuse

Val-de-Marne

Alfortville
Arcueil
Boissy-Saint-Léger
Bonneuil-sur-Marne
Boussy-Saint-Antoine
Bry-sur-Marne
Cachan
Charenton-le-Pont
Chevilly-Larue
Choisy-le-Roi
Créteil
Fontenay-sous-Bois
Fresnes
Gentilly
L'Haÿ-les-Roses
Ivry-sur-Seine
Joinville-le-Pont
Le Kremlin-Bicêtre
Limeil-Brévannes
Maisons-Alfort
Mandres-les-Roses
Marolles-en-Brie
Nogent-sur-Marne
Orly
Périgny-sur-Yerres
Le Perreux-sur-Marne
Rungis
Saint-Mandé

Saint-Maur-des-Fossés

Saint-Maurice
Thiais
Villejuif
Vincennes
Vitry-sur-Seine

Val-d'Oise

Andilly
Argenteuil
Arnouville
Attainville
Baillet-en-France
Belloy-en-France
Béthemont-la-Forêt
Bonneuil-en-France
Bouffémont
Chauvry
Deuil-la-Barre

Domont
Eaubonne
Enghien-les-Bains
Ermont
Fontenay-en-Parisis
Garges-lès-Gonesse
Gonesse

Goussainville
Groslay
Louvres
Margency
Moisselles
Montlignon
Montmagny

Montmorency
Montsoul
Piscop
Puisseux-en-France
Roissy-en-France
Saint-Brice-sous-Forêt
Saint-Gratien
Saint-Martin-du-Tertre

Sannois
Sarcelles
Soisy-sous-Montmorency
Le Thillay
Villaines-sous-Bois
Villiers-Adam
Villiers-le-Bel



Les chiffres clés de la concession en 2014

> **184** communes

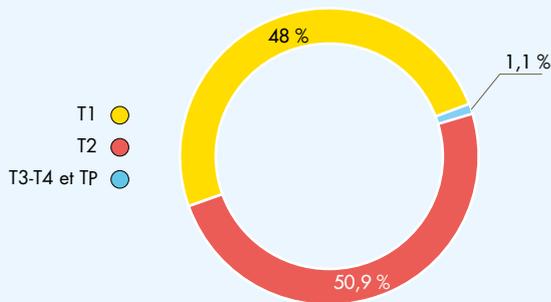
> **1 209 257** clients

> **5 412 653** habitants

> **25,2 TWh** acheminés

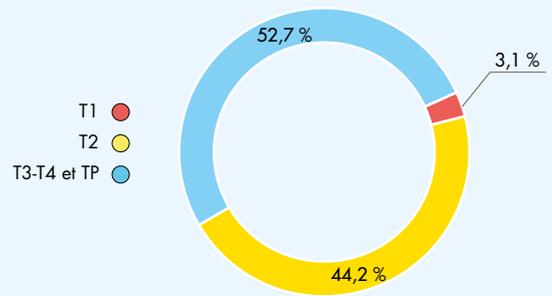
Répartition des clients par tarif d'acheminement*

(-1%)



Répartition de l'énergie acheminée par tarif*

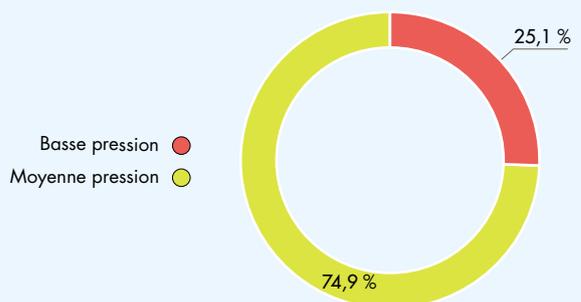
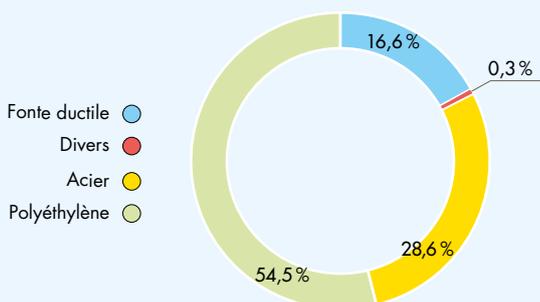
(-20%)



* Voir définition des tarifs en page 15.

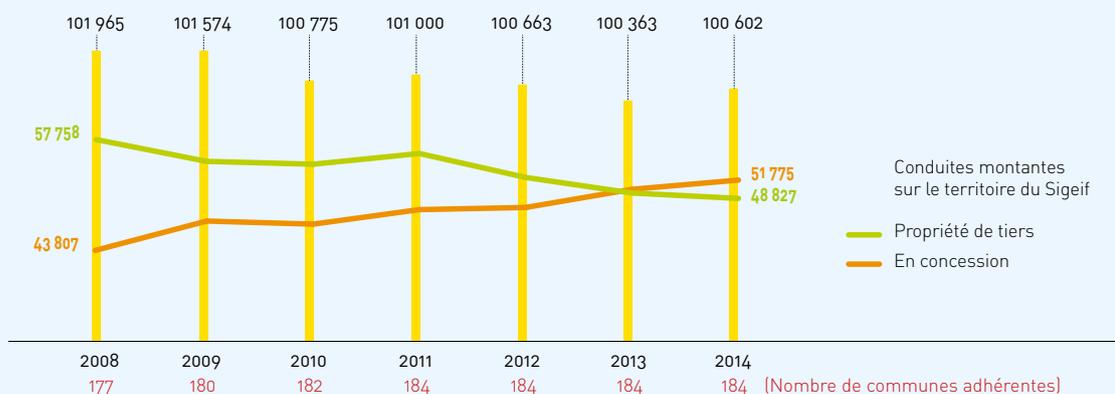
Nature et longueur des réseaux de distribution

9 383 km



- > Qualité de la prestation du concessionnaire à domicile : **83%** de clients satisfaits
- > Âge moyen du réseau : **25,6 ans** (calcul par décennie de pose)
- > **25,4 M€** consacrés au renouvellement des ouvrages
- > **12,8M€** consacrés au développement du réseau de gaz
- > Recherche systématique de fuites : **10 943 km** de canalisations surveillées
- > **15 631** appels de tiers reçus pour fuite et odeur de gaz
- > **344** dommages sur des ouvrages de gaz enterrés
- > Clients ayant subi une coupure de gaz à la suite d'un incident : **53 520**
- > **100 602** conduites montantes, dont **51,5%** en concession
- > Conduites montantes contrôlées : **18 963**

Évolution du parc de conduites montantes



- > Valeur brute des ouvrages en concession : **1 518,3 M€**
- > Valeur nette : **860,6 M€**
- > **277,2 M€** de recettes d'acheminement

GAZ



GAZ



PRÉAMBULE

Le Sigeif, autorité concédante, assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel par le concessionnaire GRDF.

Le Sigeif assure le contrôle du service public confiée au concessionnaire. Ce contrôle s'articule autour de trois grandes actions :

- > Le contrôle des caractéristiques physico-chimiques du gaz distribué.
- > L'audit annuel portant sur l'inventaire, le développement et le renouvellement des ouvrages, le suivi des incidents, la valeur financière du patrimoine concédé, l'analyse des procédures comptables et le compte de résultat produit par le concessionnaire.
- > L'enquête barométrique portant sur le degré de satisfaction des clients-usagers des communes de la concession et le suivi des indicateurs de qualité.

Les principaux points du contrôle 2014

- > Évolution du nombre de clients et des quantités acheminées.
- > Inventaire et évolution du réseau.
- > Maintenance et surveillance du réseau.

- > Analyse des incidents et du nombre de coupures de gaz.
- > Qualité du gaz distribué.
- > Analyse des données financières relatives au domaine concédé, des éléments du compte de résultat et traçabilité des affectations comptables relatives à l'économie concessionnaire.

Le territoire du Sigeif est concerné par l'activité des Délégations exploitation-maintenance (DEM) et des Unités clients-fournisseurs (UCF), situées à l'est et à l'ouest de Paris. Les communes du Sigeif dépendent, pour la partie ouest, de la DEM Ouest (siège à Nanterre) et de l'UCF Ouest (siège à Cergy-Pontoise). Pour la partie est, elles dépendent de la DEM Est (siège à Pantin) et de l'UCF Est (siège à Evry).

Le déroulement du contrôle

- > 1^{er} trimestre 2015 : saisine du concessionnaire par l'autorité concédante.
- > 2^e trimestre 2015 : réception et analyse des informations envoyées par le concessionnaire.

- > 3 novembre 2015 : présentation par GRDF et GRTgaz des résultats observés sur le pouvoir calorifique supérieur du gaz distribué (PCS).
- > 3 novembre 2015 : analyse de la politique de maintenance des conduites d'immeubles et montantes.
- > 24 novembre 2015 : contrôle comptable de la concession.
- > 24 novembre 2015 : analyse de la politique d'investissement et de développement du concessionnaire.
- > 27 novembre 2015 : analyse détaillée des incidents qui ont eu lieu sur le territoire de la concession en 2014.
- > 25 janvier 2016 : suivi de la qualité de service du concessionnaire.

CONTRÔLE

TECHNIQUE



LE TERRITOIRE, LES CLIENTS ET LES QUANTITÉS ACHÉMINÉES

En 2014, la consommation a chuté, en données brutes, de 20,3%. Ce recul s'explique par un climat parfaitement doux mais, aussi, par la crise économique ainsi que, dans une moindre mesure, par les actions d'efficacité énergétique.

Le territoire

Le territoire du Sigeif se compose de 184 communes adhérentes, pour une population totale de 5 412 653 habitants (+ 21 018 habitants). Aucune adhésion n'a été enregistrée

Les clients et les quantités acheminées

Les clients-usagers

Malgré une augmentation de la population du Syndicat, le nombre de clients de la concession continue de diminuer (-1%). Il est de 1 209 257 en 2014 (contre 1 221 603 en 2013) représentant 11% des clients et 10% des quantités acheminées au niveau national.

Le nombre de clients au tarif T1 (cuisson) continue de baisser (-16 162 clients, soit -2,7%). Les désabonnements, observés depuis de nom-

breuses années, se poursuivent cette année encore. Les principales causes de ces arrêts de contrat sont principalement l'emménagement dans un nouveau foyer, des travaux de rénovation ou la mise en œuvre d'un nombre important (deux fois plus en région parisienne qu'au niveau national) de programmes de rénovation de quartiers (Anru), entrepris ces dernières années dans les communes de la "petite couronne" (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne).

A contrario, le nombre de clients au tarif T2 (chauffage) progresse légèrement (+3 954 clients, soit +0,6%) malgré le développement des réseaux de chaleur sur certains départements.

On note également une légère baisse du nombre de clients parmi les clients gros consommateurs aux tarifs T3, T4 et TP (-138 clients, soit -1,0%).

Les quantités acheminées

En 2014, 25 248,8 GWh ont été acheminés sur le réseau de la concession, soit une baisse de 20,3%. Cette baisse importante de la consommation de gaz (-2 930,9 GWh pour

le tarif T2 et -2 865,6 GWh pour le tarif T3) est la conséquence des températures exceptionnellement élevées pendant l'année 2014. Cette dernière se positionne, en effet, au premier rang des années les plus chaudes depuis 1900, devant 2011 et 2003.

Par ailleurs, cette hausse se vérifie, également, dans le nombre de "degrés jours unifiés" (DJU) enregistrés sur la station de Paris-Montsouris. On y enregistre, durant la période de chauffe (de janvier à mai et d'octobre à décembre) 1 791 DJU, contre 2 353 en 2013, soit une diminution de 23,9%.

En ce qui concerne la diminution des quantités acheminées concernant les clients au tarif T1 (-16,3%) celle-ci est directement liée à la diminution du nombre de clients (73 kWh/client par an en 2014, contre 63 kWh/client par an en 2013).

Répartition du nombre de clients par tarif d'acheminement

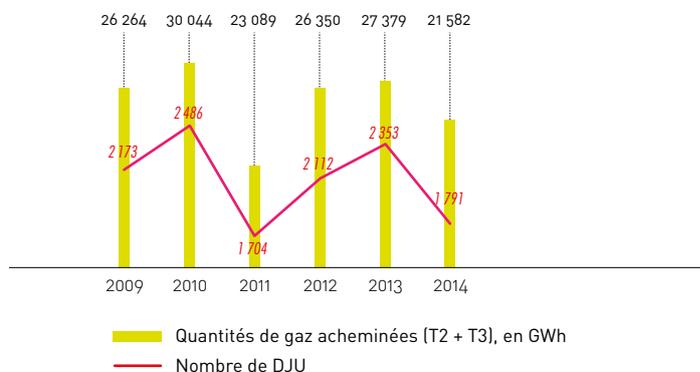
Clients	T1	T2	T3, T4 et TP	Total
2013	596 900	611 139	13 564	1 221 603
2014	580 738	615 093	13 426	1 209 257
Variation 2013-2014	- 16 162	3 954	- 136	- 12 346
% 2013-2014	- 2,7%	+ 0,6%	- 1,0%	- 1,0%

Répartition des volumes acheminés par tarif d'acheminement

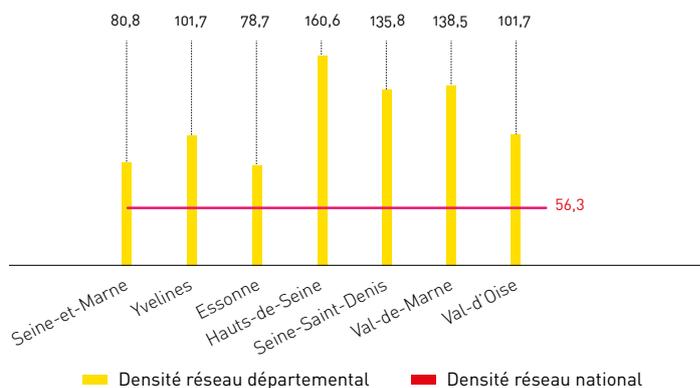
Quantités acheminées (en GWh)	T1	T2	T3, T4 et TP	Total
2013	949,0	14 092,9	16 624,8	31 666,6
2014	794,2	11 161,9	13 292,7	25 248,8
Variation 2013-2014	- 154,8	- 2 931,0	- 3 332,1	- 6 417,8
% 2013-2014	- 16,3%	- 20,8%	- 20,0%	- 20,3%

Quantités de gaz acheminées pour le chauffage et DJU cumulés

(de janvier à mai et d'octobre à décembre)



Densité du réseau par département (clients/km)



Principe de calcul des quantités acheminées

Les quantités acheminées provenant des clients à relevé mensuel ou journalier (options tarifaires T3, T4, ou TP), sont connues avec précision chaque année.

Pour les clients à relevé semestriel (options tarifaires T1 ou T2), GRDF ne disposant pas des index réels au 31 décembre, les quantités acheminées sont estimées selon la méthode de calcul suivante :

> Les quantités facturées aux clients T3, T4, TP (connues à la maille de la concession) sont soustraites des quantités livrées, hors pertes sur le réseau de distribution, aux Points d'interface transport distribution (PITD, chaque commune est rattachée à un seul de ces points d'interface).

> Le solde est reventilé aux communes rattachées à un PITD en fonction du rapport de la somme des consommations annuelles de référence (CAR) des clients T1 et T2 de la commune et de la somme des CAR des clients T1 et T2 du PITD.

Baisse record des quantités acheminées de gaz en France

Bien que l'année 2014 soit considérée comme la plus chaude que la France ait connue depuis que les statistiques météorologiques existent, la baisse "hors variations climatiques" reste très élevée (- 5,4%). En effet, celle-ci s'explique, d'une part, par une moindre utilisation des centrales à gaz pour la production d'électricité (- 60% depuis 2011 pour atteindre à peine 19 TWh en 2014), et, d'autre part, par le ralentissement économique, qui a pesé sur la consommation des industriels.

Tarifs d'acheminement du gaz naturel

> T1 : 0 à 6000 kWh/an (usage cuisine et eau chaude).

> T2 : 6001 à 300000 kWh/an (chauffage domestique, écoles).

> T3 : de 300001 à 5000000 kWh/an (PME-PMI, piscines, groupes scolaires).

> T4 : plus de 5000000 kWh/an (grands ensembles immobiliers, industrie...).

> TP (tarif de proximité) : très gros consommateurs raccordés au réseau de distribution, mais ayant la possibilité de se raccorder au réseau de transport.

Définition et calcul des degrés/jours unifiés (DJU)

DJU est l'abréviation de "degrés jours unifiés". Cette unité de calcul thermique, communément utilisée en météorologie et par les professionnels du chauffage et de la climatisation, permet de mesurer la rigueur des hivers.

Sur une période donnée, le calcul des DJU s'obtient en cumulant, jour après jour, la différence entre la température moyenne journalière extérieure observée et la température intérieure de référence, fixée par convention à 18°C. Par exemple, 10 DJU correspondent à une température extérieure moyenne de 8°C (18 - 8 = 10).

Pour la consommation de chauffage, les DJU sont calculés seulement sur la période de chauffe, soit sur deux cent trente-deux jours, entre le 1^{er} octobre et le 20 mai, permettant ainsi d'apprécier la rigueur hivernale.

Le total annuel moyen des DJU va de 1400 en Corse à 3800 dans le Jura, département traditionnellement le plus froid de France.





UN SATISFECIT SUR LA QUALITÉ DE SERVICE

Comme les années précédentes, les indicateurs mis en place par la CRE mettent en évidence une qualité de service de très bon niveau de la part du concessionnaire en Île-de-France.

Les indicateurs de suivi de la performance permettent de mesurer le niveau de qualité de service du concessionnaire, de s'assurer que les clients utilisateurs des réseaux de distribution publique bénéficient d'un bon niveau de qualité pour l'utilisation du gaz.

Pour que le suivi de ces critères par le concessionnaire soit pérenne et fiable, il a été décidé d'utiliser les critères qualitatifs établis par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour le suivi de l'activité du distributeur, à savoir :

- > Le taux de raccordement.
- > Le taux de mise en service.
- > Le taux de relevés semestriels d'index.

Ces critères qualitatifs sont observés par la CRE selon deux objectifs :

- > Objectif de base correspondant au seuil minimum à respecter (pour ne pas être soumis à un malus financier).
- > Objectif cible correspondant au seuil minimum à dépasser (pour obtenir un bonus financier).

Les résultats présentés dans ce rapport sont à la maille de la région Île-de-France, et concernent les principaux indicateurs de qualité.

Taux de raccordements réalisés dans le délai convenu⁽¹⁾

- > Objectif de base : 85 %.
- > Objectif cible : 90 %.

Le ratio présenté est le nombre de raccordements mis en gaz durant le mois M (dans le délai convenu), divisé par le nombre total de raccordements. Il est calculé en comptabilisant les branchements mis en gaz avant la date de mise en service convenue avec le client. Les branchements à procédure accélérée (urgents) ne sont pas comptabilisés dans ce ratio.

Sur l'année 2014, le ratio moyen est de 91,1% soit légèrement au-dessus de l'objectif cible.

Toutefois, l'objectif de base n'est pas atteint tous les mois, notamment pour les "gros consommateurs" (plus de 10 m³/h). Par conséquent, la performance de cet item sur le périmètre de la concession du Sigeif pénalise le résultat national de GRDF sur cet objectif qui fait partie de la

(1) Le raccordement du client est validé avant la date de mise en service souhaitée.

régulation incitative instaurée par la CRE (bonifications versées à GRDF en cas de sur-performance, pénalités en cas de sous-performance).

Une distinction est réalisée entre "petits" clients (tarifs T1 et T2) et "gros" clients (au-delà du tarif T3), impliquant une gestion différente de ces raccordements selon leur délégation.

En 2014, à l'échelle régionale, 4 000 raccordements ont été réalisés.

Taux de mises en service réalisées dans les délais demandés

- > Objectif de base : 93%.
- > Objectif cible : 94,5 %.

Le ratio présenté est le nombre de mises en service clôturées durant le mois M dans le délai demandé par le client par le nombre total de mise en service clôturées durant le mois M. Les mises en service ne respectant pas le délai stipulé catalogue des prestations (5 jours) sont dues essentiellement à l'absence du client lors du rendez-vous.

Sur l'année 2014, le ratio moyen est de 93,3 %, soit dans la zone de neutralité.

Taux de mises hors service réalisés dans les délais demandés - indicateur incité

- > Objectif de base : 94 %.
- > Objectif cible : 96,5 %.

Le ratio présenté est le nombre de mises hors service clôturées durant le mois M dans le délai demandé par le client, divisé par le nombre total de mises en hors service clôturées durant le mois M.

Sur l'année 2014, le ratio moyen est de 95,5 %, soit dans la zone de neutralité.

Pour des raisons de sécurité, cet indicateur fait l'objet d'un suivi particulier. Réglementairement, le concessionnaire doit, dans un délai maximal de 84 jours, couper le gaz (fermeture du "robinet") et, selon les cas, il peut être ensuite amené à déposer le compteur au-delà de 52 semaines de non-activité.

Taux de relevés semestriels sur index réels (relevés ou auto-relevés)

- > Objectif de base : 96,8 %.
- > Objectif cible : 97,2 %.

Le ratio présenté est le nombre d'index réels lus ou auto-relevés sur le mois M, divisé par le nombre d'index transmis sur le mois M.

Sur l'année 2014, le ratio moyen est de 95,1 %, soit en dessous de l'objectif de base.

Ce résultat "insuffisant" est, en partie, dû aux nombreux compteurs inaccessibles (à l'intérieur des logements) ne permettant pas de récupérer les index sur la concession de la ville de Paris (88,09 %). Sur la DEM Est, le ratio moyen annuel est de 97,4 % et de 96,2 % pour la DEM Ouest.

Pour information, le relevé réel représente 90,9 % des index récupérés et l'auto-relevé 4,0 %.

Taux d'index rectifiés

Le ratio présenté correspond au nombre de relevés rectifiés⁽¹⁾ sur le mois M, divisé par le nombre de relevés transmis sur le mois M.

L'objectif pour le concessionnaire est d'obtenir le ratio le plus bas possible. Celui-ci est, pour l'année 2014, de 0,19 %, contre 0,41 % en 2013. À l'échelle nationale, ce même ratio est de 0,15 %.

Le pic constaté en 2013 peut trouver son origine dans une dégradation de la relève de la part de deux prestataires externes en fin de contrat. Le concessionnaire a ensuite réalisé un effort tout particulier concernant la qualité du traitement des états post relève afin de faire baisser ce taux d'index rectifiés.

(1) Nombre d'index rectifiés suite à une mise en service.

Taux d'absence des clients au relevé semestriel trois fois et plus

L'article L. 121-91 du Code de la consommation impose aux différents gestionnaires de distribution de réaliser une relève des compteurs au moins une fois par an, afin que la facturation soit basée sur une consommation réelle. Dans les faits, cette relève a lieu normalement deux fois par an (la date approximative est indiquée sur les factures).

Cependant, si un compteur n'a pas pu être relevé pendant une période de douze mois consécutifs (article 202 de la loi n° 2015-995 du 17/08/15 relative à la transition énergétique pour la croissance verte), le législateur permet à GRDF d'imposer au client un relevé payant (conditions standards de livraison, article 8.2).

Le ratio présenté permet donc de suivre le pourcentage de compteurs qui n'ont pas été relevés dans l'année, c'est-à-dire le nombre d'index estimé pour cause d'absence trois fois et plus lors du relevé semestriel par le nombre du PCE à relever dans le mois M.

En 2014, ce ratio est de 0,63 %, contre 0,64 % en 2013.

Les missions de la CRE

La Commission de régulation de l'énergie est une autorité administrative indépendante, créée à l'occasion de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie (lois du 10 février 2000 et du 3 janvier 2003 relatives aux marchés de l'électricité et du gaz et au service public de l'énergie).

Son objectif est de concourir au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals (choix du fournisseur...) et de s'assurer pour les réseaux de distribution que chaque utilisateur puisse y accéder de façon transparente et non discriminatoire.

Le compteur Gazpar

Caractéristiques

Le compteur Gazpar (au même titre que Linky d'Enedis, ex-ERDF) est un système de relevé à distance. Fini la télé-relève et les factures éditées sur des prévisions de consommations.

Il permettra donc d'éditer des factures basées sur des index réels, mais également de proposer des services de maîtrise de l'énergie (consultation des consommations mensuelles ou quotidiennes, voire en temps réel) et, pour finir, d'optimiser le réseau de distribution.

Fonctionnement

Il s'agit d'un compteur associé à un module radio permettant de transmettre une fréquence radio (données cryptées) à un concentrateur (une petite armoire électrique de 30 cm de haut). Ce même concentrateur envoie par la suite au système d'information national de GRDF (via un réseau GPRS) les index réels de consommations du client.

Échéancier

Après une phase d'expérimentation et de conception du matériel technique, GRDF a d'ores et déjà commencé l'installation de 150 000 compteurs dans le cadre d'un déploiement pilote sur vingt-quatre com-

munes en France, dont trois sur le territoire du Sigeif : Nanterre, Puteaux et Rueil-Malmaison.

Le déploiement industriel des 11 millions de compteurs devrait débuter début 2017 et se terminer en 2022. Le coût total de ce projet national est estimé à un milliard d'euros.

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

Cette réglementation adoptée mi-2015, fixe les grands objectifs d'un nouveau modèle énergétique français (dans le cadre mondial et européen) :

> Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le moyen et le long terme.

> Une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie (compteurs intelligents, économie circulaire, développement des énergies renouvelables, indépendance énergétique...).

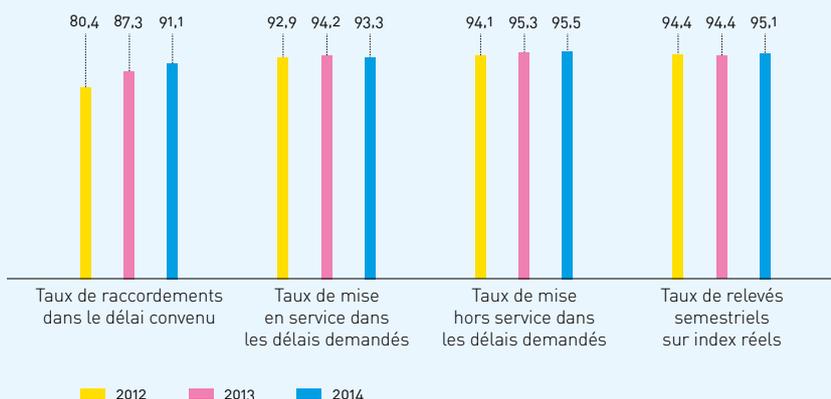
> Rechercher l'objectif d'une économie "verdée" pour une société plus sobre en énergie.

La limitation des rattrapages de facture

Au moins une fois par an, le distributeur à l'obligation de relever le compteur chez le client afin de transmettre un index au fournisseur. Toutefois, il n'est pas rare que la facture annuelle donne lieu à des rattrapages pouvant remonter à plusieurs années, qui plus est pour des consommateurs déjà en grande précarité énergétique ou d'endettement. C'est pourquoi, le législateur, avec l'article 202 de la LTECV, limite désormais le rattrapage de facturation à quatorze mois (entrée en vigueur mi-août 2016).

Bien entendu, pour que cette nouvelle disposition s'applique, il faut que le consommateur ait bien laissé le releveur accéder au compteur ou, en cas d'absence, transmis ses index de consommation au distributeur (voir ratio taux d'absence des clients).

Évolution des indicateurs de qualité de service



ENQUÊTE BAROMÉTRIQUE AUPRÈS DES CLIENTS-USAGERS DES COMMUNES DU SYNDICAT

Suivi de la satisfaction des clients-usagers du Syndicat sur la qualité des services délivrés par le distributeur.

Réalisée auprès d'un échantillon de mille clients-usagers du territoire du Sigeif, l'enquête barométrique, réalisée par l'Ifop⁽¹⁾ a pour but de suivre, notamment, l'évolution du niveau de satisfaction des usagers sur la qualité des services délivrés par les fournisseurs et le distributeur de gaz et leurs attentes vis-à-vis des services spécifiques.

Ce baromètre permet également de faire la part entre le comportement du citoyen et l'attitude du consommateur face à des questions telles que la sécurité, les tarifs, l'environnement, l'ouverture des marchés de l'énergie...

Seuls les aspects liés à la qualité de la distribution du gaz sont repris dans ce rapport de contrôle.

Les résultats complets de cette enquête sont disponibles sur le site Internet du Sigeif : www.sigeif.fr

(1) Enquête réalisée du 17 novembre au 28 novembre 2014 auprès d'un échantillon de 1000 personnes représentant les clients-usagers du gaz naturel sur le territoire du Sigeif.

Qualité de la distribution du gaz

Les coupures de gaz

6 % des personnes interrogées déclarent avoir subi au moins une coupure de gaz dans l'année (58 abonnés). Pour 17 % d'entre elles (10 abonnés), cette coupure s'est répétée plus de deux fois. La perception de la qualité de la distribution de gaz n'a pas évolué au cours de ces dix dernières années. En effet, la moyenne enregistrée depuis 2002 est de 6,2 %, soit le même résultat qu'en 2014.

Les baisses de pression

Parmi les personnes interrogées, 9 % (87 clients) déclarent avoir constaté une baisse de la pression du gaz, alors qu'elles étaient 12 % en 2013. Ce résultat est similaire à ceux obtenus ces dernières années. Cependant, on observe une certaine disparité des résultats selon les départements, et notamment ceux de la deuxième couronne, où le pourcentage est supérieur à la moyenne (Seine-et-Marne : 12 % ; Yvelines : 12 % ; Essonne : 17 %).

Prestations réalisées par le distributeur

Les interventions à domicile

Les interventions du distributeur au domicile des clients sont en grande majorité consécutives à une demande du client auprès de son fournisseur. Le client fait toutefois appel directement au distributeur dans le cadre d'une intervention pour dépannage ou lors de la création d'un nouveau raccordement.

Parmi les personnes interviewées, 14 % (135 personnes, contre 96 en 2013) déclarent avoir eu recours aux services du distributeur à leur domicile. Ce nombre limité de personnes concernées est à prendre en compte dans l'analyse des résultats. Il en ressort, néanmoins, des tendances qui ont un sens lorsqu'elles évoluent de la même manière pendant plusieurs années.

Le taux de satisfaction des clients évolue en fonction des critères analysés.

La qualité du travail effectué est en hausse, et atteint 89 % (86 % en 2013). Depuis cinq ans, les résultats sur ce critère de qualité sont très variables. Conscient de ces variations, le concessionnaire a décidé d'interroger parallèlement les clients pour connaître leurs motifs d'insatisfaction.

La satisfaction sur le délai d'intervention progresse, de 83 à 88 %, et le critère ponctualité s'améliore depuis 2011 et recueille 79 % en 2014.

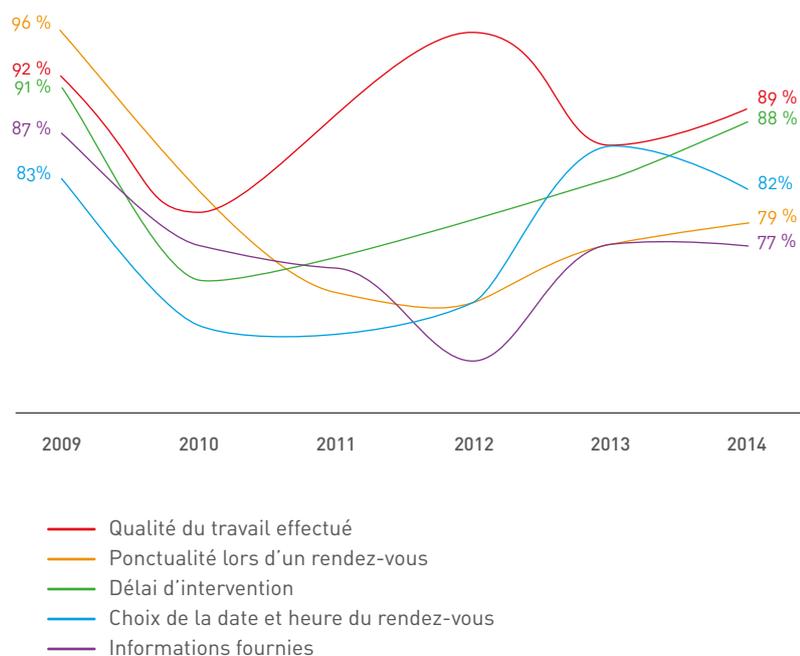
L'appréciation sur le choix de la date du rendez-vous d'intervention proposé par GRDF baisse et recueille un taux de satisfaction de 82 % (86 % en 2013).

Enfin, la satisfaction des informations fournies par le concessionnaire lors de ses interventions reste stable, soit 77 % des 135 abonnés qui ont recours aux services de GRDF à leur domicile.

Appréciation des interventions de GRDF

Échantillon ⁽¹⁾	2010	2011	2012	2013	2014
Qualité du travail	80 %	88 %	96 %	86 %	89 %
Ponctualité lors d'un rendez-vous	82 %	73 %	72 %	77 %	79 %
Délai d'intervention	74 %	77 %	80 %	83 %	88 %
Choix de la date et heure du rendez-vous	70 %	71 %	72 %	86 %	82 %
Informations fournies	77 %	75 %	67 %	77 %	77 %

* Personnes déclarant avoir eu des interventions de GRDF à leur domicile.





INVENTAIRE ET ÉVOLUTION DES OUVRAGES

Une évolution lente mais régulière vers un réseau composé de canalisations en polyéthylène ou en acier, essentiellement desservi en moyenne pression.

Évolution du réseau

Avec 184 communes adhérentes, le réseau de gaz de la concession a une longueur de 9 383,4 km, soit une progression de 12,5 km par rapport à 2013.

Durant l'année 2014, 40,3 km de canalisations ont été posés et 27,9 km déposés.

	BP	MPA	MPB	MPC
Pose (en km)				
Acier				0,10
Polyéthylène	2,2		38,0	
Dépose (en km)				
	BP	MPA	MPB	MPC
Acier	8,1	0,4	4,1	
Divers	0,9	0,2	0,2	
Fonte ductile	13,9			
Polyéthylène		0,2		

Répartition du réseau par pression

Le réseau basse pression

Le réseau basse pression est exploité entre 17 et 25 mbar pour du gaz naturel de type H, gaz alimentant la concession du Sigeif.

En recul constant d'année en année, ce réseau a diminué de 20,8 km en

2014 et représente 2 354,3 km à ce jour, soit un quart du linéaire total de la concession (25,1 %).

Sur une période de dix ans, la part de ce réseau a baissé, à périmètre constant, de 22,2%. En 2004, celle-ci était de 32,8% pour 172 communes adhérentes.

Les trois quarts (1777,5 km) des canalisations en basse pression se concentrent dans les départements de petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), territoire où le réseau de gaz s'est développé au début du siècle dernier. Ce constat s'applique également au réseau de gaz de certaines communes du département du Val-d'Oise ayant rejoint le Syndicat dès sa fondation.

Le réseau moyenne pression

Le réseau de distribution de gaz en moyenne pression est essentiellement composé de canalisations MPB et, de manière marginale, par des canalisations MPA et MPC. Le linéaire de l'ensemble de ces canalisations est de 7 029 km et représente 74,9% du réseau de la concession.

> Les canalisations MPB ont une

pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bar. Ce réseau est, aujourd'hui, prépondérant. En effet, dans la grande majorité des cas, les travaux de restructuration et d'extension sur le réseau concédé sont réalisés en MPB, qui combine à la fois les avantages d'une grande capacité de desserte des nouveaux clients et d'une meilleure sécurité grâce aux dispositifs de coupure automatique du gaz en cas de fuite importante sur l'installation intérieure du client. L'augmentation du linéaire de ces canalisations est de 33,7 km. Ce type de réseau représente désormais 73,9% du réseau concédé (6 931,2 km).

> Les canalisations MPA ont une pression normale de service comprise entre 50 et 400 mbar. D'une longueur de 59,9 km, ce réseau n'évolue guère (-0,5 km par rapport à l'année dernière) et se concentre essentiellement sur les départements du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis.

> Enfin, les canalisations MPC ont une pression normale de service comprise entre 4 et 25 bar. Ce réseau, de grande capacité, est peu présent sur le territoire urbain du

Répartition du réseau par pression (%)

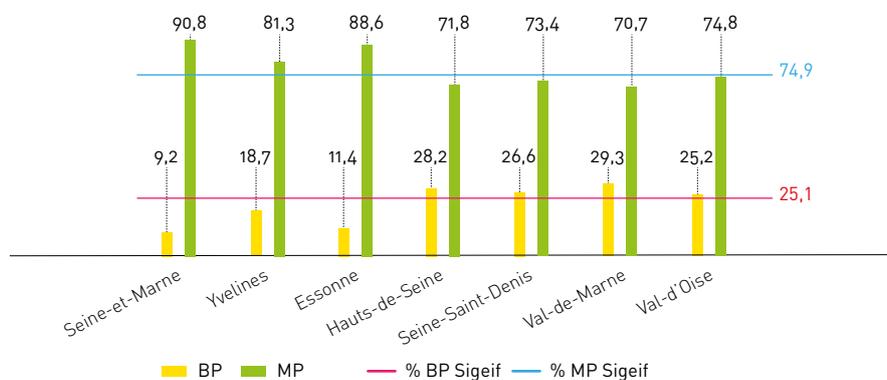
	BP	MPA	MPB	MPC	Longueur totale (en km)
2012	25,7	0,7	73,3	0,4	9 371
2013	25,3	0,6	73,6	0,4	9 371
2014	25,1	0,6	73,9	0,4	9 383
Linéaire 2014 (en km)	2 354,3	59,9	6 931,2	37,8	

Répartition du réseau par matériau (%)

	Fonte ductile	Acier	Polyéthylène	Divers*	Longueur totale (en km)
2012	16,9	28,9	53,9	0,3	
2013	16,7	28,7	54,3	0,3	
2014	16,6	28,6	54,5	0,3	
Linéaire 2014 (en km)	1 553,2	2 679,3	5 126,4	24,5	

* Divers : tôle bitumée, cuivre et autres.

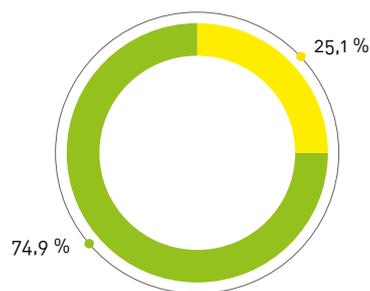
Proportion de réseau BP et MP par département (en %)



Nature du réseau

Par pression

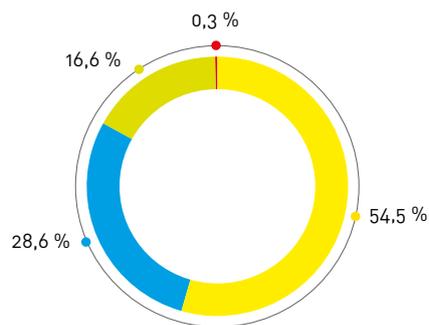
9 383 km



■ Basse pression
■ Moyenne pression

Par matériau

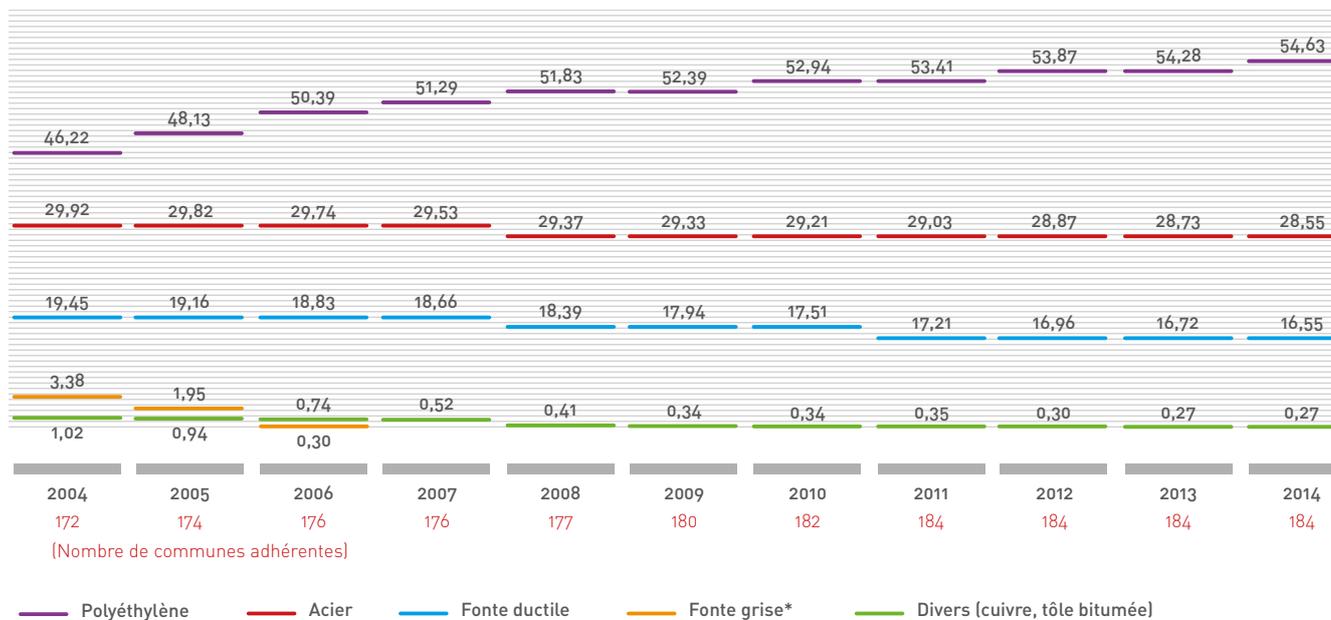
9 383 km



■ Polyéthylène
■ Acier
■ Fonte
■ Divers (cuivre, tôle bitumée)

Évolution du réseau par matériau (en %)

Linéaire 2013 : 9 371 km



* Les canalisations en fonte grise ont été définitivement résorbées fin 2007.

Source : GrDF.

Sigeif, où il est remplacé par le réseau MPB dès la sortie des postes de livraison transport. Par conséquent, son linéaire est de 37,8 km et ne représente que 0,4 % de l'ensemble des canalisations sur le territoire du Syndicat.

Répartition du réseau par matériau

La majorité des nouvelles canalisations posées sur le territoire de la concession est en polyéthylène. Ainsi, la proportion de ces canalisations s'accroît d'année en année au rythme des travaux de renouvellement et d'extension de canalisations.

Fonte grise

Toutes les canalisations en fonte grise connues et identifiées ont été supprimées avant la fin de l'année 2007, en application de l'arrêté du 1^{er} décembre 2005.

Toutefois, dans le cadre de recherches approfondies ou lors de travaux, des tronçons de canalisations de ce type sont mis à jour. En 2014, un linéaire résiduel de 769 m a été retrouvé et remplacé. Tous ces tronçons doivent être déclarés par le concessionnaire à la DRIEE et au Syndicat.

Fonte ductile

Le réseau en fonte ductile est alimenté en basse pression. Il a été posé à partir des années 60, jusqu'à l'apparition des canalisations en polyéthylène.

Bien que des cas de corrosion aient déjà été constatés sur ce type de canalisation à l'occasion de travaux de voirie, ce matériau ne pose pas de problème de cassure comme c'était le cas avec les canalisations en fonte grise. Le concessionnaire n'a pas engagé de programme spécifique de résorption de ces canalisations. Leur renouvellement se fait essentiellement au rythme des travaux de restructuration ou lors d'opportunités de programme de voirie réalisés par les communes.

Le réseau de distribution de gaz du Syndicat en comporte 1 553,3 km, ce qui représente 16,6 % des canalisations de distribution, contre 2,5 % au niveau national. Ce différentiel s'explique par le fait que le réseau de gaz du Syndicat s'est fortement développé avant les années 80, début de l'utilisation du polyéthylène pour les canalisations de gaz.

En 2014, le linéaire de fonte ductile a diminué de 14 km, ce qui est très peu, au regard du linéaire de ce type de canalisations.

Cinquante-cinq communes (essentiellement réparties sur les départements de la première couronne) possèdent plus de 20 % de fonte ductile sur leur réseau.

Ces canalisations peuvent même être majoritaires sur certaines communes, par exemple :

- > Les Pavillons-sous-Bois : 64,5% (contre 65 % en 2013).
- > Saint-Maur-des-Fossés : 43,3 % (pas d'évolution par rapport à 2013).
- > Antony : 41 % (contre 41,2 % en 2013).
- > Chaville : 39,4 % (contre 39,6 % en 2013).

Le Syndicat rappelle, une nouvelle fois, l'intérêt pour le concessionnaire d'accompagner, aussi souvent que possible, les programmes de rénovation de voirie décidés par les gestionnaires de la voirie (communes, EPCI et départements) en renouvelant les canalisations en fonte et les branchements en plomb de manière concertée.

Polyéthylène

Depuis près de trente ans, le polyéthylène est le matériau le plus utilisé lors des travaux d'extension et de renouvellement, aussi bien en basse qu'en moyenne pression. Ce réseau totalise une longueur de 5 126,4 km et représente plus de la moitié du linéaire total, soit 54,5 %. Les canalisations en polyéthylène sont, pour la très grande majorité (4 847,4 km), des canalisations moyenne pression. Ce linéaire progressé, en 2014, de 40,1 km, contre 37,4 km en 2013. Au niveau national, le réseau en polyéthylène représente 71 % des canalisations.

Acier

Le réseau en acier, majoritairement constitué de canalisations en moyenne pression (80,8 %), représente, fin 2014, un peu plus du quart (28,6 %) de l'ensemble du réseau de distribution de gaz du Syndicat, soit une longueur de 2 679,3 km. La pose de ce type de canalisations se limite, aujourd'hui, à des chantiers concernant des canalisations de diamètre supérieur à 125 mm ou lors du renouvellement d'un tronçon d'un réseau en acier nécessitant une continuité de la protection cathodique. Au même titre que la fonte ductile, le réseau en acier continue d'évoluer à travers des projets d'ensemble, que ce soit lors du renouvellement de canalisations ou de restructurations du réseau.

En 2014, 8 km ont ainsi été déposés sur le réseau basse pression et 4,4 sur le réseau moyenne pression.

Hormis quelques tronçons, qui font alors l'objet d'une surveillance particulière tous les ans dans le cadre de la recherche systématique de fuites (RSF), ces canalisations sont protégées de la corrosion par un dispositif de protection cathodique active.

Divers

Le réseau "divers" est composé de canalisations en tôle bitumée ou en cuivre. Il ne représente plus, fin 2014, que 0,3 % du réseau de distribution, soit 24,5 km (25,6 km en 2013).

> Le réseau en tôle bitumée est un réseau basse pression. Il n'en reste

Tronçons de fonte grise identifiés et supprimés en 2014

Commune	DEM	Date de découverte	Longueur (en m)
Orly	Est	03/04/2014	666
Saint-Maur-des-Fossés	Est	06/06/2014	87
Le Vésinet	Ouest	15/04/2014	10
Saint-Cloud	Ouest	24/02/2014	6

plus que 7,1 km fin 2014 et a été réduit de 2,1 km. C'est le réseau le plus ancien (56,4 ans) en exploitation sur la concession du Syndicat. Il est présent en grande majorité sur des communes de l'ouest et du nord (DEM Ouest) de Paris :

- Montmorency (Val-d'Oise) : 1,2 km.
- Versailles (Yvelines) : 0,9 km.
- Épinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis) : 0,7 km.

> Le réseau en cuivre, alimenté en moyenne pression, a été posé au début des années 60 pour la desserte de zones pavillonnaires avant la généralisation des canalisations en polyéthylène. Au cours de l'année 2014, seulement 200 m ont été déposés (1 km en 2013). Fin 2014, le linéaire de ce réseau est de 17,4 km.

Ce type d'ouvrage ne fait pas l'objet d'un programme de renouvellement de la part de GRDF. Il fait néanmoins appel, pour son exploitation, à une technique spécifique difficile à maintenir et génère un nombre de fuites de loin supérieur aux autres types d'ouvrage. Il est pour cela suivi tout particulièrement dans le cadre du programme de recherche systématique de fuites (RSF).

Âge moyen des canalisations

Le Syndicat évalue l'âge des canalisations à partir de deux fichiers différents fournis par le concessionnaire :

- > Inventaire des canalisations par commune et par décennie de pose.
- > Âge moyen des canalisations par commune.

Dans les deux cas, l'âge moyen est obtenu en calculant la moyenne de ces différentes données (par tronçon ou par commune) pondérée par le linéaire des canalisations concernées. Les résultats obtenus sont très proches, quelle que soit la méthode utilisée.

On obtient 25,6 ans (24,8 ans en 2013) à partir des données classées par décennie de pose (34,5 ans pour le réseau basse pression et 22,6 ans pour le réseau moyenne pression). Si l'on utilise l'âge moyen des réseaux par commune (établi par GRDF), on obtient 27,2 ans. Les résultats sont cohérents.

Les canalisations de distribution du Sigeif sont relativement "jeunes" par rapport à d'autres réseaux de distribution, et ce grâce, notamment, au programme de résorption de la fonte grise (terminé en 2007).

Toutefois, cette moyenne devrait continuer d'augmenter dans les années à venir, du fait que le réseau en acier est de mieux en mieux protégé et que la part du réseau en polyéthylène est devenu majoritaire au fil des années sur le territoire du Syndicat. On peut donc estimer que ce matériau, posé depuis un peu plus de trente ans, possède une durée de vie supérieure à celle des canalisations en fonte ductile ou grise.

Par ailleurs, on note que 576,8 km, soit 6,1 % du réseau de distribution de gaz du Sigeif en activité, ont été posés avant 1970, et que quarante et une communes ont un réseau constitué de canalisations dont l'âge moyen est égal ou supérieur à 30 ans, telles que les communes de Rocquencourt (39 ans), Baillet-en-France (37 ans) ou Saint-Brice-sous-Forêt (35 ans). En France, l'âge moyen du réseau est compris entre 22 et 23 ans, réseau dont la part du polyéthylène est de 71 %, à comparer à celle du Sigeif (54,6 %).

Comme observé sur l'exercice précédent, l'âge moyen le plus élevé du territoire du Syndicat (26,4 ans) se situe sur le réseau du département du Val-d'Oise du fait de la composition historique du réseau de ce département.

Plus d'un tiers de ce réseau exploité a été posé avant la décennie 1980 (dont 309 km d'acier en moyenne pression).

Âge moyen des canalisations	Nombre de communes
0 à 20 ans	2
20 à 25 ans	48
25 à 30 ans	93
30 à 35 ans	39
Plus de 35 ans	2

Postes de détente

Le poste de détente public abaisse la pression du gaz naturel pour l'alimentation des portions de réseau de distribution encore en basse pression (de 4 bar à 25 mbar).

Le poste de détente clients, quant à lui, abaisse la pression du gaz à un niveau compatible avec l'utilisation des clients (de 4 bar à 25 ou 300 mbar), selon le cas : industriel, tertiaire ou particulier.

Postes de détente publics

Parmi les postes alimentant le réseau de distribution publique, seuls sont pris en compte ceux dont le débit est supérieur ou égal à 65 m³/h.

Les données 2014 correspondent aux postes recensés dans le SIG (système d'information géographique) de GRDF, quel que soit leur état de fonctionnement.

Unité	2014	2013	2012
DEM Est	1 044	1 046	1 046
DEM Ouest	1 922	1 940	1 956
Total	2 966	2 986	3 002

Le nombre de postes de distribution publique sur le territoire du Syndicat est en diminution depuis quelques années. Cette baisse est liée à la diminution de la longueur du réseau basse pression.

Postes de détente clients

À l'inverse, et de manière logique, on constate une augmentation des postes de détente clients, soit 559 postes de plus (+3,8 %) sur l'ensemble du territoire du Syndicat. Cette augmentation significative est en partie due au développement du réseau moyenne pression.

Unité	2014	2013	2012
DEM Est	7 141	6 888	6 428
DEM Ouest	8 179	7 873	7 564
Total	15 320	14 761	13 992

Robinets

Les robinets (ou vannes) permettent la modification de la distribution du gaz à travers le réseau, en fonction des nécessités d'exploitation, et permettent l'isolement d'une partie du réseau en cas d'incident.

Le nombre de robinets répertorié par le concessionnaire à fin 2014 est de 17 326 (+ 230). Cette évolution est la conséquence de la mise en œuvre progressive du nouveau schéma de vannage.

Par ailleurs, on observe que le nombre de ces ouvrages, utiles mais inaccessibles, est en progression (+ 175 par rapport à 2013). Ces robinets “en défaut” représentent 1,5 % de l’ensemble des robinets sur la concession. La procédure prescrit un traitement de ce type de situation sous un mois.

L’augmentation du nombre de ces robinets à traiter est préoccupante. S’agit-il des conséquences de travaux de rénovation de voirie ou de la qualité de l’inventaire édité par le concessionnaire ?

Bien que le nombre de ces ouvrages inaccessibles (268 en 2014) soit relativement peu élevé, ces actions de

maintenance sont particulièrement importantes, comme l’a confirmé le retour d’expérience du plan Origaz, déclenché le 11 juillet 2014 lors d’un incident survenu au Pré-Saint-Gervais. En effet, la vanne la plus proche de l’incident n’avait pu être actionnée (dallage au-dessus), et l’intervention avait nécessité une coupure sur une zone plus large comptant six cents clients supplémentaires.

Malgré la demande du Syndicat, l’inventaire exhaustif du nombre de robinets utiles et inaccessibles par commune n’est toujours pas, à ce jour, communiqué par le concessionnaire.

Conduites montantes

Inventaire

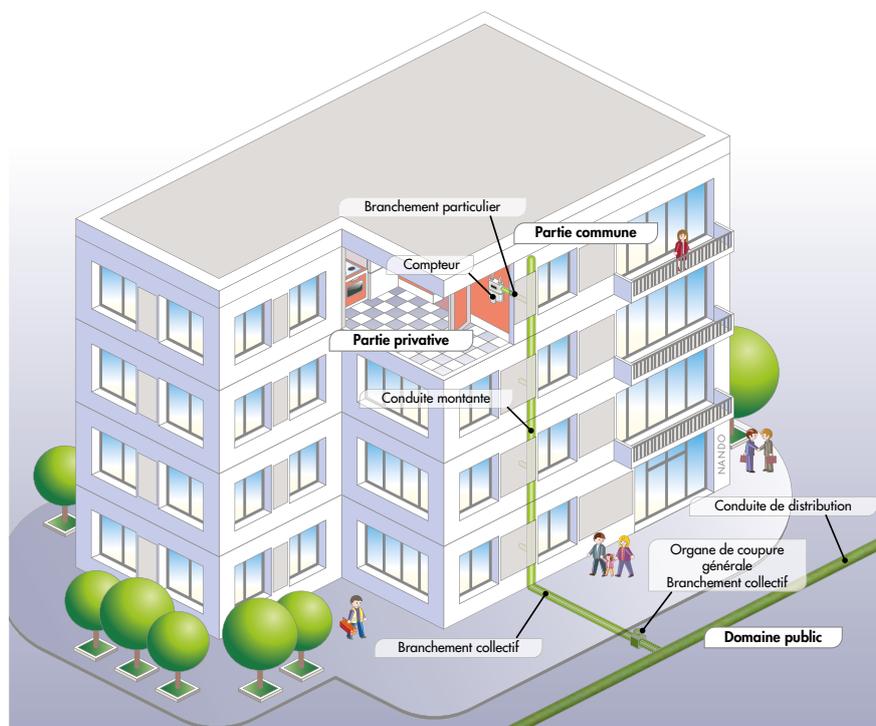
En 2014, le nombre de conduites montantes sur le territoire du Syndicat s’élève à 100 602, contre 100 363 en 2013 et 100 663 en 2012.

Ces données disparates observées depuis quelques années ont incité le concessionnaire à entamer une nouvelle opération de fiabilisation des informations (projet RIO2) relatives aux conduites montantes. En effet, une différence significative d’environ 10 000 adresses clients entre les bases dites “comptable” et “technique” a été constatée, impliquant des difficultés de planification des opérations de maintenance. Cette fiabilisation des données devrait également corriger les nombreuses incohérences observées ces dernières années sur l’inventaire des ouvrages en propriété de tiers.

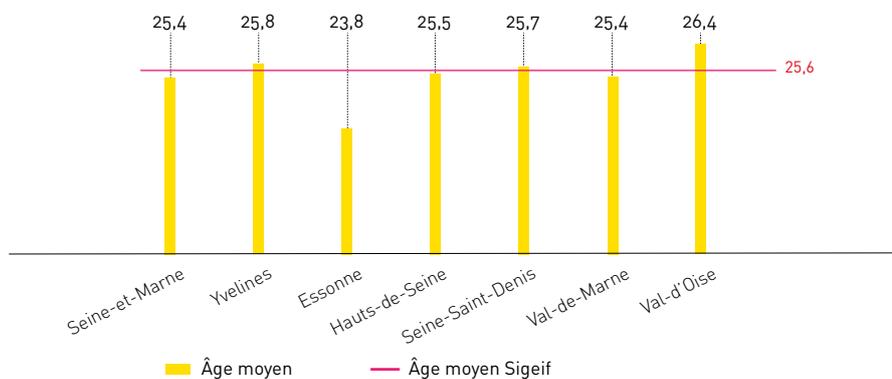
En conséquence, l’inventaire du parc détaillé (en concession ou privées) des conduites montantes par commune n’est toujours pas fiable.

En prenant en compte l’objectif du concessionnaire (vérification de 20 000 adresses par an, sur 89 000 existantes), cet inventaire détaillé ne sera pas fiable avant 2018-2019.

Les principaux ouvrages de distribution

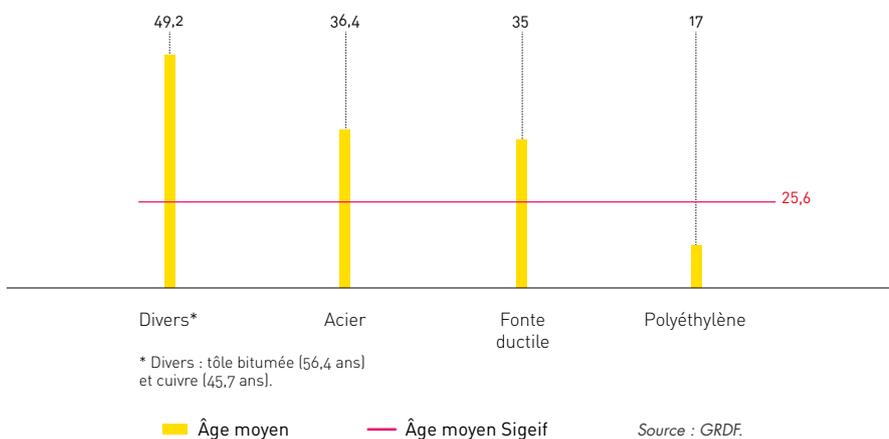


Âge moyen du réseau par département



L'âge moyen calculé par le Sigeif est obtenu grâce à l'inventaire des canalisations par commune et par décennie de pose. Il s'agit de la moyenne de ces différentes données, pondérée par le linéaire des canalisations concernées.

Âge moyen des canalisations par matériau : 25,6 ans



Aujourd'hui, l'inventaire des conduites montantes à la maille du Syndicat est réalisé à partir de la base comptable, alors que, jusqu'en 2012, ces données étaient issues des bases techniques gérées par les Unités réseau gaz.

Le parc des conduites montantes est composé de 51 775 ouvrages en concession (51,5 %), et de 48 827 (48,5 %) en propriété de tiers. Dès lors qu'ils ont été mis en conformité avec les règlements techniques en vigueur, ces ouvrages ont vocation à être intégrés dans la concession. Une grande partie des conduites montantes privées est sous contrat d'entretien (72,2 %) auprès de GRDF. Le parc de conduites montantes privées hors contrat est de 13 580 ouvrages (- 420 par rapport à 2013). En 2014, 323 nouvelles conduites montantes ont été créées et intégrées directement en concession (195 sur la DEM Est et 128 sur la DEM Ouest).

Rétrocession

Comme observé en 2013, le rythme de rétrocession des conduites montantes est en baisse par rapport à la période 2011-2012. Seules 449 reprises en concession ont été réalisées sur le territoire de la concession (276 sur la DEM Ouest et 173 sur la DEM Est), dont 228 pour des immeubles sociaux. Il s'agit d'une nette baisse des rétrocessions en majeure partie due au peu de propositions de reprises en concession effectuées durant l'année 2014 par GRDF. En effet, comme souligné lors des précédents contrôles, la relation entre nombre de propositions de reprises faites aux différents syndicats de copropriété et rétrocessions est indéniabla. Sur le territoire du Syndicat, on note un déficit de 585 propositions de rétrocession par rapport à l'année précédente. C'est d'autant plus regrettable que le ratio "nombre de reprises/nombre de propositions" est correct.

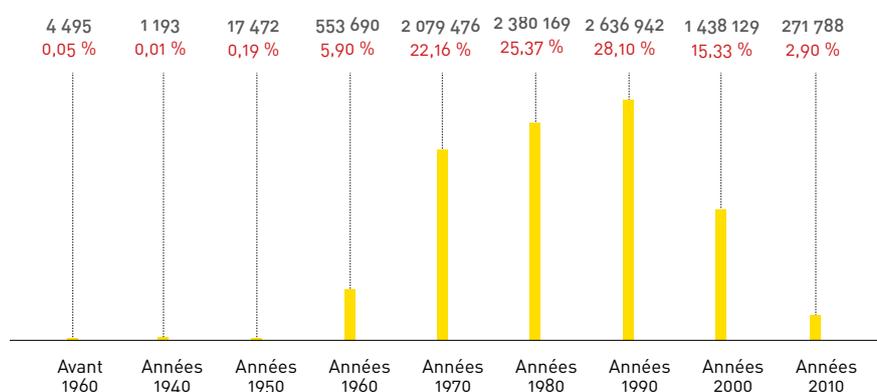
Dans 46,7% des cas, les syndicats ont accepté de rétrocéder leurs ouvrages des lors qu'une proposition avait été faite par le concessionnaire.

Par ailleurs, le Syndicat s'interroge sur le différentiel du nombre de proposition de reprises entre les deux DEM. En effet, celui-ci est deux, voire trois fois (selon les années) plus important sur la DEM Ouest. Depuis 2012, 4 342 propositions de reprises en concession ont été faites sur la DEM Ouest, contre 1 588 sur la DEM Est. L'écart est significatif et ne peut s'expliquer uniquement par le nombre de ces ouvrages en propriété de tiers par territoire (21 000 CM sur la DEM Est et 30 000 sur la DEM Ouest).

Si le nombre d'ouvrages rétrocédés a progressé ces dernières années, il reste très insuffisant au regard des engagements pris par le concessionnaire à la signature de la convention de concession en novembre 1994. Au rythme actuel, il faudrait plus de trente années pour intégrer toutes les conduites montantes privées dans la concession, sachant que le terme de celle-ci est 2024!

GRDF estime le coût de la rétrocession du parc privé résiduel (48 827 conduites) à 50 millions d'euros, soit une somme équivalente aux crédits annuels d'investissement sur le réseau.

Linéaire de canalisations de gaz posées, par décennie (en m)



Inventaire des robinets en 2014

	Nombre total de robinets	Nombre de robinets utiles inaccessibles
DEM Est	8 993	136
DEM Ouest	8 333	132
Total	17 326	268
Différence 2014-2013	+ 230	+ 175

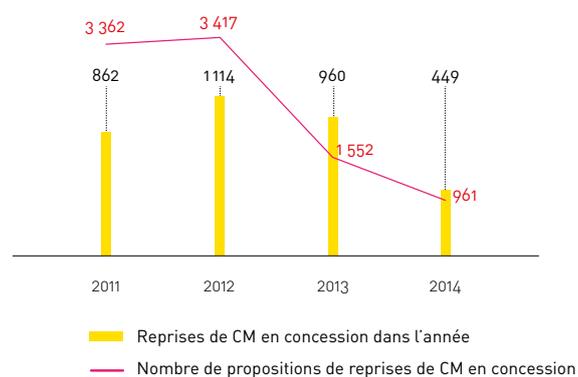
Inventaire des conduites montantes

	Conduites montantes propriété de tiers			Conduites montantes en concession	Nombre total de conduites montantes
	Sous contrat	Hors contrat	Total		
2013	35 657	14 000	49 657	50 706	100 363
2014	35 247	13 580	48 827	51 775	100 602
Différence	- 410	- 420	- 830	+ 1069	+ 239
en %	- 1,1%	- 3,0%	- 1,7%	+ 2,1%	+ 0,2%

Rétrocession des conduites montantes

	2014		2013	
	Nombre de propositions	Reprises en concession	Nombre de propositions	Reprises en concession
DEM Est	347	173	449	249
DEM Ouest	614	276	1 103	711
Total	961	449	1 552	960

Intégration des conduites montantes en concession



La rétrocession des conduites montantes

Chaque proposition de reprise en concession est précédée par une visite technique de l'ouvrage permettant ainsi de vérifier si l'ouvrage respecte le référentiel établi par le concessionnaire. Dans le cas contraire, les copropriétaires peuvent être conduits à réaliser, en amont de la signature de la convention, des travaux sur la CI-CM. Toutefois, ces travaux diffèrent en fonction de la date de mise en service de l'ouvrage (arrêté du 2 août 1977).

> Avant 1977 : mise en conformité des aménagements généraux à la charge du propriétaire (accessibilité, ventilation, proximité d'autres ouvrages, nature des travaux traversés...).

> Après 1977 : mise en conformité de l'ouvrage à la charge du propriétaire (organe de coupure, protection mécanique...).

Une fois l'ouvrage rétrocédé, les frais de maintenance et d'entretien sont à la charge exclusive du concessionnaire. Cet acte permet également une clarification de la situation administrative de la CI-CM.

Les différents régimes administratifs des conduites montantes

Selon l'année de construction et l'origine de la concession, les ouvrages sont soumis à différents types de procédures pour être intégrés en concession :

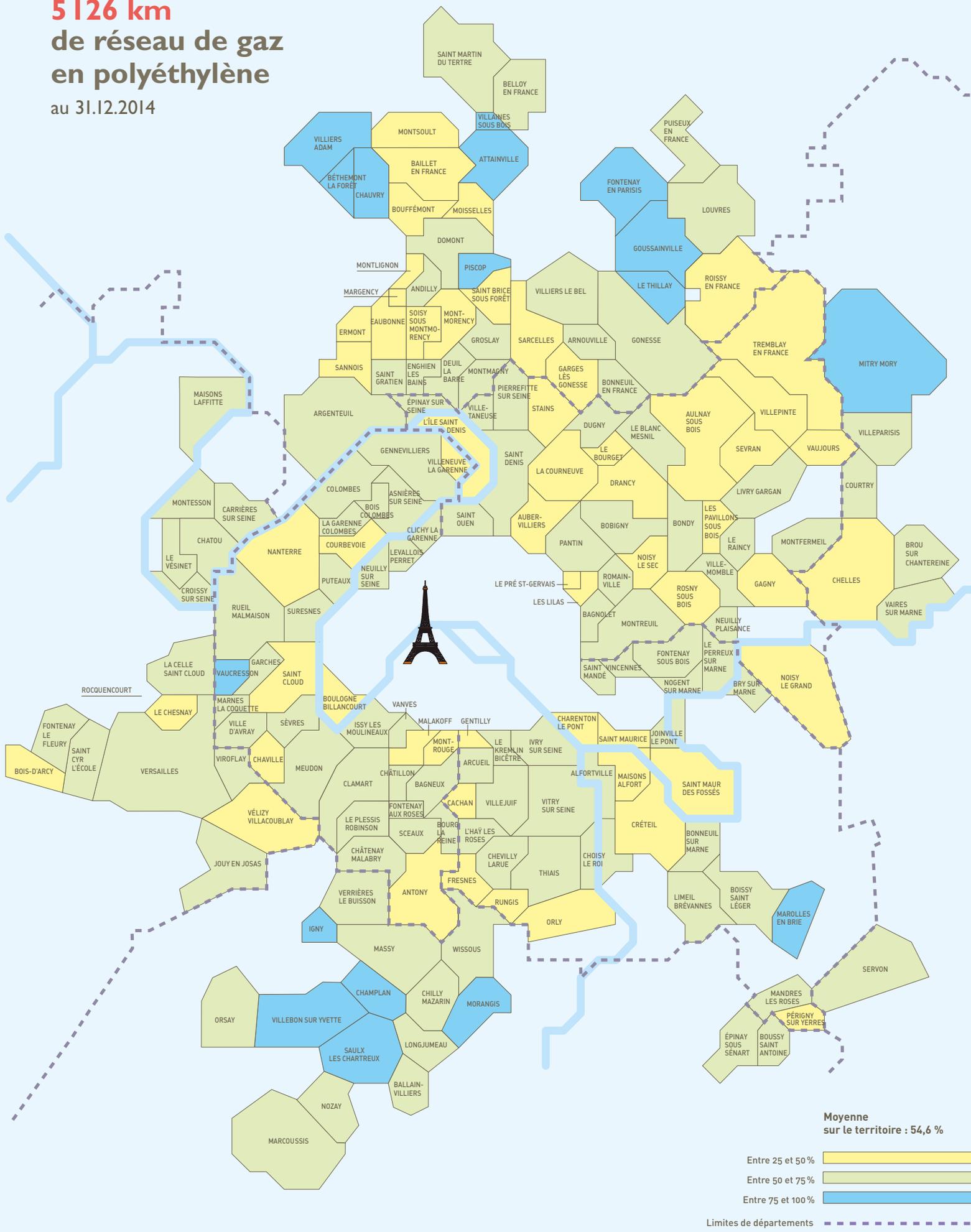
> Ouvrages neufs construits après le 1^{er} janvier 1995 : intégrés dans la concession dans le cadre d'une procédure de remise d'ouvrage, après travaux.

> Ouvrages existants sur les communes ayant adhéré après le 1^{er} janvier 1995 : intégrés dans la concession lors de l'adhésion au Syndicat.

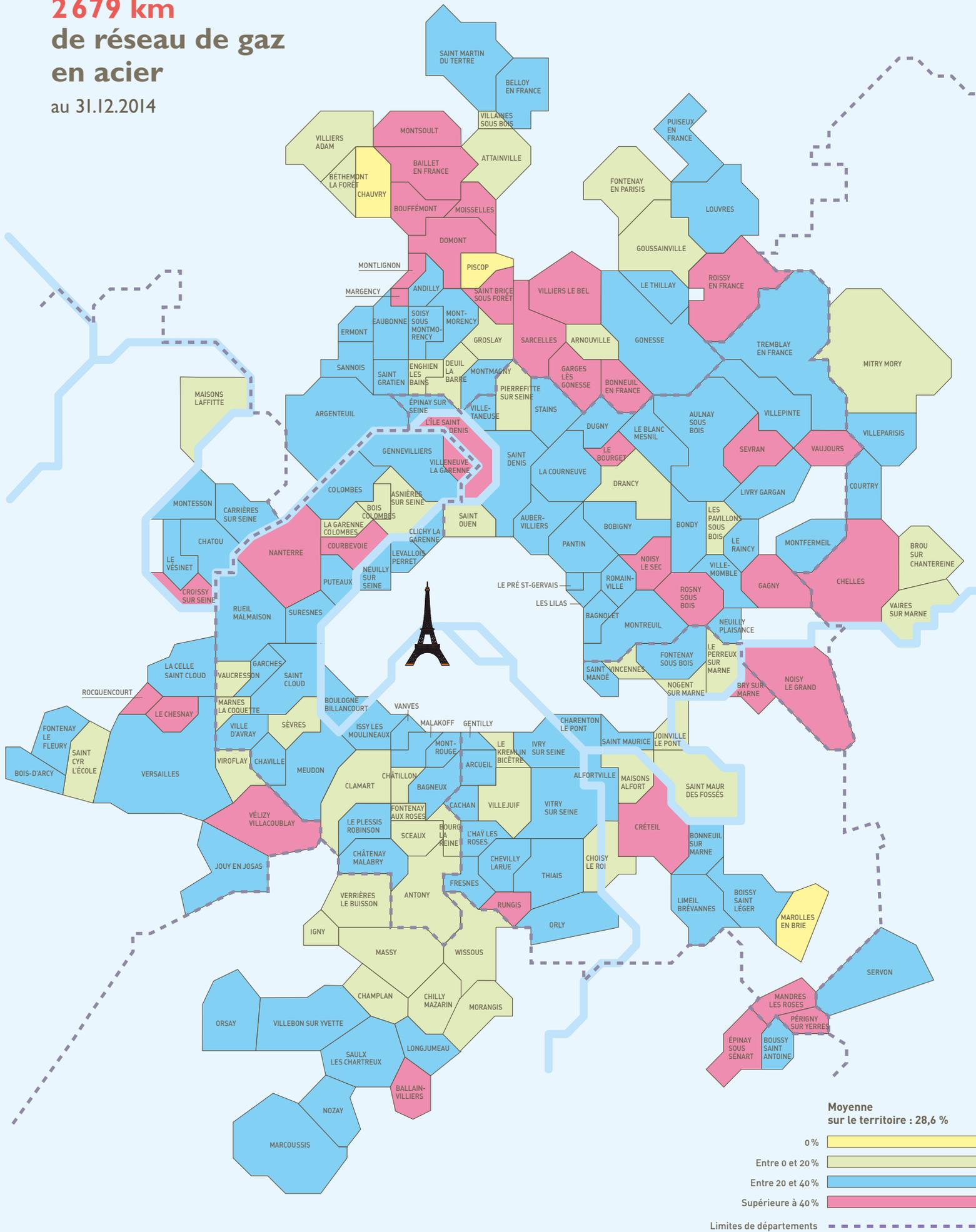
> Ouvrages existants sur les communes ayant adhéré avant le 1^{er} janvier 1995 : intégrés dans la concession dans le cadre d'une procédure de rétrocession proposée par GRDF.

> Ouvrages existants sur les communes ayant adhéré avant le 1^{er} janvier 1995 et non rétrocédés par les propriétaires : hors concession.

5 126 km
de réseau de gaz
en polyéthylène
 au 31.12.2014

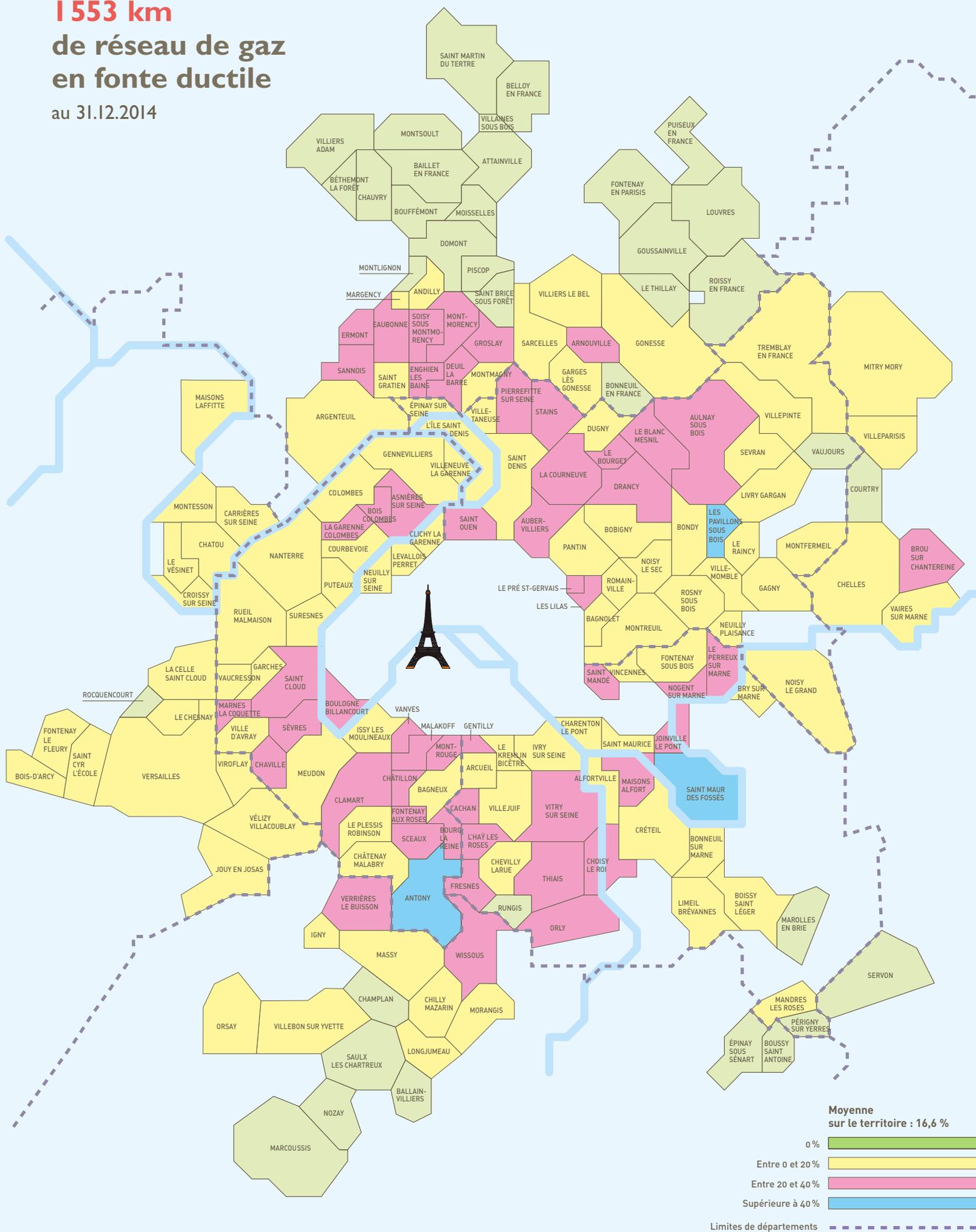


2679 km
de réseau de gaz
en acier
au 31.12.2014

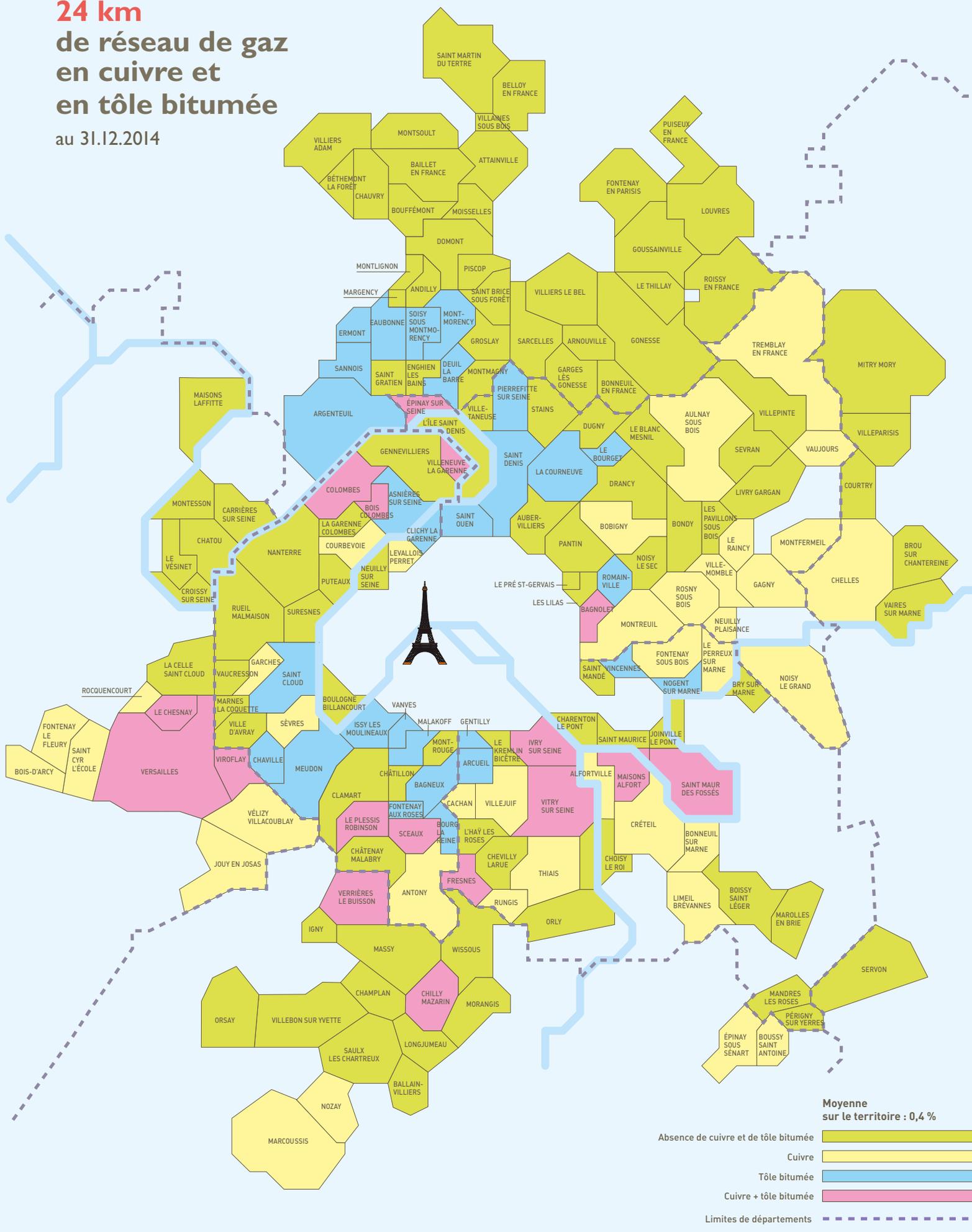


1 553 km de réseau de gaz en fonte ductile

au 31.12.2014



24 km
de réseau de gaz
en cuivre et
en tôle bitumée
au 31.12.2014





SURVEILLANCE ET MAINTENANCE DU RÉSEAU

Ces deux missions du concessionnaire, essentielles pour la sécurité et la pérennité des ouvrages, sont définies par l'arrêté du 13 juillet 2000 et ses modalités d'application, définies par l'Association française du gaz.

Les opérations de maintenance et de surveillance du réseau de distribution de gaz effectuées sur le territoire du Syndicat sont réalisées par les équipes des agences de maintenance spécialisées gaz (MSG) de GRDF, qu'on retrouve dans chacune des deux Délégations exploitation-maintenance (DEM) Est et Ouest de l'Île-de-France. Elles visent à répondre aux dispositions de l'article 20 de l'arrêté du 13 juillet 2000, qui précisent, notamment, les obligations qui s'imposent à l'opérateur de réseau en matière de surveillance et de maintenance du réseau. Les modalités correspondant à ces dispositions sont détaillées dans des cahiers des charges spécifiques établis par l'Association française du gaz (AFG). Les agences de maintenance spécialisées se déploient sur trois sites :

- > AMMSG Ouest sur deux sites : Pontoise et Rueil-Malmaison.
- > AMMSG Est sur un site : Champigny-sur-Marne.

Dans le cadre de la réorganisation de l'organigramme de la Direction réseaux Île-de-France, ces agences sont sous l'égide de la Délégation exploitation-maintenance Paris.

Les différentes activités de ces agences spécialisées sont les suivantes :

Pôle détente et comptage

- > Maintenance des postes de distribution publique et des postes clients.
- > Vérification périodique des compteurs industriels.
- > Installation et maintenance de la télé-relève et de la télé-exploitation.
- > Contrôle des index relevés manuellement ou automatiquement.
- > Mise en service, hors service et changement de fournisseur ou de client.

Pôle réseau et métrologie

- > Surveillance du réseau (véhicules de surveillance des réseaux).
- > Métrologie des appareils de mesure (gazmètres, soudeuses...).
- > Travaux de gaz en charge.
- > Travaux sur polyéthylène et sur acier avec machines spécifiques.
- > Protection du réseau en acier contre la corrosion.

Protection cathodique du réseau en acier

Les obligations de l'opérateur de réseau concernant la protection cathodique des canalisations en acier sont précisées dans l'article 20 de l'arrêté du 13 juillet 2000 : *“Les canalisations de réseau en acier enterrées font l'objet d'une protection par revêtement ainsi que d'une protection cathodique contre la corrosion, conçue et mise en œuvre en fonction des caractéristiques spécifiques de l'ouvrage à protéger et de l'environnement dans lequel il est appelé à fonctionner”.*

Canalisations en acier sans protection cathodique active

Conformément au cahier des charges RSDG 13.2, l'opérateur de réseau doit effectuer un inventaire aussi exhaustif que possible des parties de réseau non équipées d'une protection cathodique.

Ce même texte indique, par ailleurs, que les tronçons de réseau non équipés de protection cathodique doivent faire l'objet d'un contrôle spécifique. Ces tronçons de canali-

sations doivent être contrôlés tous les ans par le concessionnaire dans le cadre de la recherche systématique de fuites (RSF).

Comme demandé lors du précédent contrôle par le Sigeif, le travail entrepris pour l'uniformisation des méthodes et des calculs de qualification des critères de protection cathodique permet à GRDF d'établir une liste exhaustive pour cette année 2014. Le linéaire en acier non protégé sur la DEM Ouest est de 50 km (estimé en 2012 à 148,5 km), contre 9 km pour la DEM Est.

Longueur des canalisations sans protection cathodique active (en km)

	2014	2013	2012
DEM Est	9	n.c	9,5
DEM Ouest	50	n.c	148,5
Total	59	n.c	158

Inspection des dispositifs de protection cathodique

L'organisation et l'efficacité des dispositifs de protection cathodique des canalisations en acier sont contrôlées tous les ans voire tous les deux ans s'il n'y a pas eu de non-conformité de niveau 1 recensée lors du précédent audit. Ces contrôles sont effectués par le pôle national d'expertise (PNE) de GRTgaz (considéré comme seul organisme accrédité dans ce domaine). Cette mission est réalisée aussi bien sur les réseaux de transport de gaz que sur les réseaux de distribution.

Ces inspections s'apparentent à des audits techniques de l'ensemble du dispositif de protection cathodique mis en œuvre par le service MSG de GRDF. Elles portent sur l'organisation du service, les résultats des mesures de potentiel réalisées dans l'année et les mesures mises en œuvre pour corriger les défauts enregistrés précédemment.

Les non-conformités relevées lors de ces inspections sont classées selon trois niveaux :

> **Niveau 1. Non-conformité majeure** : écart important présentant un risque sérieux de fuites consécutives à la corrosion des canalisations.

> **Niveau 2. Non-conformité moyenne** : écart concernant une exigence non traitée, traitée partiellement ou mettant en cause la fiabilité des résultats de mesure, mais n'ayant pas d'incidence sur la corrosion des réseaux.

> **Niveau 3. Non-conformité mineure** : écart concernant une exigence devant être davantage formalisée ou précisée.

Par ailleurs, en cas de "constat d'anomalie notable" pour les non-conformités majeures (susceptibles de générer des fuites par corrosion sur les canalisations) une information obligatoire à destination de la direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) doit être réalisée par le Pôle national d'expertise afin d'établir un plan de précautions des risques pour la protection des personnes.

DEM Est

En 2013, l'audit mené sur la DEM Est par le Pôle national d'expertise sur la protection cathodique n'a révélé qu'un seul cas de non-conformité mineure de niveau 3. Par conséquent, aucun audit n'a été réalisé en 2014.

DEM Ouest

L'audit mené en 2014 sur la DEM Ouest par le Pôle national d'expertise sur la protection cathodique a révélé trois cas de non-conformité (six en 2013), dont deux majeures.

Les cas de non-conformité de niveau 1 (majeures)

> **Fiche n° 02/2014. Défaut de protection sur le réseau Pleyel/Saint-Ouen (16 km).**

Malgré la mise en place en 2011 d'un poste de soutirage supplémentaire à Saint-Ouen, la protection sur ce réseau se révélait insuffisante (quatorze des seize mesures étaient hors critères). C'est pourquoi la décision avait été prise en 2013 de rajouter un nouveau poste de soutirage, après l'identification d'un tronçon gros consommateur de courant. Ce nouveau dispositif aurait dû corriger l'anomalie et garantir la protection cathodique du réseau. Or, compte tenu que celui-ci n'était pas encore en service le jour de l'inspection du PNE (en attente de branchement ERDF), il n'a pas été possible de juger de son efficacité. Cette non-conformité reste de niveau 1 en 2014.

> Fiche n° 03/2014. Retard dans le traitement des défauts.

Comme constaté en 2013, le retard dans le traitement des fiches défauts reste encore important, et ce malgré la mise en place d'une nouvelle organisation interne (partenariats entre la MSG et les agences d'exploitation). En 2014, seules 45 anomalies avaient été traitées, sur un total de 267, signalées dans des fiches défaut de sensibilité 1.

Les cas de non-conformité de niveau 2 (moyennes)

> Fiche n° 01/2014 : Cartographie non à jour.

Malgré une procédure de mise à jour détaillée et la nomination d'un référent au sein de la MSG pour en assurer la responsabilité (ainsi que la formation d'un salarié sur le SIG pour réaliser les mises à jour), il existe encore des différences entre les plans issus du SIG et ceux utilisés par les agents sur le terrain.

Les cas de non-conformité de niveau 3 (mineures)

> Aucune.

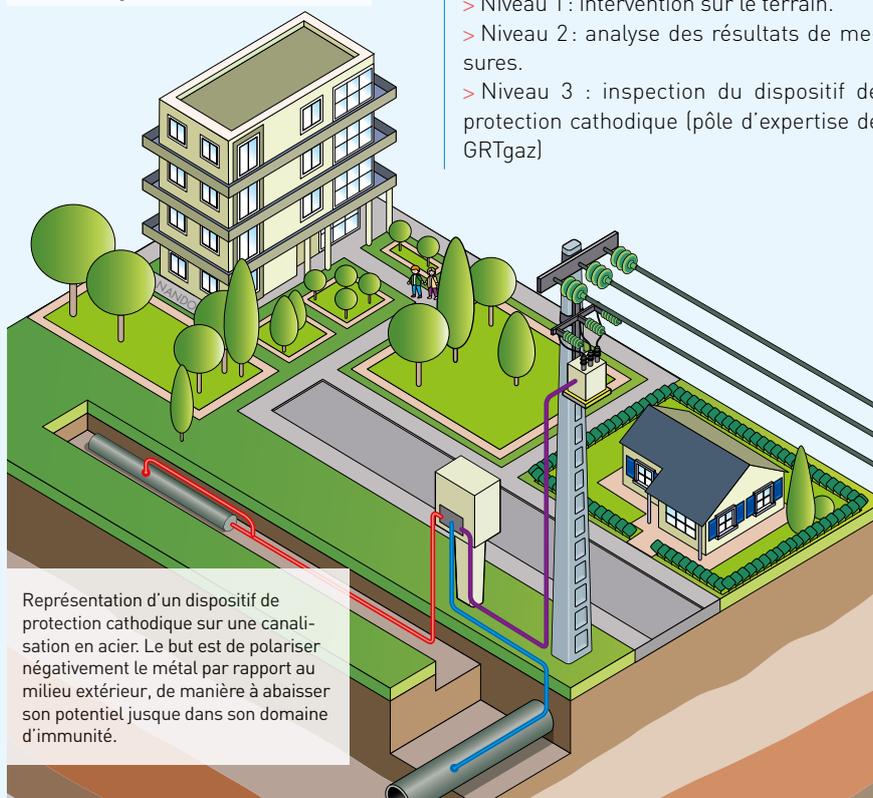
Conclusion

Les fiches de non-conformités éditées par le PNE lors de l'audit 2014 sur la DEM Ouest sont des reliquats d'anomalies déjà observées depuis 2012 (voire même très anciennes en ce qui concerne le réseau Pleyel/Saint-Ouen : non-conformité n°06/07).

Principe de la protection cathodique

Les canalisations en acier sont sensibles aux champs électromagnétiques (courants vagabonds : rails SNCF, ponts roulant, grues...), qui favorisent la corrosion. Pour éradiquer ce phénomène, le concessionnaire met alors en place, d'une part, une protection passive assurée par l'enrobage des tuyaux avec un revêtement en polyéthylène, et, d'autre part, une protection active (poste de soutirage formé d'une anode et d'une cathode) chargée d'abaisser le potentiel (-850 mV) de la canalisation à un niveau dit de passivation afin de la protéger de l'environnement dans lequel elle est appelée à fonctionner. Cet ensemble est ainsi appelé "protection cathodique".

Principe de la protection cathodique



Représentation d'un dispositif de protection cathodique sur une canalisation en acier. Le but est de polariser négativement le métal par rapport au milieu extérieur, de manière à abaisser son potentiel jusque dans son domaine d'immunité.

Les mesures de potentiel

Dans la pratique, l'objectif de GRDF est d'atteindre un potentiel compris entre -900 et -1200 mV.

Pour s'assurer de l'efficacité du dispositif, des mesures de potentiel sont réalisées par le concessionnaire ou par un prestataire externe certifié Veritas.

> Un contrôle en mode détaillé tous les quatre ans : un point de mesure par kilomètre de réseau sur un secteur précis de la DEM (zone sur anciens territoires des centres).

> Un contrôle général tous les ans : un point de mesure tous les 3 km sur le reste de la concession.

Sur le territoire de la DEM Est, cinq mille mesures de potentiel sont réalisées chaque année. Les informations recueillies à travers ces contrôles sont regroupées dans la base de données "Proteca". Le personnel intervenant dans le dispositif de protection cathodique doit avoir un niveau d'expertise adapté aux tâches qui lui sont confiées.

> Niveau 1 : intervention sur le terrain.

> Niveau 2 : analyse des résultats de mesures.

> Niveau 3 : inspection du dispositif de protection cathodique (pôle d'expertise de GRTgaz)

Exemple de deux fiches de non-conformité

Gaz Quilich PC

FICHE DE NON CONFORMITE N°02/2014

Opérateur inspecté : GRDF - Direction Réseau Ile de France - AMISG le 01/10/2014		Date de l'inspection : du 30 septembre au 1 ^{er} octobre 2014
Inspecteur : Jean-Michel FOURIEZ		Arrière FNC non solidaire N°040013 Issue du rapport N° 255-14
<input checked="" type="checkbox"/> Niveau 1	<input type="checkbox"/> Anomalie établie	<input type="checkbox"/> Concernant la documentation
<input type="checkbox"/> Niveau 2		<input checked="" type="checkbox"/> Concernant l'application
<input type="checkbox"/> Niveau 3		

Référentiel : NF EN 12954 § 10.3 et § 10.5 ; NF EN 12054 § 2 ; cahier des charges RSDG 13.1

Description de la Non Conformité constatée
La poursuite des actions entreprises depuis 2012 et notamment la mise en place d'un nouveau logiciel en 2014 sur le réseau MR de France - GRDF devrait permettre automatiquement les potentiels de protection.

Cependant, constaté lors d'un nouveau sondage réalisé par erreur en sens inverse (en attente du branchement d'ERDF), il n'est pas possible à ce jour de valider de l'efficacité attendue. La protection du réseau de France - GRDF (16 km) au jour de l'inspection n'est toujours pas efficace.

Inspecteur : Jean-Michel FOURIEZ	DATE : 1 ^{er} octobre 2014	Visa
----------------------------------	-------------------------------------	------

VERIFICATION DE L'EFFICACITE DE L'ACTION OU DES ACTIONS MISES EN OEUVRE

Commentaires éventuels :	INSPECTEUR :
	Nom : Date : Visa :

FICHE SOLDEE

Fiche non solidaire, Cf. nouvelle FNC N° /

02/2014 01/10/2014
Zac de Marolles, 3 rue Paul Painlevé 75013 PARIS CEDEX 13

Gaz Quilich PC

FICHE DE NON CONFORMITE N°03/2014

Opérateur inspecté : GRDF - Direction Réseau Ile de France - AMISG le 01/10/2014		Date de l'inspection : du 30 septembre au 1 ^{er} octobre 2014
Inspecteur : Jean-Michel FOURIEZ		Arrière FNC non solidaire N°040013 Issue du rapport N° 255-14
<input checked="" type="checkbox"/> Niveau 1	<input type="checkbox"/> Anomalie notable	<input type="checkbox"/> Concernant la documentation
<input type="checkbox"/> Niveau 2		<input checked="" type="checkbox"/> Concernant l'application
<input type="checkbox"/> Niveau 3		

Référentiel : EN 12054 § 10.3.2

Description de la Non Conformité constatée
Retard encore conséquent dans le traitement du reliquat des Fiches défaut de sensibilité 1.

Au jour de l'inspection de 2014, 45 fiches avaient été traitées sur un total de 207 fiches de défaut de sensibilité 1.

Inspecteur : Jean-Michel FOURIEZ	DATE : 1 ^{er} octobre 2014	Visa
----------------------------------	-------------------------------------	------

VERIFICATION DE L'EFFICACITE DE L'ACTION OU DES ACTIONS MISES EN OEUVRE

Commentaires éventuels :	INSPECTEUR :
	Nom : Date : Visa :

FICHE SOLDEE

Fiche non solidaire, Cf. nouvelle FNC N° /

03/2014 01/10/2014
Zac de Marolles, 3 rue Paul Painlevé 75013 PARIS CEDEX 13

La mise en service du nouveau poste de soutirage semble primordiale pour éradiquer ce défaut de protection et attendu par le Sigeif pour l'année 2015. Le retard dans le traitement des défauts reste encore important. Des moyens supplémentaires doivent être dégagés par le concessionnaire pour accélérer la résolution de ces défaillances dans la protection cathodique.

Recherche systématique de fuites

La recherche systématique de fuites (RSF) réalisée par le concessionnaire a pour objectif la surveillance du réseau de gaz selon un programme annuel (voire pluriannuel pour le réseau moyenne pression) comprenant la surveillance renforcée de tronçons particuliers suite à des événements d'exploitation et les canalisations posées dans l'année.

Cette action s'inscrit dans les dispositions qui s'imposent à chaque opérateur de réseau de distribution de gaz, qui est tenu de respecter le cahier des charges RSDG 14, pris en application des dispositions de l'arrêté du 13 juillet 2000, lequel précise, notamment, les modalités relatives à la recherche systématique de fuites. L'objectif est d'assurer une surveillance préventive de l'étanchéité du réseau, débouchant sur des actions correctives ciblées.

La réglementation précise que l'opérateur de réseau doit établir un programme de surveillance des ouvrages construit sur la base de fréquences qui tiennent compte des caractéristiques, de l'historique des fuites du réseau et de leur localisation.

GRDF établit le programme de la RSF en fonction de la pression de distribution et de la nature du réseau. Trois classes de sensibilités sont ainsi définies :

- > **Classe de sensibilité 1** : circuits comprenant des tronçons avec des canalisations en basse pression.
- > **Classe de sensibilité 2** : circuits comprenant majoritairement des réseaux en acier non protégés, des réseaux construits dans l'année, des tronçons identifiés suite à une analyse locale (facteurs de risque), des circuits RSF permettant la surveillance des fuites de classe 3, des circuits comprenant des canalisations MPC en environnement à risque et des circuits comprenant des canalisations sous berge.
- > **Classe de sensibilité 3** : autres cas (moyenne pression hors cuivre...).

Programme de surveillance des fuites sur les réseaux enterrés

	Sensibilité 1	Sensibilité 2	Sensibilité 3
Fréquence de passage	4 mois	12 mois	48 mois

L'outil informatique "Piste RSF" permet au concessionnaire de préparer et suivre l'avancement du programme de RSF par classe de sensibilité (retards, rues à contrôler à court terme...). Il fournit l'historique exhaustif du linéaire déjà surveillé et les indices identifiés, permettant de déterminer les gammes de visites (liste des rues à visiter dans la journée, semaine et mois).

Le déploiement de ce logiciel de gestion et de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) a été réalisé progressivement dans les agences de maintenance spécialisée gaz (AMSG) et mis en service au début de l'année 2014.

Les gammes de visites sont les suivantes :

- > Une gamme de visites en véhicule de surveillance de réseau (VSR), lorsque les rues sont praticables et accessibles aux véhicules.
- > Une gamme de visites à pied, lorsque le véhicule ne peut intervenir ou lorsque c'est techniquement impossible (canalisation trop éloignée de la chaussée).

Les linéaires surveillés

Après une augmentation de 25 % en 2013, le linéaire de canalisations vérifié dans le cadre de la RSF est en baisse de 14,5% (- 1 857 km) pour l'année 2014. 9 942 km de canalisations ont fait l'objet d'une surveillance avec le véhicule spécialisé (VSR) et 1 001 km ont été vérifiés par des agents "à pied" (1 km à pied équivaut à un jour de travail pour un

agent). À titre d'information, 80 000 km ont été surveillés par GRDF pour 195 000 km exploités sur le réseau national en 2014.

La diminution du linéaire de canalisations surveillées est observée d'une part sur la DEM Est (4 612 km, soit - 21,2 %), et, d'autre part, sur la DEM Ouest (6 331 km, soit - 8,8 %). La comparaison entre le linéaire théorique à surveiller (à partir des nouvelles règles déterminant les différentes classes de sensibilités) et le linéaire surveillé en 2013, permet de constater un "déficit" de 45 km à la maille de la concession.

Toutefois, depuis la mise en œuvre des nouvelles gammes de visite en 2011, 43 330 km ont été surveillés par GRDF sur le territoire du Syndicat. Malgré une différence entre les deux DEM, ce résultat global semble toutefois cohérent puisqu'il est très largement supérieur au linéaire théorique calculé (36 418 km) sur la période des derniers 48 mois.

Détection des fuites

Une procédure de classification des fuites détectées lors de cette surveillance détermine ensuite le traitement adapté à mettre en œuvre.

Cette procédure de classification tient compte des facteurs suivants :

- > La pression de service.
- > Les caractéristiques physiques de la fuite.
- > La situation géographique du point de fuite localisé (proximité de bâtiments).

Projet TSPC (téléalarme)

Le concessionnaire a pris la décision d'équiper l'ensemble des dispositifs de protection (postes de soutirage et de drainage) d'une télésurveillance de protection cathodique (TSPC).

Ce dispositif prend la forme d'un boîtier (drone) permettant en temps réel d'être alerté du moindre dysfonctionnement (exemple : coupure d'alimentation...).

Après une première année de pose de cet appareillage, le programme s'est poursuivi en 2014 avec près de 100 000 euros alloués pour le déploiement de ce projet (environ 180 postes de soutirage). Il n'en restera plus qu'une soixantaine à faire en 2015.

> La nature de l'environnement (notamment type et destination des bâtiments).

Dès que la quantité de méthane détectée est supérieure à 1 ppm (une partie par million), le concessionnaire relève un indice de fuite. Pour information, l'homme a une capacité de détection supérieure à 500 ppm.

> Indices supérieurs à 20 ppm (indice type 1) : transmission immédiate de la fuite au centre d'appels urgence sécurité gaz, qui envoie sur place une équipe pour localiser et traiter la fuite en intervenant immédiatement sur le réseau.

> Indices inférieurs à 20 ppm (indices type 2 ou 3) : la fuite est localisée, pour être ensuite confirmée et classée.

Le concessionnaire met alors en place une surveillance active de la fuite à l'aide du VSR.

Lorsque le concessionnaire relève un nombre important d'indices dans

Ventilation des linéaires de canalisations surveillés

	Linéaire DEM Est			Linéaire DEM Ouest		
	Théorique	Surveillé	Delta	Théorique	Surveillé	Delta
2011	5 333	3 541	- 1 047	5 623	4 778	+ 750
2012	5 281	4 531	-750	5 600	5 711	+ 111
2013	5 249	5 855	+606	5 525	6 945	+ 1420
2014	5 230	4612	-618	5 758	6 331	+ 573

une même rue, une fiche “problème” est éditée et envoyée aux équipes en charge de l’élaboration du programme d’investissement pour analyse et programmation éventuelle du renouvellement de la canalisation.

Tous types confondus, 1 095 indices ont été relevés sur le territoire du Sigeif, soit une diminution de 39 % par rapport à l’année dernière (1 796 indices relevés).

Contrairement à ce que l’on pouvait observer lors du précédent contrôle, le nombre d’indices relevés sur les deux DEM (622 indices pour la DEM Est et 473 pour la DEM Ouest) est plus équilibré.

Les pratiques de relevés d’indices sont désormais homogènes sur les deux territoires. En effet, pendant la phase de confirmation d’une fuite, certains agents prenaient en compte plusieurs indices sur une même zone pourtant limitée à quelques mètres. Cette méthode de collecte a engendré une multiplication du nombre d’indices saisis pour une même zone lors des précédentes années.

Nombre d’indices de fuite relevés

	Type 1	Type 2	Type 3
DEM Est	138	429	55
DEM Ouest	83	290	100
Total	221	719	155

La grande majorité des indices détectés concerne les canalisations du réseau basse pression. Quelques défauts surviennent sur les détendeurs, les prises ou les joints d’étanchéité sur le réseau moyenne pression, mais restent limités.

Conclusion

Les opérations de surveillance du réseau au travers de la recherche des fuites, notamment sur le réseau basse pression, sont effectuées avec rigueur et professionnalisme par le concessionnaire. L’harmonisation des pratiques relatives à la RSF entre les deux DEM permet désormais des résultats comparables en ce qui concerne le nombre d’indices de fuite relevé.

Visite et maintenance des conduites montantes

Quel que soit leur régime de propriété (en concession ou propriété de tiers), l’entretien des conduites montantes est assuré par le concessionnaire. Lorsque ces ouvrages relèvent de la propriété de tiers, leur entretien est à la charge du propriétaire, soit de manière forfaitaire, s’il a signé un contrat d’entretien, soit lors de l’intervention du concessionnaire, en fonction d’un barème annexé au cahier des charges et révisé chaque année (article 17 du cahier des charges).

Dans le cadre du renforcement de la sécurité industrielle des ouvrages, le concessionnaire a défini des règles de contrôle des ouvrages collectifs basées sur les risques potentiels en fonction de critères déterminant leur niveau de sensibilité :

> **Classe 1** : tous les ouvrages dont la conduite intérieure passe en local poubelles, local vélos, local technique, parking, vide sanitaire (hors CS3) et tous les ouvrages dont la conduite intérieure présente un tronçon en plomb, ainsi que les spécificités locales.

- > **Classe 2** : tous les autres ouvrages.
- > **Classe 3** : tout l'ouvrage est en acier soudé (conduite intérieure, conduite montante, nourrice et tige cuisine).

Par ailleurs, cette politique de maintenance préventive des conduites montantes s'appuie sur deux types de visites.

L'inspection (opération de contrôle), comprenant :

- > La détection de fuites sur l'organe de coupure générale (OCG) et sa vérification.
 - > Le contrôle visuel des conduites intérieures et conduites montantes (pénétration, branchements particuliers, gaines, fixations, corrosion).
- La révision (acte d'entretien), opération de maintenance préventive plus approfondie, comprenant :**
- > La détection de fuites sur l'organe de coupure générale et sa vérification.
 - > La détection de fuite sur conduites intérieures et conduites montantes.
 - > Le contrôle des conduites intérieures et des conduites montantes (pénétration, branchements particuliers, gaines, fixations).
 - > Le contrôle électrique.

Le rythme des inspections et des révisions est lié à la classe de sensibilité des ouvrages.

Les anomalies constatées lors des visites sont diverses et principalement identifiées comme telles :

- > Défaut de manœuvrabilité du robinet de branchement extérieur.
- > Défaut de manœuvrabilité des robinets en pied de conduite.
- > Défaut de manœuvrabilité des robinets de branchement particuliers.
- > Fuite au niveau d'un organe de barrage.
- > Fuite au niveau de la tuyauterie ou des accessoires.

18 963 ouvrages de gaz ont été visités sur le territoire de la concession en 2014 (14 861 en 2013).

Après une baisse du nombre de visites sur l'ensemble des ouvrages, quel que soit le régime de propriété, en 2013 (- 2 320 visites par rapport à 2012), on observe de nouveau une augmentation significative des inspections et/ou révisions durant l'année 2014, soit 4 102 visites de plus (+ 70 %) ont été réalisées sur les conduites montantes privées ou en concession.

À la maille du Syndicat, le nombre de visites sur les conduites privées continue d'augmenter, pour atteindre 10 910. Ce résultat est en partie dû au programme de résorption des conduites sensibles.

Renouvellement des conduites d'immeubles sensibles (FNR04)

Dans le cadre du respect des dispositions prévues dans le contrat de service public, GRDF s'était engagé à renouveler 100 % des conduites d'immeubles (CI) sensibles fin 2014, c'est chose faite !

Communément appelés FRN04 (facteur de risque 4), ces ouvrages sensibles répondaient aux trois critères suivants :

- > Pression de raccordement : basse pression.
- > Localisation : caves privatives, couloirs de cave..., mais aussi emplacements interdits par les règles de construction des ouvrages (caves des établissements recevant du public, locaux d'ascenseurs...).
- > Matériau : plomb.

Pour la région Île-de-France, un peu moins de 2 000 conduites d'immeubles sensibles ont été renouvelées en 2014, dont 862 sur le territoire du Syndicat.

Classe de sensibilité des ouvrages

Pour le branchement collectif, y compris l'OCG	Sensibilité 1			Sensibilité 2			Sensibilité 3		
	Sensibilité 1	Sensibilité 2	Sensibilité 3	Sensibilité 1	Sensibilité 2	Sensibilité 3	Sensibilité 1	Sensibilité 2	Sensibilité 3
GAMMES									
Essai de fonctionnement de l'OCG seul	{1}	≤ 5 ans	≤ 5 ans	{1}	{1}	≤ 10 ans	{1}	{1}	{1}
Inspection de CI/CM (1) (dans sa totalité, y compris OCG)	≤ 5 ans	≤ 10 ans (2)	≤ 20 ans (2)	≤ 5 ans	≤ 10 ans	≤ 20 ans	≤ 5 ans	≤ 10 ans	≤ 20 ans
Test de déclenchement de RDBP ou DDMP (3)	≤ 10 ans								
Remplacement du compteur	20 ans								

- {1} La gamme "Inspection de CI/CM" contient aussi les actes de la gamme "Essai de fonctionnement de l'OCG (hors essai du DDMP et RDBP)".
 {2} Quand les gammes sur l'OCG et sur la CI/CM coïncident, les actes élémentaires identiques ne sont réalisés qu'une seule fois lors de la visite.
 {3} DDMP : déclencheur à maximum de débit moyenne pression. RDBP : robinet déclencheur basse pression.

Fréquence des visites de maintenance

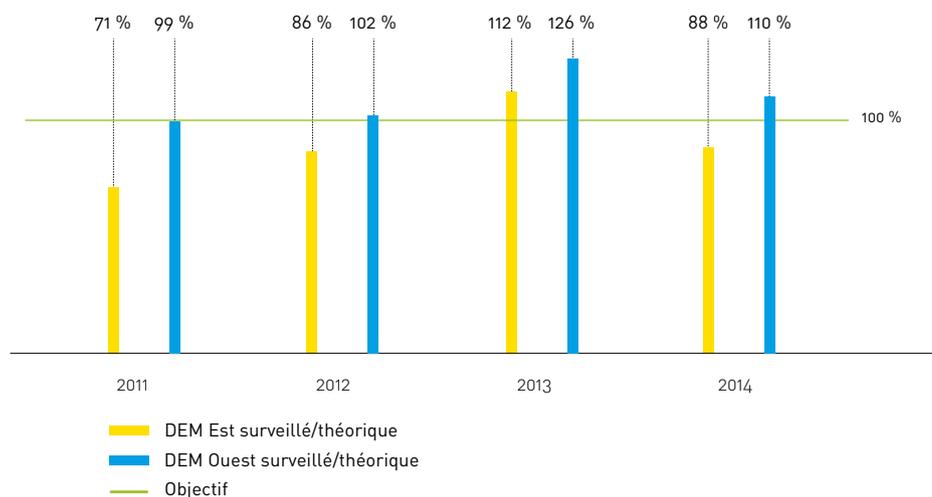
Ouvrage collectif (CI + CM)	CS 1 ^{1}	CS 2 ^{2}	CS 3 ^{3}
Inspection CI/CM	5 ans	5 ans	5 ans
Résivion CI/CM	10 ans	15 ans	20 ans

- {1} CI en local poubelles, local vélos, local technique, parking, vide sanitaire (hors CS 3) + toutes les CI avec tronçon plomb + spécificités locales.
 {2} Ouvrages hors CS 1 et CS 3.
 {3} Tout l'ouvrage (CI + CM) est en acier soudé.

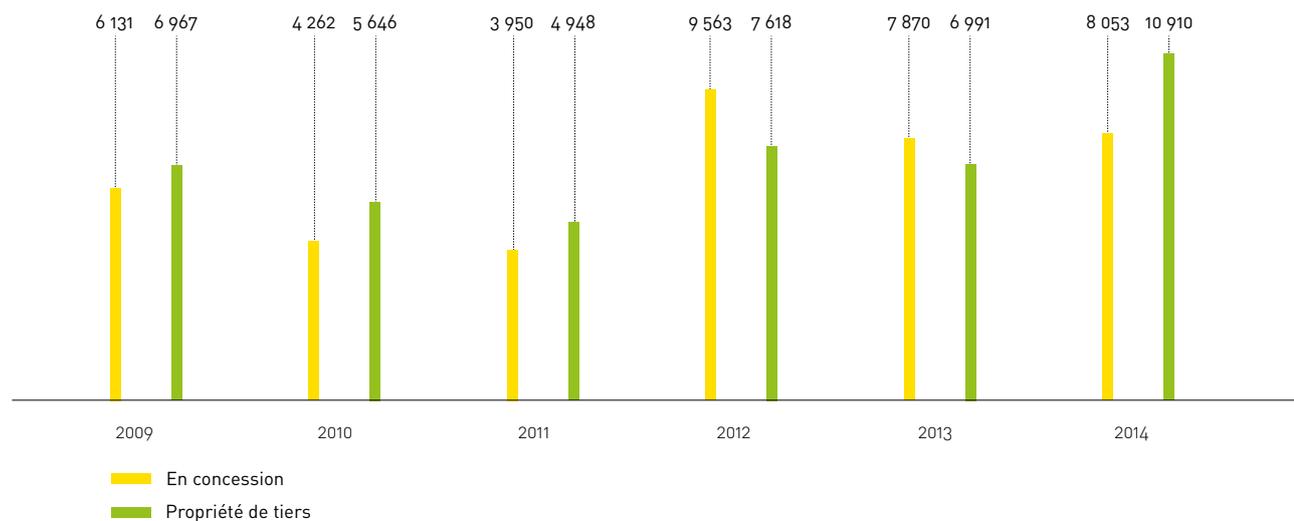
Résultats d'avancement des actions de maintenance sur les ouvrages du réseau

	DEM Est			DEM Ouest		
	Objectif	Réalisé	Taux de réalisation (%)	Objectif	Réalisé	Taux de réalisation (%)
Recherche de fuites par véhicule de surveillance du réseau (VSR), en km	6 900	6 735	98	7 300	7 557	104
Recherche de fuites par contrôle "à pied", en km	836	815	97	1 100	1 035	94
Protection cathodique, mesures d'efficacité	6 480	6 480	100	5 122	5 095	99
Maintenance préventive des robinets de réseau	9 300	9 275	99,75	5 300	5 669	107
Maintenance des postes de détente publics	661	668	101	1 259	1 185	94
Vérification des postes de détente clients	3 340	2 810	84	2 640	2 196	83
Maintenance préventive des branchements collectifs	11 498	9 238	80	17 755	16 230	91
Maintenance préventive des accessoires de télé-exploitation	18	9	50	3 102	2 395	77
Maintenance préventive télérelève	3 000	2 880	96	450	439	98
Vérification périodique d'étalonnage sur compteurs	4	4	100	NC	NC	-
Vérification périodique d'étalonnage sur convertisseurs	435	435	100	450	439	98

Ratio linéaire surveillé par rapport au linéaire théorique



Visite des conduites montantes





Ces visites ont eu lieu majoritairement sur la DEM Ouest, où l'on en a comptabilisé 12 457, contre 6 506 sur la DEM Est. Cette différence s'explique, en partie, par un parc légèrement plus important de ces ouvrages sur le territoire ouest.

Malgré une augmentation du nombre de visites des conduites montantes sur les deux DEM, il est difficile de déterminer si l'état d'avancement *a minima* de ces inspections est respecté tous les cinq ans, quel que soit la sensibilité de l'ouvrage. En

effet, la fiabilisation entreprise par GRDF des bases de données technique et comptable (écart enregistré de 10 000 adresses) utilisées pour l'édition des programmes de visites n'est pas encore terminée. Il semblerait, cependant, que GRDF soit en retard sur ce type de maintenance.

Si l'on additionne le nombre de visites d'entretien réalisées depuis 2010 c'est 69 619 ouvrages qui ont été inspectés. Or, l'inventaire des conduites montantes réalisé en 2014 en dénombre 100 602. La différence est donc de 30 983 ouvrages, qui n'ont pas été contrôlés dans les cinq dernières années.

À partir de l'année 2015, de nouvelles gammes de visites modifiant les fréquences d'inspection et de révision de ces ouvrages collectifs devraient être utilisées pour les classes 2 et 3. Elles s'attarderont davantage sur des définitions plus fines de localisation (notamment pour les CS2).

Ventilation des visites de conduites montantes, par régime de propriété

	2014				2013			
	PT/SC ⁽¹⁾	PT/HC ⁽²⁾	Concession	Total	PT/SC ⁽¹⁾	PT/HC ⁽²⁾	Concession	Total
DEM Est	2 285	1 491	2 730	6 506	1 139	1 103	3 321	5 563
DEM Ouest	5 722	1 412	5 323	12 457	3 571	1 178	4 549	9 298
Total	8 007	2 903	8 053	18 963	4 710	2 281	7 870	14 861

(1) PT/SC : ouvrages en propriété de tiers sous contrat d'entretien.

(2) PT/HC : ouvrages en propriété de tiers sans contrat d'entretien.

Nombre de visites de robinets utiles

	2014	2013
DEM Est	3 864	3 903
DEM Ouest	3 619	3 466
Total	7 483	7 369

La modification de ces gammes de visites met en exergue l'importance de la maintenance de ces ouvrages et justifie la demande du Syndicat du détail de ces visites en fonction de la nature des interventions. Cela conduit le Sigeif à demander à nouveau au concessionnaire de fournir la répartition des opérations de maintenance sur les CI/CM selon qu'il s'agit d'inspections ou de révisions, dans la mesure où ces opérations sont différentes. En effet, cette donnée n'est toujours pas détaillée dans les éléments fournis par le concessionnaire.

Visites et maintenance des robinets

En 2014, selon le concessionnaire, 7 483 robinets ont été visités, soit 43,2 % du total.

Or, comparativement au tableau des résultats d'avancement des actions de maintenance (page 46), des incohérences apparaissent. En effet, 14 944 robinets réseau ont, semble-t-il, fait l'objet d'une visite, soit plus du double des données du tableau de bord. La collecte des informations est-elle correctement reportée dans les bases de données de GRDF ?

L'évolution de la politique de coupure du gaz du concessionnaire lors des incidents a considérablement renforcé le rôle de ces accessoires de réseau, d'où la nécessité de leur accessibilité et de leur manœuvrabilité. L'année 2015 permettra d'en savoir également davantage par la fourniture au concédant des gammes de maintenance consacrées à ces ouvrages par GRDF.



INCIDENTS D'EXPLOITATION

Baisse du nombre d'incidents et du nombre de clients coupés.

La collecte des informations relatives aux incidents gaz est centralisée par GRDF dans l'application "CiiAM" (collecte intervention incident anomalie maintenance). Cette base de données permet d'enregistrer l'information, son traitement, sa conservation et l'établissement de statistiques relatives aux interventions des agents de GRDF dans le cadre du dépannage. Aucun incident mineur dans le cadre de la maintenance n'est collecté dans cette application.

Les événements collectés :

- > Les appels de tiers pour fuite, odeur ou manque de gaz, hormis les manques de gaz en rapport avec la gestion de la clientèle ou consécutifs à des travaux programmés (VPE, maintenance des conduites intérieures et conduites montantes...).
- > Les fuites de gaz localisées, quel que soit le processus par lequel l'exploitant en a pris connaissance.
- > Les agressions sur ouvrages, quelles qu'en soient les conséquences.
- > Les accidents survenus à des tiers et susceptibles d'être attribués au gaz.

Appels de tiers relatifs aux incidents et aux interventions d'urgence

Les appels de tiers vers le numéro vert **0 800 47 33 33** "Urgence sécurité gaz" sont traités au plan national sur trois sites : Lyon, Sartrouville et Toulouse, afin de garantir un traitement des appels 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, avec une traçabilité complète des appels (horaires, enregistrement...).

Ce dispositif collecte les appels concernant l'urgence et la sécurité gaz mais également ceux relatifs au dépannage gaz (manque de gaz et autres causes). Les appels peuvent aussi bien concerner les installations intérieures que les ouvrages en concession.

Une fois l'appel reçu, l'information est ensuite transmise aux équipes locales afin qu'elles puissent procéder à d'éventuelles interventions. Plus d'un million d'appels sont ainsi traités chaque année sur le territoire national.

Sur la concession, le nombre d'appels de tiers pour odeur de gaz est, une fois de plus, en légère augmentation, pour la cinquième année consécutive. En 2014, il a progressé de 0,6 % (15 631). Cependant, près d'un quart (3 820 appels) de ces appels ne concernaient pas le réseau concédé mais, principalement, des installations intérieures desservies par GRDF (3 160 appels), ou d'autres sièges tels que des ouvrages de transport, des installations intérieures desservies par d'autres distributeurs type bouteilles butane ou propane (645 appels).

La grande majorité des incidents traités après appel se trouve sur le domaine concédé (75,4 %). Leur nombre est en légère hausse, soit 11 761 incidents (2 651 dépannages et 9 110 interventions relatives à la sécurité). En 2013 et 2014, on en comptabilisait respectivement 10 632 et 10 440.

Les appels pour manque de gaz représentent 56,4 % (27 699) des 50 753 appels reçus. Une part importante de ces appels est liée à la remise en gaz nécessaire à la suite de coupures pour travaux ou de dommages aux ouvrages lors de travaux de voirie. Les clients alimentés en moyenne pression ont la possibilité de “se remettre en gaz”, à la suite d'une coupure de gaz, en suivant les instructions qui leur ont été laissées par les agents de GRDF lors de la remise en gaz du quartier. Nombreux sont, cependant, ceux qui préfèrent demander l'intervention de GRDF et appellent le numéro “Urgence sécurité gaz”.

Dommages aux ouvrages

Lors de travaux de voirie, les dommages sur les ouvrages peuvent être à l'origine de nombreuses coupures de gaz et provoquer de réels dangers pour la sécurité des biens et des personnes.

Pour lutter contre ces agressions, une réglementation “anti-endommagement” a vu le jour depuis quelques années (décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011) et doit être respectée par l'ensemble des intervenants sur la voirie (responsables de projets et exécutants de travaux).

Parallèlement à cette procédure réglementaire, GRDF, au travers de son offre de formation à destination des entreprises et collectivités (“pass-travaux”), poursuit sa politique de sensibilisation pour la sécurité du réseau.

Durant l'année 2014, le nombre d'agressions de tiers sur le réseau concédé continue de baisser. 577 dommages ont été recensés sur réseau et CICM (- 18,2 %) dont 344 sur les ouvrages enterrés.

Ces différentes fuites de gaz ont engendré la coupure de près de 16 000 clients, soit un tiers des coupures toutes causes confondues, dont :

- > 1 600 clients coupés à Aulnay-sous-Bois (93) : canalisation réseau basse pression,
- > 1 300 clients coupés à Rosny-sous-Bois (93) : branchement individuel sur réseau,
- > 1 200 clients coupés à Clichy (92) : canalisation réseau moyenne pression.

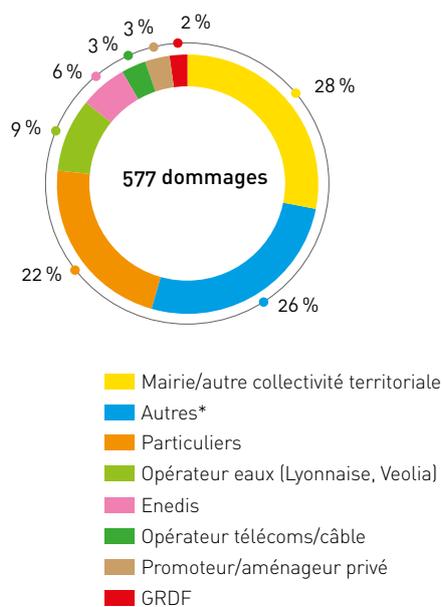
On observe également que la part de ces dommages qui relève de la responsabilité d'un maître d'ouvrage public (collectivités territoriales ou des services déconcentrés de l'État) baisse de façon significative, pour atteindre 28 % en 2014 (contre 44 % en 2013). Cette part reste la plus importante, mais elle doit être mise en perspective avec le nombre de déclarations de travaux effectuées chaque année par ces responsables de projets publics.

L'utilisation inadaptée de la pelle mécanique est, bien souvent (70%), à l'origine de la plupart des dommages aux ouvrages, malgré les préconisations du concessionnaire (*Guide pratique des travaux*).

À noter que GRDF applique les bonnes pratiques en la matière puisque seuls 2 % des dommages aux ouvrages ont été identifiés sous sa maîtrise d'ouvrage ou celle d'Engie (exploitation réseaux chaleur, froid, éclairage public...).

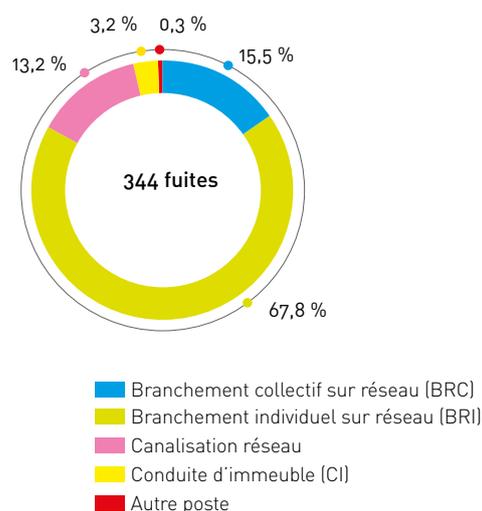
Ce sont majoritairement les branchements collectifs et individuels (66,7 %) qui concentrent globalement le plus de dégradations lors des travaux. Une des raisons de ce constat est certainement la non-identification de ces ouvrages sur la cartographie des réseaux envoyée par le concessionnaire lors d'une demande de projet ou d'intention de travaux. Seuls les branchements posés depuis 2000 sont, en effet, systématiquement répertoriés sur la cartographie du concessionnaire. Un travail d'identification et de mise à jour de ces ouvrages sur le SIG est d'ailleurs en cours.

Agressions de tiers sur le réseau concédé par maîtrise d'ouvrage



* Chauffage urbain, syndics d'immeubles...

Dommages avec fuites sur ouvrages enterrés



Causes des appels de tiers relatifs à des incidents

Odeurs de gaz	Incendie, explosion	Autres motifs de sécurité	Manque de gaz	Autres dépannages	Total
15 631	1 434	2 475	27 699	3 514	50 753

Clients coupés, par siège des incidents

	Branchements	CI/CM	Canalisations	Postes de livraison	Autres ⁽¹⁾	Total
DEM Est						
Incidents	2 379	1 980	155	282	201	4 997
Clients coupés	9247	6367	3229	1081	1385	21 309
DEM Ouest						
Incidents	2671	3 098	221	544	230	6 764
Clients coupés	13 630	10 182	5 621	1 393	1 385	32 211
Total incidents	5 050	5 078	376	826	431	11 761
Total clients coupés	22 877	16 549	8 850	2 474	2 770	53 520

Si la grande majorité des agressions est constatée lors des travaux de tiers, soixante-treize, soit 12,6 %, ont été constatées uniquement après les travaux, le tiers responsable n'ayant pas signalé l'incident. Cette donnée est encore en nette augmentation, ce qui, évidemment, peut être considéré comme préoccupant pour un réseau dit sensible.

Clients coupés suite à incidents

Durant l'année 2014, 53 520 clients ont subi une interruption de gaz liée à une coupure sur des ouvrages concédés. Après une hausse significative en 2013 (60 046), ce chiffre est en baisse : 6 526 clients de moins ayant subi une coupure de gaz (-10,9 %).

Hormis sur les conduites d'immeubles et les conduites montantes (+ 2 252 clients coupés), on constate une baisse du nombre de clients coupés (- 9 591), sur tous les ouvrages, sans exception (branchements, canalisations et postes de livraison). On observe, par ailleurs, une augmentation du nombre de clients coupés (+ 699) sur les ouvrages de la catégorie "Autres", contenu hétérogène ou l'on retrouve, par exemple, les conduites de coursive, nourrices, postes de protection cathodique, robinets...

L'origine la plus commune de ces coupures concerne les incidents qui surviennent sur les branchements (42,9 %), qu'ils soient individuels ou collectifs. Ce constat n'évolue que très peu d'année en année représentant une part de 40 à 45 %.

Le graphique ci-dessous montre que le nombre d'incidents sur les CI-CM a été particulièrement élevé, encore plus que sur les branchements, et représente 43,2 % des incidents pour 16 549 clients coupés. Il s'agit de la plus forte progression de coupures de clients (+15,8 %). Ce phénomène est nettement plus significatif sur la DEM Ouest (+ 1 118 incidents de plus par rapport à la DEM Est), où le parc des CI-CM est légèrement plus important. Les autres coupures proviennent d'incidents sur les postes de livraison (7 % des incidents pour 2 854 clients coupés) et sur les canalisations (3,2 % des incidents pour 8 850 clients coupés).

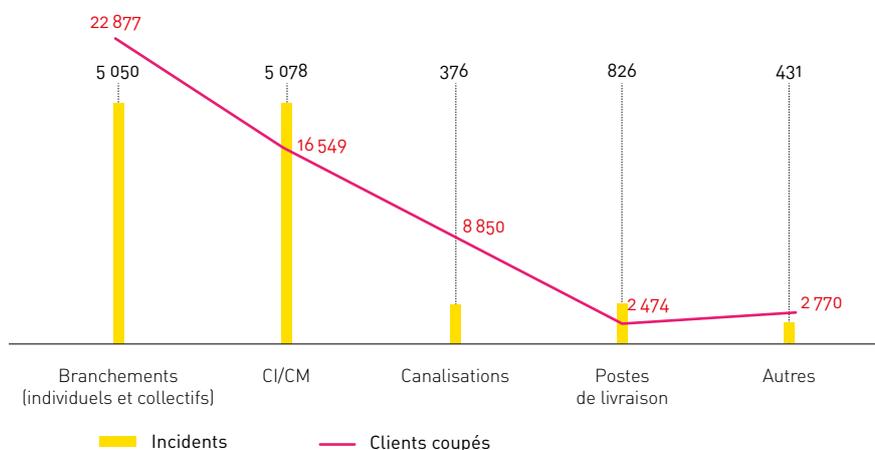
Incidents sur les ouvrages concédés

Réseau basse pression

Le nombre d'incidents sur le réseau basse pression continue de diminuer : 236, soit une baisse significative de 32,6 % par rapport à l'année 2013.

On constate, cette année encore, que le nombre d'incidents sur le réseau basse pression représente 62,8 % des incidents, alors que le linéaire de ces canalisations ne représente que le quart du linéaire total des canalisations de la concession (2 353,3 km). Toutefois, le taux d'incidents pour 100 km diminue par rapport aux années précédentes : 10, contre 13,9 en 2013, 18,4 en 2012 et 15,7 en 2011.

Comparaison, par siège, du nombre de clients coupés par rapport au nombre d'incidents sur ouvrages concédés



Ratio incidents par pression pour 100 km

	Basse pression	Moyenne pression
Incidents	236	140
Linéaire	2 353,3 km	7 029,0 km
Ratio (incidents/100km)	10,0	1,96

Ratio fuites par matériau pour 100 km

	Fonte ductile	Acier	Divers*	Polyéthylène
Fuites (Hors D0 et tiers)	170	58	12	32
Linéaire	1 553 km	2 679 km	24 km	5 126 km
Ratio (fuites/100 km)	10,9	2,2	204	0,62
Ratio (fuites/fuites PE)	6,7	3,5	126,5	1

* Tôle bitumée et cuivre.

Causes des défaillances sur les branchements individuels et collectifs

	Nombre d'incidents	Part
Défauts matériels (1)	3 227	63,9 %
Aléas techniques divers (2)	674	13,3 %
Agressions de tiers (3)	625	12,4 %
Aléas environnementaux divers (4)	275	5,4 %
Fausses manœuvres humaines (5)	249	4,9 %
Total	5 050	

Causes des défaillances sur les conduites d'immeubles et montantes et branchements particuliers

	Nombre d'incidents	Part
Défauts matériels (1)	3 825	76,0 %
Aléas techniques divers (2)	431	8,6 %
Agressions de tiers (3)	249	4,9 %
Aléas environnementaux divers (4)	92	1,8 %
Fausses manœuvres humaines (5)	436	8,7 %
Total	5 033	

(1) Usure ou rupture de pièces, blocage/grippage. (2) Autre feu volontaire, défaut de brassage, soudage, électro-soudage, assemblage mécanique, colmatage, point dur, défaillance électrique ou autres, déclenchement intempestif du dispositif de sécurité, lié au matériel indéfini. (3) Dommage lors de travaux de tiers avant ou après travaux. (4) Mouvement de terrain, vibration, corrosion, facteur environnement indéfini, crue, inondation. (5) Fausse manœuvre/erreur.

Les éléments détaillés permettant d'analyser l'évolution des incidents avec fuites de gaz sur ce réseau basse pression tous matériaux confondus (polyéthylène, fonte ductile, acier...) n'ont pas été communiqués par le concessionnaire ; il est donc impossible pour le Sigeif de réaliser un comparatif exhaustif entre les années 2014 et 2013. Cependant, les canalisations en fonte ductile étant utilisées exclusivement en basse pression, on peut en déduire que le nombre de fuites, hors agressions de tiers relatif à ce matériau (le plus ancien et sensible à la corrosion selon la nature du terrain), reste majoritaire mais à la baisse, soit 74 fuites de moins (170 fuites en 2014, contre 244 en 2013). Par ailleurs, il est rappelé que depuis 2010, le réseau basse pression est surveillé trois fois par an par le véhicule spécialisé (VSR) dans le cadre du programme de recherche systématique de fuites (RSF).

Il est à noter un nombre élevé d'incidents sur le réseau basse pression sur la ville de Clamart (15 incidents pour 42,2 km de réseau en basse pression). La très grande majorité de ces incidents a pour cause une usure ou une rupture de pièce.

Réseau moyenne pression

On enregistre, en 2014, 140 incidents ayant entraîné une fuite sur le réseau moyenne pression, soit une légère baisse par rapport à l'année précédente (152 en 2013).

Malgré la baisse des incidents sur le réseau basse pression, le taux d'in-

cidents pour 100 km sur le réseau moyenne pression reste cinq fois moins élevé (1,96 incident pour 100 km).

Ce résultat est logique, dans la mesure où le réseau moyenne pression est principalement composé de polyéthylène et d'acier, ce dernier protégé cathodiquement. Ces canalisations présentent un taux d'incidents très faible.

Incidents sur les branchements

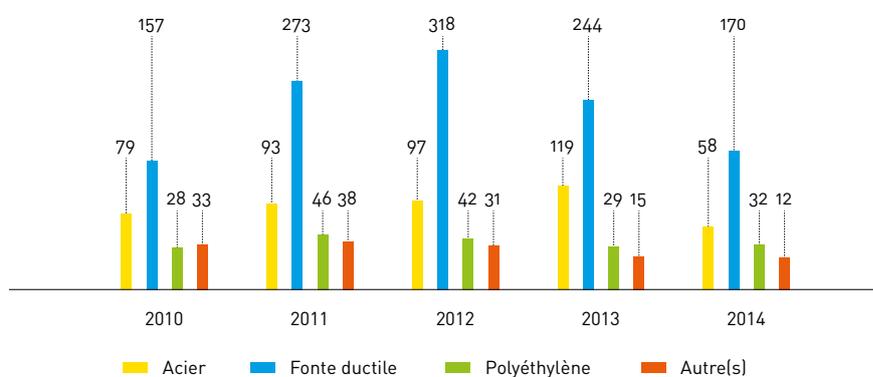
Cette année encore, les incidents sur ce type d'ouvrages ont entraîné 42,9% des coupures de gaz chez les clients. Après une diminution de 11,4% en 2013, le nombre d'incidents avec fuite de gaz sur les branchements baisse à nouveau de 11,6%

(-661 incidents) sur l'exercice 2014. On en dénombre 3 818 (- 17,0%) dont 2 055 sur les branchements individuels (hors actions de tiers) et 1 232 (- 0,8%) sur les branchements collectifs, parmi lesquels 712 ont entraîné une fuite de gaz.

Les fuites sur ces deux types d'ouvrages sont principalement dues aux accessoires de raccordement (630 fuites pour les branchements individuels et 233 fuites pour les branchements collectifs). Le régulateur est également une pièce à l'origine d'un nombre significatif de fuites (749), tous branchements confondus.

Le tableau (voir page 55) montrant les causes des défaillances sur les branchements met en évidence l'usure des pièces ou le blocage/grippage (63,9%). Ce constat rappelle l'importance des actions de maintenance préventive pour le maintien

Fuites par matériau sur les canalisations réseaux (hors actions de tiers)



de la continuité de service et de la sécurité des installations. Dans près de 90 % des cas, l'information sur l'incident est fournie dans le cadre des appels de tiers non lors de la RSF. Ces incidents proviennent majoritairement de micro-fuites dans les coffrets.

Incidents sur les conduites montantes et les branchements particuliers

Durant l'année 2014, le nombre d'incidents sur les conduites montantes, les conduites d'immeubles et les branchements particuliers s'élève à 5 078 (+25,8%), parmi lesquels 3 871 ont généré des fuites. Hormis une hausse des incidents sur les conduites montantes, les incidents sur les autres ouvrages sont en baisse, mais de manière peu significative.

1 321 incidents (+211) ont été relevés sur les conduites montantes, auxquels s'ajoutent 412 autres incidents (-2) sur les conduites d'immeubles. Ils sont à l'origine de 1 352 fuites sur les ouvrages collectifs. On observe une augmentation du nombre de fuites sur les robinets 13.2 et les brides compteurs, essentiellement provoquée par leur manipulation (dans le cadre de la maintenance préventive) par les équipes de maintenance du concessionnaire (+254 fuites depuis deux ans). Certains, parmi ces accessoires, devront

Plan 400

Ce plan, mis en œuvre depuis quelques années, a pour objectifs, d'une part, d'identifier les 400 collectivités locales à l'initiative du plus grand nombre de dommages aux ouvrages sur les réseaux gaz exploités par GRDF à la maille nationale, et, d'autre part, de les accompagner pour l'éradication de ces agressions (formation sensibilisation, réunions avec services techniques, chantiers témoins, statistiques...).

À ce jour, une vingtaine de conventions "travaux et incidents" ont pu être signées entre diverses communes du Syndicat et GRDF. D'une manière générale, celles-ci ont un impact positif coté collectivités, puisque on observe une diminution significative des agressions pour un certain nombre d'entre elles.

faire l'objet d'une étude pour déterminer ceux qui, présentant un taux de défaillance élevé, devraient être renouvelés de façon systématique (voir le tableau des causes de défaillances sur les CI-CM et les branchements particuliers, page 55).

Le nombre de fuites sur les branchements particuliers (+1,2%) est stable, soit 30 fuites de plus par rapport à l'année 2013.

Depuis l'exercice 2013, on constate un nombre important de fuites sur les ouvrages collectifs. Le concessionnaire met en avant un renforcement de la maintenance qui se traduit par une augmentation de la fréquence des opérations de maintenance préventives désormais basées sur la classe de sensibilité des ouvrages (classes de sensibilité 1, 2 et 3), ce qui aurait comme conséquence, dans un premier temps, de

Pass travaux

Dans une démarche de réduction pérenne des dommages aux ouvrages, le concessionnaire organise auprès des entreprises de travaux publics des réunions de sensibilisation communément appelées "Pass travaux".

Cette formation pédagogique se concentre sur les risques liés aux activités de terrassement (notamment à proximité de réseaux dits sensibles). Un certain nombre d'entreprises de travaux publics ont ainsi pu participer au Pass travaux. Cet outil a l'avantage de permettre un bon niveau d'information mais aussi de préparer les formations obligatoires que prévoit la réglementation "anti-endommagement" (DT-DICT) pour obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) à partir du 1^{er} janvier 2018.

mettre en évidence les fuites et les défaillances sur ces ouvrages.

L'analyse des indicateurs de suivi des fuites et des incidents sur ces ouvrages, dans les prochaines années, confirmeront, ou non, cette hypothèse.

Au vu de l'analyse des incidents par siège et cause, les actions de maintenance préventive de ces ouvrages doivent être une priorité pour le concessionnaire.

Liste des principaux incidents sur l'année 2014

Date de l'incident	Commune	Type d'ouvrage	Cause de l'incident	Clients coupés
07/01/2014	Rosny-sous-Bois	Branchement individuel sur réseau	Domage lors de travaux de tiers	1 300
20/01/2014	Aulnay-sous-Bois	Canalisation réseau	Domage lors de travaux de tiers	1 600
11/04/2014	Viroflay	Branchement individuel sur réseau	Domage lors de travaux de tiers	991
27/06/2014	Choisy-le-Roi	Branchement individuel sur réseau	Feu de coffret malveillant	1 300
01/07/2014	Clichy	Canalisation réseau	Domage lors de travaux de tiers	1 200
11/07/2014	Clichy	Canalisation réseau	Usure et rupture de pièces	1 200

42 incidents ont entraîné une coupure de la distribution de gaz sur les ouvrages exploités par GRDF, impactant au moins 200 clients (dont ceux présentés ci-dessous). Un incident a également entraîné une victime à Stains, lors d'un feu involontaire sur le branchement particulier d'une conduite montante.

Conclusion

On constate, sur l'exercice 2014, une baisse du nombre d'incidents (- 967) et de clients coupés (- 6 526) sur le territoire de la concession.

Cette amélioration est due principalement à la baisse du nombre d'incidents sur les branchements individuels (-17,0%, réduisant le nombre de clients coupés de 4 124) et, dans une moindre mesure, à la diminution de près d'un tiers du nombre d'incidents sur les canalisations (-9211 clients coupés). Ces améliorations ne doivent pas occulter une nouvelle augmentation du nombre d'incidents sur les ouvrages collectifs, ouvrages sensibles du fait de leur localisation en espace confiné. 1 321 incidents ont été relevés, soit 211 de plus par rapport à l'année précédente sur les conduites montantes, engendrant 2 252 coupures supplémentaires.

Les défaillances de matériel sont la cause principale des incidents sur les ouvrages collectifs et doivent conduire le concessionnaire à envisager le renouvellement systématique de certaines pièces. Les récentes avancées du concessionnaire sur le programme de maintenance préventive prennent ici tout leur sens et doivent être poursuivies.

Accidents imputés au gaz naturel

Accidents sur les ouvrages en concession

Aucun accident n'est survenu sur les ouvrages en concession durant l'année 2014.

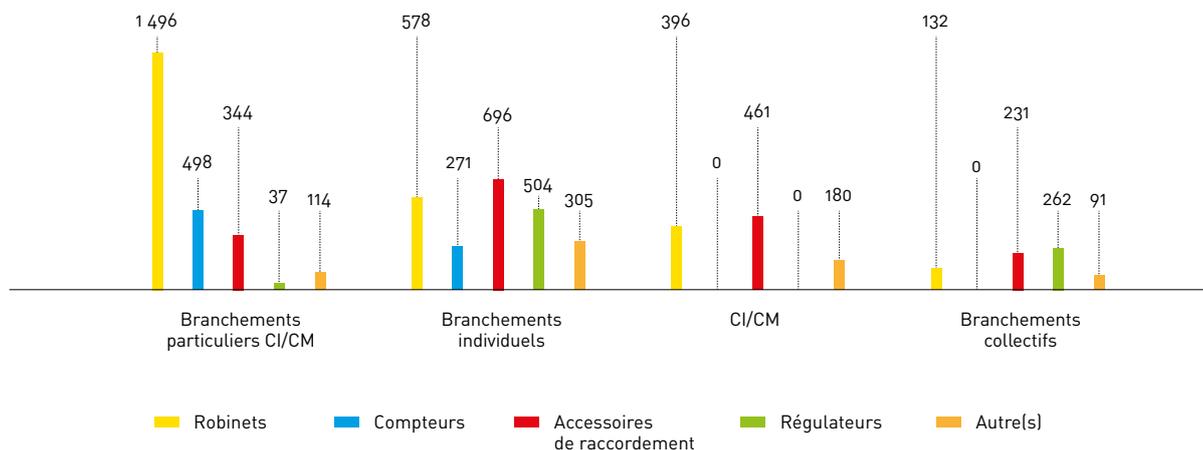
Accidents sur les installations intérieures

	Nombre d'accidents	Personnes décédées	Personnes hospitalisées
2011	5	-	15
2012	6	-	7
2013	3	-	5
2014	21	1	44

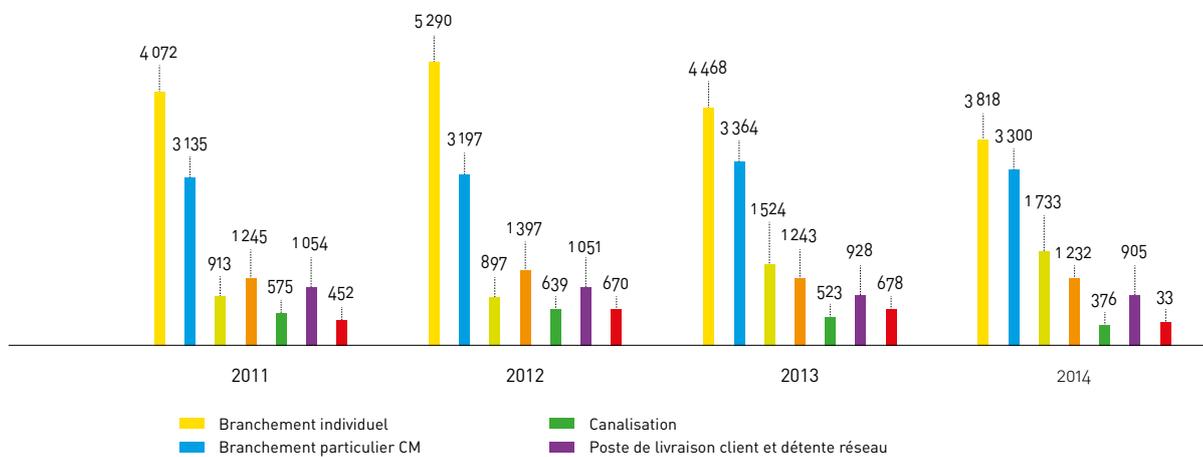
Le nombre d'accidents (21 en 2014 contre 3 en 2013) sur les installations intérieures augmente de façon importante. Les conséquences en ont été plus graves (une personne décédée et 44 personnes hospitalisées, contre 5 en 2013). Cette hausse pourrait s'expliquer par l'utilisation depuis 2014 des déclarations de sinistres notables (DSN) par GRDF, permettant un suivi plus rigoureux et exhaustif des incidents.

Mis à part un cas lié à l'explosion d'une chaudière, ces accidents ont pour causes probables une mauvaise utilisation du gaz, entraînant l'intoxication au monoxyde de carbone.

Nombre d'incidents par cause sur les branchements et les conduites montantes en 2014



Répartition des incidents sur les types d'ouvrages





INVESTISSEMENTS

Baisse significative des investissements pour le développement et le renouvellement des réseaux.

Comme le prévoit le cahier des charges, le concessionnaire est en charge des investissements sur les différents ouvrages de gaz : modernisation ou renforcement des canalisations dans le cadre de sa politique de sécurité industrielle, l'alimentation de nouveaux clients, ou le déplacement d'ouvrages dans le cadre de projets importants.

Les investissements de développement

Le montant des investissements consacrés au développement du réseau (conduites de distribution, ouvrages collectifs, branchements, postes de détente et de comptage, protection cathodique) s'élève à 12,8 millions d'euros en 2014 sur la concession, soit une baisse de 3,1 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

Ces investissements se répartissent en 6,6 millions d'euros pour les branchements (individuels et collectifs), 4,9 millions pour la pose de nouvelles canalisations (20 km de réseau posé), 0,44 million pour les CI-CM, 0,34 million pour la protection cathodique, 0,029 million pour les postes de détente et 0,5 million pour des investissements divers.

On note une baisse de 0,6 million d'euros sur les crédits affectés aux branchements individuels, et de 0,4 million sur les conduites de distribution, principaux pôles de dépenses d'extension.

Toutefois, cette baisse importante des crédits en totalité se matérialise principalement par les immobilisations effectuées sur des affaires antérieures à 2013 liées à des travaux pour la protection de branchements existants (DPBE). D'où une baisse de ces dépenses "autres" (purges fixes, télé-exploitation et DPBE) de 1,7 million d'euros entre les années 2013 et 2014.

Les investissements de renouvellement dits "de qualité"

Les crédits affectés au chapitre qualité pour le renouvellement ou le renforcement des ouvrages (conduites de distribution, ouvrages collectifs, branchements, postes de détente et comptage, protection cathodique) s'élèvent à 25,4 millions d'euros. Après une nette progression en 2013, ce budget diminue de près d'un tiers (- 11,7 millions) en 2014. Cette baisse importante des investissements qualité est due en partie à l'achèvement du programme de sécurisation des conduites d'immeubles en plomb (conformément aux engagements de service public du concessionnaire).

Selon GRDF, cette baisse est également la conséquence du décalage des travaux à la demande des gestionnaires de voirie.

Travaux réalisés (posés) en quantités

	Branchement collectifs		Branchement individuels		Conduites montantes		Conduites d'immeubles		Postes de détente	
	Développ.	Qualité	Développ.	Qualité	Développ.	Qualité	Développ.	Qualité	Développ.	Qualité
DEM Est	147	339	1 199	674	195	27	158	232	-	8
DEM Ouest	82	818	1 243	1 021	128	216	84	630	-	12
Total	229	1 157	2 442	1 695	323	243	242	862	-	20

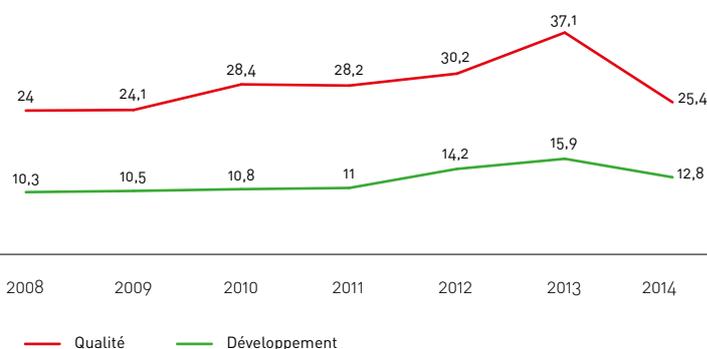
Dépenses d'investissements par nature d'ouvrages (en millions d'euros)

	Extensions/développement								
	Branchements individuels	Branchements collectifs	Conduites montantes	Conduites d'immeubles	Conduites de distribution	Protection	Postes	Autres	Total
DEM Est	3,02	0,35	0,17	0,10	2,21	0,13	0,005	0,32	6,3
DEM Ouest	2,98	0,25	0,09	0,07	2,70	0,21	0,02	0,17	6,5
Total	6,01	0,61	0,27	0,17	4,92	0,34	0,03	0,49	12,8
Delta	- 0,59	+ 0,09	+ 0,07	+ 0,03	- 0,40	- 0,44	- 0,13	+ 1,68	- 3,06
% 2014-2013	- 9,0 %	+ 19,4 %	+ 35,4 %	+ 19,6 %	- 7,6 %	- 56,6 %	- 81,7 %	- 77,4 %	- 19,3 %

Dépenses d'investissements par nature d'ouvrages (en millions d'euros)

	Renouvellements/qualité								
	Branchements individuels	Branchements collectifs	Conduites montantes	Conduites d'immeubles	Conduites de distribution	Protection	Postes	Autres	Total
DEM Est	1,50	1,35	0,21	1,25	3,61	0,06	0,35	-	8,35
DEM Ouest	2,47	3,33	1,30	3,60	6,16	0,08	0,08	-	17,05
Total	3,98	4,68	1,51	4,85	9,77	0,15	0,43	-	25,4
Delta	- 2,13	- 2,57	- 0,26	- 3,62	- 3,31	+ 0,02	+ 0,15	-	- 11,7
% 2014-2013	- 34,9%	- 35,5%	- 14,8%	- 42,7%	- 25,3%	+ 13,0%	+ 56,0%	-	- 31,6%

Évolution des dépenses d'investissement développement et qualité (en millions d'euros)



Contre toute logique, les crédits affectés à la restructuration du réseau et à la poursuite du schéma de vannage ont également baissé, alors que ce programme n'est pas terminé.

38,5% des investissements "qualité" (9,8 millions d'euros), soit le poste de dépense le plus important, sont affectés au renouvellement des canalisations de distribution. Ces investissements ont permis le renouvellement de 9,5 km sur la DEM Est et 17,7 km sur la DEM Ouest. 243 conduites montantes ont été renouvelées par GRDF (27 sur la DEM Est et 216 sur la DEM Ouest).

L'achèvement du programme de sécurisation des branchements en plomb (poses de robinets déclencheurs basse pression) s'est traduit par le renouvellement ou la sécurisation de 862 conduites d'immeubles (232 sur la DEM Est et 630 sur la DEM Ouest).

Dans les prochaines années, les investissements sur les CI-CM devraient être consacrés aux ouvrages sensibles dits "FRN02" (brasure tendre) et autres.

Schéma de vannage

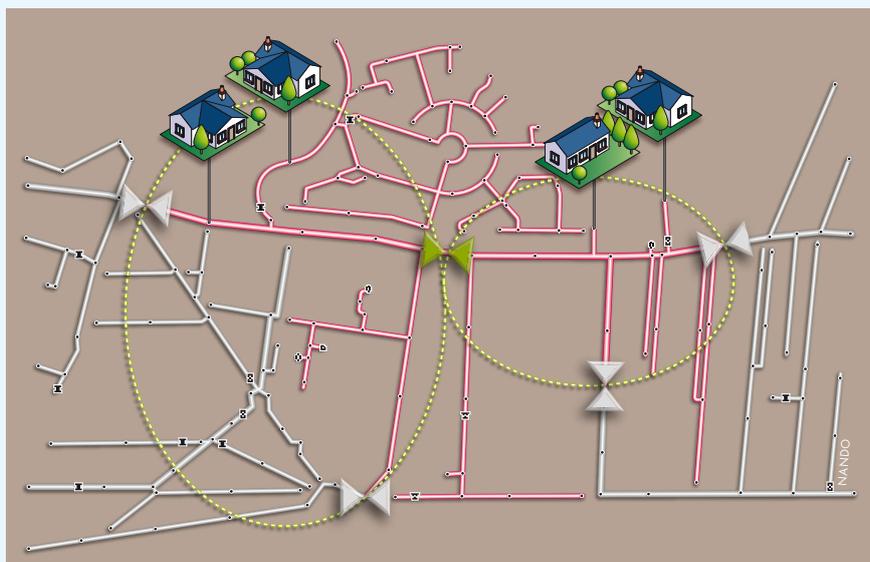
Amorcée courant 2009-2010, la réalisation des schémas de vannage a pour objectif de définir le nombre et l'emplacement des vannes (ou robinets) permettant la coupure de l'alimentation en gaz sur le réseau en cas d'incident le plus rapidement possible et de limiter le nombre de clients coupés. La localisation de ces organes de coupure est ainsi reconsidérée en fonction :

- > De l'évolution des structures et des besoins en gaz.
- > Des différents types de réseau (primaire, secondaire et tertiaire)[1].
- > Des retours d'expérience (analyse des défaillances constatées).

Fin 2014, l'objectif est de terminer la phase d'étude des schémas de vannage. La réalisation complète du projet est prévue pour l'année 2018. La priorisation des opérations se fait en fonction des types de non-conformité[2] et de la zone géographique. En 2013, 2,8 millions d'euros ont été investis sur ce projet par le concessionnaire (50% pour la pose de soixante vannes, et 50% pour la pose ou le renouvellement de 4,5 km de linéaire de réseau).

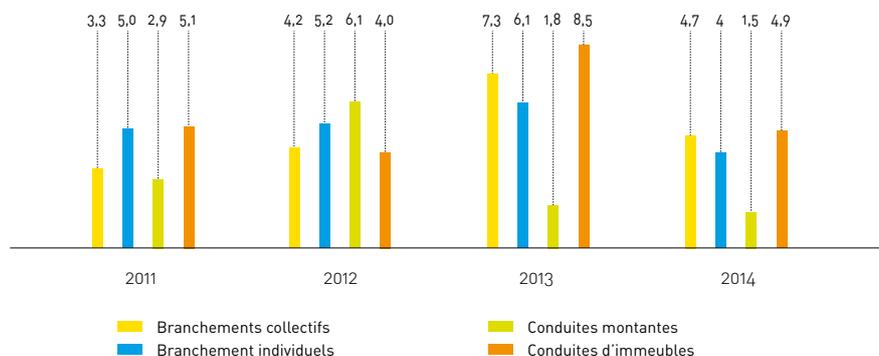
(1) Primaire : transit (réseau MPC); secondaire : 1500 clients; tertiaire : 500 clients (îlot).

(2) Nombre de robinets à manoeuvrer (trois maximum); volume à décompresser de 40 m³; nombre de clients.



Pour interrompre l'alimentation de ce réseau, quatre robinets, répartis sur quatre sites, devaient être initialement fermés. En ajoutant une vanne (en vert), deux sections (contre une seule auparavant) sont désormais isolables par trois robinets. Avantages : rapidité de l'intervention du concessionnaire et nombre de clients coupés moindre.

Dépenses d'investissement pour le renouvellement des ouvrages collectifs (en millions d'euros)



Projets d'extension de réseau

Une extension de réseau désigne une portion supplémentaire de canalisation de distribution publique à construire depuis sa localisation actuelle jusqu'au droit du branchement envisagé. Cette demande doit obligatoirement être faite par le futur client ou par un fournisseur.

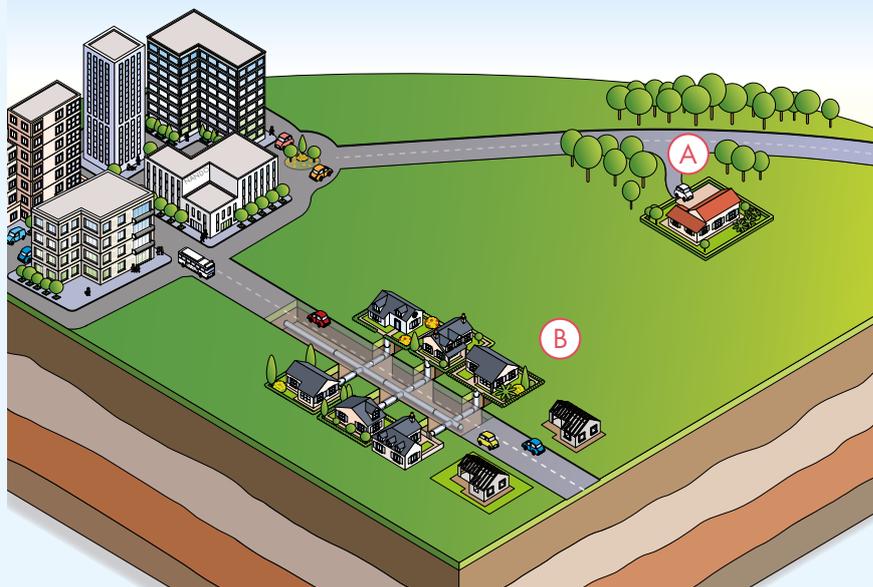
> Si l'extension est supérieure à 35 m, un calcul de rentabilité B/I (bénéfice d'acheminement) est réalisé. Dès lors que ce ratio est supérieur à 0, la phase étude peut démarrer.

L'ensemble des projets d'extensions est étudié au sein du BERG (bureau d'études régional gaz) puis validé par la délégation patrimoine industrielle du concessionnaire (maître d'ouvrage).

Le coût des travaux est ensuite évalué en fonction du nombre de branchements à créer, ainsi qu'au contexte environnemental du chantier (tranchées ouvertes ou fermées, type de pression...).

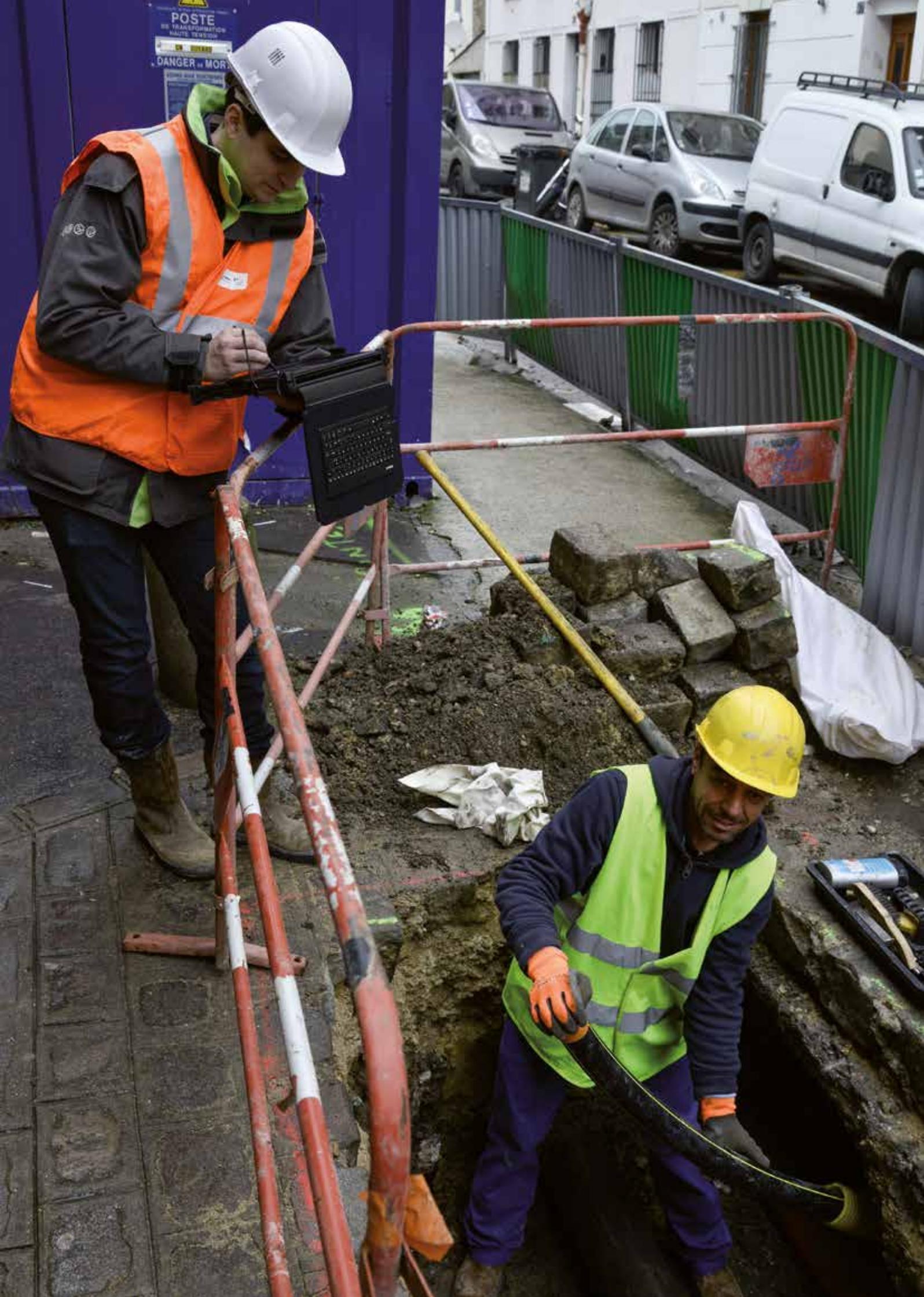
> Si l'extension est inférieure à 35 m, différentes prestations payantes sont proposées au client selon son utilisation finale (par exemple : chauffage, eau chaude sanitaire et cuisson) et la volumétrie de son compteur (6-10 m³/h ou supérieur à 16 m³/h).

Deux cas d'extension de réseau



La localisation (à plus de 35 m du réseau existant) de l'habitation **(A)** isolée impliquera obligatoirement le calcul de rentabilité B/I.

En revanche, dans le cas **(B)**, les deux habitations en construction étant situées à une distance inférieure à 35 m dans un lotissement déjà desservi, les seules prestations payantes proposées seront celles de l'usage souhaité (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson...).





CONTRÔLE DU POUVOIR CALORIFIQUE SUPÉRIEUR DU GAZ (PCS)

Avec ses deux chromatographes, le Syndicat contrôle le PCS sur 68% de son territoire.

Le gaz naturel distribué en Île-de-France provient de différentes origines : Norvège, pour l'essentiel (96%), et, de façon plus marginale, Russie, Pays-Bas et Algérie. Le gaz peut également provenir d'un des stockages souterrains situés autour de Paris.

Chacun de ces gaz ayant un pouvoir calorifique différent, il est nécessaire d'en connaître la valeur chaque jour pour la détermination des quantités acheminées et pour la facturation des clients par les fournisseurs de gaz. Le pouvoir calorifique (kWh/m^3) est au gaz ce que la puissance (en watts) est au courant électrique. Par conséquent, plus il est élevé, plus sa flamme a un pouvoir chauffant important.

Méthode de détermination du PCS

Le Syndicat contrôle les valeurs du PCS calculées par GRTgaz dans le cadre du nouveau dispositif qu'il a déployé afin d'améliorer la précision de ce paramètre essentiel dans la détermination des quantités d'énergie acheminées et vendues.

GRTgaz a scindé le réseau en sous-réseaux. Le territoire du Syndicat est concerné par cinq d'entre eux (voir carte p. 69). Chacun de ces sous-réseaux est contrôlé par un chromatographe positionné dans une zone où la détermination du PCS est la plus complexe.

Le respect des objectifs que s'est fixés GRTgaz (1,15%) à ces points de contrôle permet de valider l'ensemble des mesures sur le sous-réseau.

Les deux chromatographes du Syndicat situés dans les communes de Bondy et de Sceaux assurent le contrôle de deux des cinq sous-réseaux qui alimentent le territoire du Syndicat.

Grâce à son matériel, le Syndicat contrôle le PCS du gaz distribué sur 68% de son territoire. Trois autres chromatographes de GRTgaz permettent de vérifier les calculs du PCS sur les autres sous-réseaux.

Résultat des mesures des laboratoires de contrôle du Sigeif

Sous-réseau "Paris" : laboratoire de Sceaux

Situé à l'intérieur du sous-réseau "Paris", le chromatographe du Syndicat installé à Sceaux n'est pas pour autant celui qui valide les PCS calculés sur cette zone. Le chromatographe "officiel" de cette zone appartient à GRTgaz et se situe dans Paris, sur les quais de Seine. Le chromatographe du Syndicat, quant à lui, est situé dans un lieu plus représentatif des communes du Syndicat. Les valeurs obtenues par ce chromatographe sont également analysées par GRTgaz pour vérifier les calculs du PCS sur cette zone.

Ce sous-réseau concerne, pour le Sigeif, principalement des communes de la première couronne au sud et à l'ouest de Paris.

Au titre de l'année 2014, 357 mesures ont été effectuées par le laboratoire ; toutes les valeurs respectaient la tolérance maximale.

Sous-réseau “Gaz H Est” : laboratoire de Bondy

Cette zone concerne essentiellement des communes situées à l’est de Paris. Le matériel de contrôle du Syndicat installé à Bondy est également utilisé par GRTgaz pour le contrôle de la détermination du PCS sur cette même zone.

48 mesures ont été réalisées durant cette année 2014 ; seules deux d’entre elles ne respectaient pas la tolérance maximale de 1,15 % entre la

valeur calculée et la valeur mesurée par le chromatographe de contrôle. Par conséquent, le taux pour ce laboratoire est de 99,4 %.

Résultat des mesures des laboratoires de contrôle de GRTgaz

Les données journalières de l’année 2014 n’ayant pas pu être communiquées par GRTgaz au Syndicat, l’analyse de ces mesures a été effectuée par le seul contrôle visuel des courbes présentées lors de la réunion organisée le 3 novembre 2015.

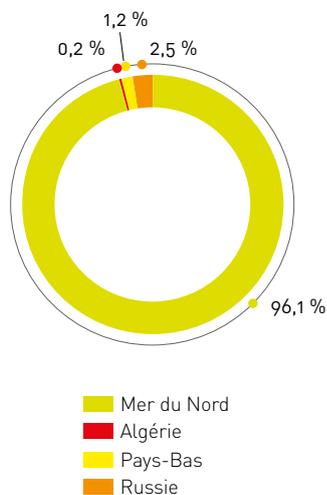
période s’étalant de la mi-mars à la mi-juin. Les écarts enregistrés ont parfois dépassé les 2 % début juin, la tolérance maximale étant de 1,15 %.

Sous-réseau “Brétigny” : laboratoire de Dourdan

Sous-réseau alimentant essentiellement des communes du Syndicat situées dans le département de l’Essonne.

L’analyse visuelle des données relatives au laboratoire de contrôle dénommé “Dourdan” a permis de constater que les valeurs calculées par GRTgaz respectaient la tolérance maximale de 1,15 % dans 100 % des cas.

Approvisionnement en gaz naturel de l’Île-de-France (en %)



Sous-réseau “Villiers-le-Bel” : laboratoire de Nanterre

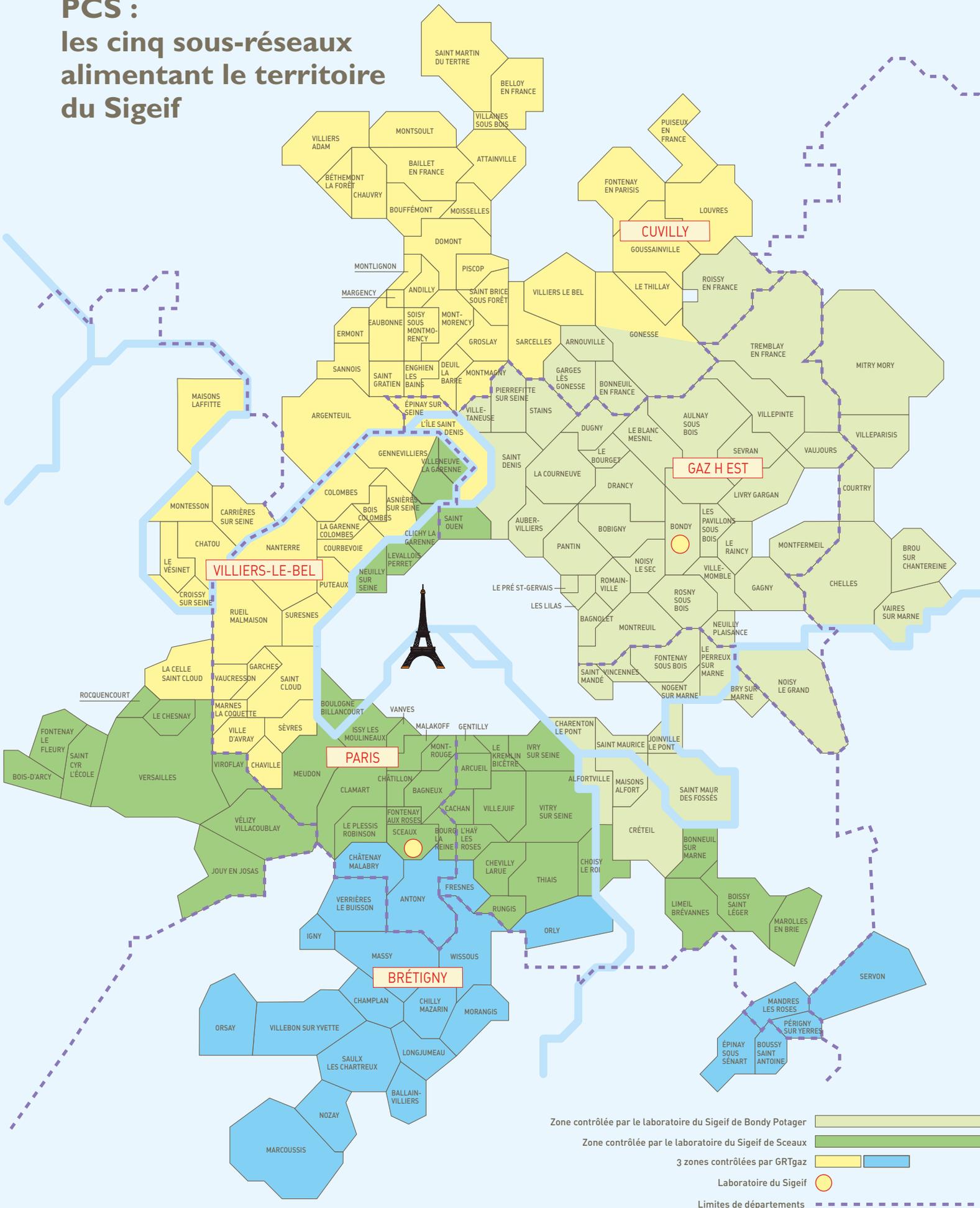
Sous-réseau alimentant les communes du Syndicat situées principalement au nord-ouest de Paris. L’analyse visuelle permet de constater des incohérences sur les mesures effectuées par le chromatographe de contrôle de fin novembre jusqu’à la première semaine de décembre 2014. Pour le reste de l’année, les écarts entre le PCS mesuré et calculé respectent la tolérance de 1,15 %.

Sous-réseau “Cuvilly” : laboratoire de Chambly

Sous-réseau alimentant six communes du Syndicat situées au nord-est du Val-d’Oise.

On observe des valeurs mesurées par le chromatographe de Chambly anormales vis-à-vis des données Simone (valeurs calculées) sur une

PCS : les cinq sous-réseaux alimentant le territoire du Sigeif



PCS mesuré ou calculé ?

GRTgaz détermine par calcul, au moyen d'un logiciel, le PCS du gaz distribué. Des chromatographes de contrôle mesurent le PCS en des points particuliers afin de vérifier que les valeurs calculées restent dans une tolérance acceptable, fixée par l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML). L'objectif de GRTgaz est d'aboutir, a minima, à un écart maximal de 1,15% entre ces deux méthodes sur 95% des mesures effectuées.

La carte page 69 illustre les deux zones sur lesquelles le Sigeif, grâce à ses deux laboratoires de Bondy et de Sceaux, procède au contrôle des calculs de GRTgaz.

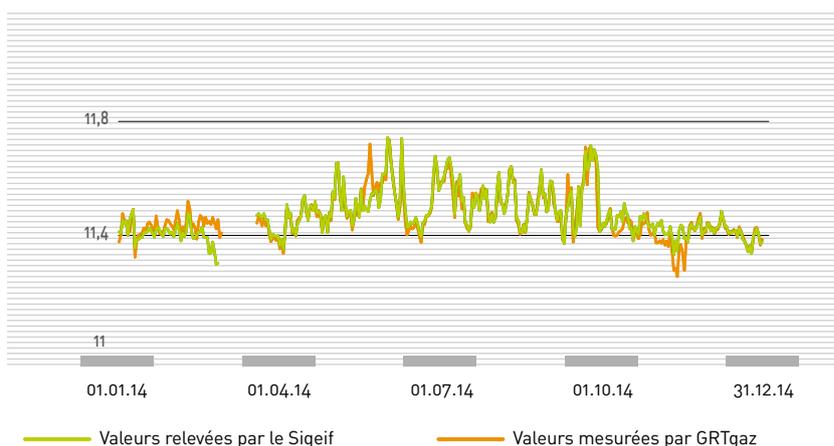
Facture de gaz et PCS

Les chiffres indiqués sur le compteur indiquent une consommation en mètres cubes ; or, ce sont des kilowattheures qui sont facturés. En effet, le pouvoir calorifique varie selon l'origine et la provenance ; le gaz naturel n'a jamais la même composition.

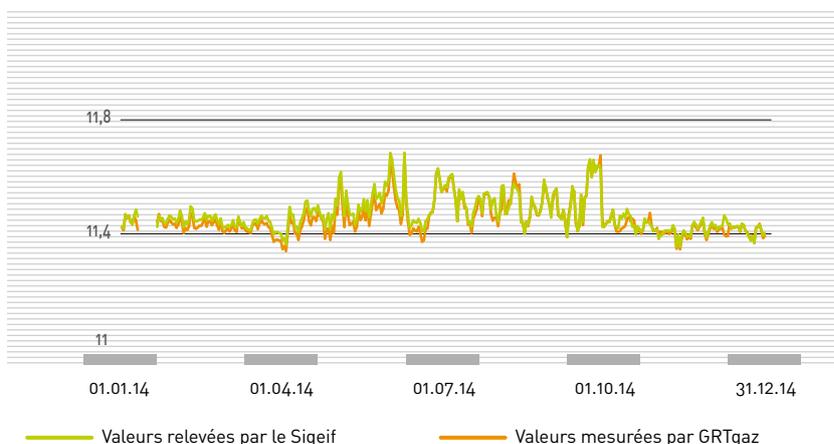
Par conséquent, sur la facture, c'est le pouvoir calorifique supérieur (PCS) du gaz qui sert de coefficient pour convertir les mètres cubes en kilowattheures. Pour la région parisienne, 1 m³ de gaz correspond plus ou moins à un PCS compris entre 10,7 kWh (mini) et 11,4 kWh (maxi).

Contrôle du PCS : laboratoires du Sigeif (en kWh/m³N)

Bondy



Sceaux



Pas de valeur pour le laboratoire de Bondy, entre le 26 février et le 20 mars, par suite d'un dysfonctionnement du chromatographe, ainsi que pour Sceaux, du 15 au 20 janvier.





PROFONDITEUR DE TRANCHÉE
de distribution de gaz naturel,
sans intervention dans votre quartier

ENTREPRISE DE TRANCHÉE
SOCIÉTÉ BOULEVARD MILLEMAIRE
PARC DES 1000
CHARGE D'AFFAIRE: M. LAMBERT
TEL. 01 55 26 41 14



ENTREPRISE COFFAGE
TEL. 01 43 83 61 51

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

01 55 26 41 14

SYNTHÈSE DU CONTRÔLE TECHNIQUE

Maintien des actions de maintenance
mais baisse significative des investissements “qualité”
sur les ouvrages concédés.

Le territoire, les clients et les quantités acheminées

Le territoire du Syndicat n'a pas évolué en 2014. Le Syndicat regroupe 184 communes, dont la population s'élève à 5 412 653 habitants. Le nombre de clients est de nouveau en baisse (-1%), et s'établit à 1 209 257. Cette diminution est liée au désabonnement continu du tarif T1 (cuisson) par les clients au profit d'autres solutions. On note également une chute de près de 20 % des quantités acheminées sur le territoire du Sigeif, conséquence directe des températures exceptionnellement douces pendant l'année 2014.

Suivi de la qualité de service

Les indicateurs de suivi de la performance mis en place par le concessionnaire permettent de mesurer le niveau de qualité de service qu'il propose. L'objectif est atteint pour tous les indicateurs y compris le taux de raccordements réalisés dans le dé-

lai convenu, objectif qui n'est toutefois fixé qu'à 91%, valeur la plus faible parmi les indicateurs de suivi de la performance.

La perception de la qualité de la distribution par les clients est mesurée dans l'enquête annuelle réalisée par l'Ifop pour le compte du Sigeif. 6 % des personnes interrogées (58) déclarent avoir subi au moins une coupure de gaz dans l'année, et 9 % d'entre elles (87) déclarent avoir constaté une baisse de pression. Ces résultats sont tout à fait comparables à ceux enregistrés l'année précédente.

Pour ce qui concerne les interventions au domicile des clients, hormis une baisse concernant le choix des dates et heures éventuelles de rendez-vous (-6 %), les autres indicateurs s'améliorent significativement (qualité du travail, ponctualité, informations fournies, et délai d'intervention).

Inventaire des ouvrages

La longueur des canalisations de la concession est de 9 383 km, soit en très légère augmentation par rapport à l'année précédente (+12,5 km). Durant l'année 2014, 40,3 km de canalisations ont été posés et 27,9 déposés.

Le réseau en moyenne pression représente 74,9 % du linéaire total des canalisations (+0,2 %). Il continue de progresser d'année en année et contribue ainsi à une meilleure capacité de desserte et une meilleure sécurité des ouvrages de distribution. Les canalisations en polyéthylène sont majoritaires (54,6 %). Le réseau en acier reste stable (28,6 %) et le réseau en fonte ductile (16,6 %) ne diminue que très peu (-0,1 %). La part résiduelle du réseau en tôle bitumée et en cuivre n'est plus que de 0,3 %.

Le réseau de distribution comporte 2 966 postes de distribution publique pour l'alimentation du réseau basse pression (-20), et 15 320 postes de détente client (+ 559) alimentant directement les gros consommateurs.



Ces valeurs évoluent logiquement en raison de l'augmentation de la part du réseau moyenne pression.

Le parc des conduites montantes est composé de 100 602 ouvrages, dont 48,5 % sont en propriété de tiers. Seules 449 conduites montantes, soit 511 de moins que l'année précédente, ont été rétrocédées parmi les ouvrages en concession. Il reste encore 48 827 ouvrages à intégrer dans la concession.

Surveillance et maintenance du réseau

59 km de canalisations en acier ne disposent pas d'un dispositif de protection cathodique active suffisamment efficace. Ces canalisations sont majoritairement (84,7 %) situées sur les communes à l'ouest de Paris.

L'audit des installations de protection cathodique réalisé en 2014 sur l'URG Ouest a notamment mis en évidence deux fiches de non-conformité d'importance majeure. L'une pour un défaut récurrent sur la protection cathodique du réseau Pleyel-Saint-Ouen lié aux installations ferroviaires, et l'autre du fait du retard important dans le traitement de fiches défauts établies ces dernières années. Les actions récentes mises en

œuvres par GRDF devraient corriger de façon pérenne ces deux anomalies.

Le linéaire de canalisations surveillées dans le cadre du programme de recherche systématique de fuites (RSF) est de 10 943 km contre 12 800 en 2013. Cette variation d'une année à l'autre sur le territoire du Syndicat s'explique par le rythme de surveillance des canalisations en moyenne pression qui doit être réalisé tous les quatre ans.

La politique de maintenance des ouvrages basée sur leur classe de sensibilité et l'utilisation d'un outil de GMAO contribuent à l'amélioration de la sécurité industrielle des ouvrages gaz. Toutefois, le Syndicat ne disposant plus du nombre des conduites montantes, dont l'inventaire est en cours de fiabilisation, n'a plus les moyens de contrôler le respect du rythme des visites des conduites montantes par le concessionnaire.

L'évolution de la politique de coupure du gaz par le concessionnaire lors des incidents a renforcé le rôle des vannes de réseau et a rappelé la nécessité de leur accessibilité et de leur manœuvrabilité. Le nombre de vannes (ou robinets) utiles inaccessibles évolue de manière importante, passant de 93 à 268 (+ 175). Le concessionnaire devra fournir les causes de cette hausse.

Incidents d'exploitation sur les ouvrages

Le nombre d'appels de tiers augmente de 0,6 % (1 561 appels). Au total, 50 753 appels ont été enregistrés par les centres d'appels Urgence Sécurité Gaz en 2014. Le nombre d'incidents traités après appel augmente sensiblement (+ 10,6 %). Pour 75,4 % d'entre eux, ils concernent le réseau concédé.

Sur le réseau concédé, 53 520 clients ont subi une coupure de gaz en 2014, soit une baisse de 10,9 %. Ces interruptions de service sont causées majoritairement par des incidents sur des branchements (individuels ou collectifs) à hauteur de 43,7 %, et par des incidents sur les CI-CM pour 30,9 %.

L'analyse des causes principales à l'origine des incidents met en évidence, d'une part, les défauts matériels (usure ou rupture de pièces) et les aléas techniques pour les branchements (individuels ou collectifs) et, dans une moindre mesure, des fausses manœuvres sur les robinets pour les conduites montantes.

Concernant les incidents avec fuites (hors actions de tiers) sur les canalisations, on observe que près des deux tiers ont lieu sur le réseau basse pression, alors que ce réseau ne représente que le quart du linéaire total. Le matériau principalement mis en cause reste de loin pour ce type de réseau, la fonte ductile avec 10,9 fuites pour 100 km.

Les canalisations en polyéthylène, les plus fiables, présentent un taux de fuites de 0,62 pour 100 km.

Le nombre des dommages aux ouvrages continue de baisser (- 18,5 %), conséquence d'une politique de sensibilisation importante mise en place par GRDF depuis de nombreuses années et d'une réglementation anti-endommagement de plus en plus respectée par les différents acteurs. 577 dommages aux ouvrages ont été enregistrés en 2014, dont 344 sur le réseau enterré.

Investissements

Le montant des investissements affectés au chapitre développement sur l'ensemble du réseau (canalisations, ouvrages collectifs, postes de détente et de comptage) est en baisse de 3,1 millions d'euros (- 19,3 %) et s'élève à 12,8 millions d'euros. Cette baisse traduit une volonté du concessionnaire de privilégier le raccordement de nouveaux clients sur le réseau existant à l'extension de celui-ci.

Les crédits consacrés au chapitre qualité s'élèvent à 25,4 millions d'euros. Après une nette progression en 2013 pour la sécurisation des conduites d'immeubles en plomb, le montant de ces investissements est en forte baisse.

De nombreux travaux de renouvellement de réseaux, initialement prévus en 2014, ont dû être reportés sur l'exercice 2015, à la suite de

difficultés de programmation en fin d'année 2014.

27 km de réseau ont pu être renouvelés (13,9 km de fonte ductile et 12,4 km d'acier) sur l'ensemble du territoire de la concession. Seuls 13,9 km de canalisations en fonte ductile ont fait l'objet d'un renouvellement en polyéthylène.

Contrôle du pouvoir calorifique supérieur

Les deux chromatographes situés sur les communes de Bondy et de Sceaux permettent de contrôler deux des cinq sous-réseaux qui alimentent le territoire du Syndicat. Hormis quelques rares dysfonctionnements du matériel utilisé n'ayant pas permis d'obtenir des mesures sur les 365 jours initialement prévus, la tolérance maximale de 1,15 % est toutefois respectée.

En ce qui concerne les chromatographes de GRTgaz, les graphiques remis au Syndicat ne permettent pas, dans 95 % des cas, de vérifier le respect de la tolérance de 1,15 %.

CONTRÔLE

COMPTABLE

RAPPEL SUR LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS DU CONTRÔLE FINANCIER

Le contrôle des services publics délégués
au concessionnaire est le cœur de métier du Sigeif

Le contexte

Tout service public délégué par contrat se doit d'être contrôlé par l'Autorité délégante qui demeure responsable en dernier ressort du bon fonctionnement du service public.

Ainsi, pour mieux répondre au besoin de suivi des services publics par le Sigeif, la loi du 8 février 1995 a instauré **une obligation générale de remise d'un rapport annuel** destiné à l'information de la collectivité intéressée et du public (article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales).

Ce texte a été conçu par le législateur comme un moyen **d'améliorer la transparence des délégations de service public** et notamment des comptes du délégataire.

L'article L.1411-12 du Code Général des Collectivités territoriales stipule que les dispositions des articles L. 1411-1 à L. 1411-11 ne s'appliquent pas aux délégations de service public lorsque la loi institue un monopole au profit d'une entreprise. Il semble dès lors que l'applicabilité de ce texte aux concessions de distribution de l'Energie ne soit pas acquise et qu'il convienne de se reporter à l'article 31 du contrat de concession :

Article 31 du cahier des charges annexé à la convention de concession du 21 novembre 1994 :

« Chaque année avant le 1er juin le concessionnaire produit à l'autorité concédante (...) un compte-rendu d'activité pour l'année écoulée faisant apparaître les éléments suivants :

> Un rapport général comprenant les principaux résultats, les faits marquants et les perspectives d'évolution du service se rapportant à la concession, et les résultats et événements significatifs de l'entreprise concessionnaire.

> Un rapport financier comprenant :

• En base, à la maille de la concession : la présentation des éléments du compte d'exploitation à la maille concession comprenant :

- En produits : recettes d'acheminement, recettes hors acheminement (raccordement + prestations complémentaires).

- En dépenses : charges d'exploitation : achats externes, dépenses de personnel, impôts, taxes, redevances (dont R1, R2 et RODP) ; charges calculées [dotation aux amortissements et aux provisions; reprises d'amortissements, de provisions et de la valeur nette comptable (VNC)].

• Sur demande de l'autorité concédante à la maille concession : suivi compte droits du concédant en précisant les provisions utilisées, la caducité, les remises gratuites, la dépréciation. »

Les principales zones de risque pour le concédant

Les risques de portée générale encourus par la collectivité délégante sont les suivants :

- > Le risque lié à une mauvaise exécution du service public par le concessionnaire : le cas échéant, la collectivité serait amenée à prendre les mesures nécessaires pour garantir la continuité du service public, en reprenant notamment les engagements souscrits par le concessionnaire dans le cadre de l'exécution de sa mission,
- > Le risque lié à l'imprévision en cas de bouleversement des conditions économiques tel que l'équilibre de l'exploitation du service public ne puisse plus être assuré : le concessionnaire serait alors en droit d'obtenir une indemnisation financière, faute de quoi il pourrait demander au juge la résiliation du contrat.

Au-delà de ces risques généraux et s'agissant d'une concession de distribution d'énergie, les risques particuliers les plus manifestes sont :

- > Les risques liés à l'insuffisance des efforts de maintenance, aussi bien du point de vue de la qualité de service que sur le plan de la valeur du patrimoine,

- > Les risques liés à une identification incorrecte ou non exhaustive du patrimoine mis en concession,
- > Les risques liés à une insuffisance de traçabilité des informations relatives aux financements réciproques du concessionnaire et du concédant qui pourrait rendre délicate la mise en œuvre des clauses prévues lors de la fin de concession.





Robinet aval

TRAVAUX RÉALISÉS

Analyse et test des procédures comptables utilisées par le concessionnaire.

Analyse des procédures

Éléments d'information obtenus au cours du contrôle portant sur l'exercice 2014

Le concessionnaire n'a pas indiqué au Sigeif que de nouvelles procédures auraient été mises en œuvre pour assurer la production des informations comptables et financières relatives au domaine concédé au titre de l'exercice 2014.

Rappels sur les travaux engagés au cours des exercices précédents

Au cours du contrôle relatif à l'exercice 2010, un exposé synthétique des mécanismes en vigueur de comptabilisation des immobilisations en concession avait été présenté au Sigeif sous forme de diaporama. Ce document retrace les principes retenus et les schémas comptables associés aux opérations de mise à l'inventaire, de renouvellement, de dotation aux provisions et d'amortissement. Ce document ne répond pas à la demande du Sigeif de disposer du manuel de procédure en vigueur

chez le concessionnaire⁽¹⁾, mais il a permis d'améliorer la compréhension des mécanismes comptables en vigueur.

Les échanges organisés avec le concessionnaire dans le cadre des contrôles réalisés au titre des contrôles relatifs aux exercices 2011 à 2013 ont ensuite essentiellement consisté à approfondir les notions abordées dans ce document et à réaliser des tests d'application des procédures décrites.

Sur la base des informations disponibles, il est apparu que GRDF récupère les financements engagés au travers d'un amortissement de caducité sur la durée de vie résiduelle du contrat. Le financement à récupérer correspond à la part des biens de premier établissement que GRDF a financés.

Cela implique – en principe – que, en fin de contrat, les ouvrages en concession sont complètement amortis et remis gratuitement au Sigeif.

Cependant, la rédaction de l'article 30 du cahier des charges annexé au

cahier des charges de concession stipule « *En cas de non-renouvellement ou de fin anticipée de la concession, le concessionnaire reçoit de l'autorité concédante une indemnité égale à la valeur nette comptable des ouvrages concédés financés par le concessionnaire, réévaluée au moyen de l'indice TME* ».

Au cours des contrôles successifs, les représentants de GRDF ont toujours indiqué que la fin du contrat entraînerait une remise gratuite des biens de retour du fait de leur amortissement intégral par le mécanisme de caducité. Seuls les biens dits de reprise⁽²⁾ étaient présentés comme donnant lieu à une indemnisation. Les documents transmis par le concessionnaire n'évoquaient l'hypothèse d'une indemnisation du concessionnaire que dans le cas où la concession était interrompue de façon anticipée, à titre d'indemnité. Cependant, au cours du contrôle portant sur l'exercice 2013 ce discours a évolué et les représentants de GRDF évoquent désormais l'hypo-

(1) Pour la partie qui concerne les comptes de concession uniquement.

(2) Les compteurs essentiellement, au cas d'espèce.



thèse que dans le cas où la concession serait interrompue – y compris au terme normal du contrat⁽¹⁾ – le dispositif indemnitaire prévu à l'article 30 serait applicable.

Cette position – qui n'a pas été confirmée officiellement – ne peut pas être admise par le Sigeif car elle est contradictoire avec la logique financière du modèle concessif et la méthode de récupération des financements engagés via l'amortissement de caducité. Elle peut d'autant moins être admise qu'elle est en contradiction avec la communication constante

(1) C'est-à-dire qu'elle ne serait pas renouvelée.

du concessionnaire qui a toujours annoncé la remise gratuite au Sigeif des biens de retour à l'issue du contrat de concession.

Travaux réalisés au titre de l'exercice 2014

Au titre de 2014, les réunions de travail en commun avec le concessionnaire ont été consacrées à la présentation par celui-ci des nouvelles orientations qu'il a retenues pour l'élaboration des CRAC portant sur les données postérieures à 2014 dans le cadre de sa démarche "Nouvelles données pour une nouvelle donne". Ce nouveau dispositif sera commenté dans le cadre du rapport relatif au CRAC 2016 portant sur les données 2015.

Si aucun changement comptable ne semble avoir été pratiqué dans les comptes de GRDF qui pourraient impacter l'information produite au niveau de la concession, un changement de terminologie a été réalisé dans l'information transmise au titre des droits du concédant. En effet, comme cela est détaillé plus loin dans ce rapport, la notion de droit du concédant a été abandonnée et remplacée par celle de "*Comptes spéciaux des contrats de concession*".

Dès lors, le Sigeif est en droit de s'interroger sur la motivation et l'opportunité d'un tel changement de terminologie. En effet, la notion de droit du concédant a le mérite d'être prévue au plan comp-

table général et de voir son usage précisé dans le guide CNC des concessions. Tel n'est pas le cas des nouveaux termes retenus dont la signification financière apparaît dès lors peu explicite.

Opinion sur la documentation relative aux procédures appliquées communiquée au Sigeif

D'une manière générale, le Sigeif considère qu'il doit être destinataire de l'ensemble des notes de procédure émises par le concessionnaire, dès lors qu'elles sont en lien avec le domaine concédé (suivi comptable du patrimoine, des droits du concédant, des provisions pour renouvellement et de la rentabilité du domaine concédé).

Au cours des missions de contrôle successives, le Sigeif s'est vu transmettre un certain nombre de documents relatifs aux procédures appliquées. Ce corpus de documentation est manifestement partiel et il n'est pas toujours possible au Sigeif de déterminer si les documents dont il dispose sont à jour et applicables.

Les efforts réalisés par le concessionnaire pour transmettre des documents didactiques qui présentent les principes retenus et les schémas de comptabilisation appliqués ont permis d'améliorer la compréhension des procédures mises en œuvre pour suivre le patrimoine en concession.

Le Sigeif maintient cependant sa demande de disposer des manuels de procédures utilisés par les agents du concessionnaire ainsi que d'une présentation exhaustive des procédures en vigueur.

En particulier, et eu égard aux clauses du cahier des charges qui prévoient que la seule contrainte qui pèse sur le concessionnaire est de remettre le réseau «en état normal de service » en fin de concession, le Sigeif estime qu'il est nécessaire que GRDF transmette une documentation exhaustive explicitant les principes retenus pour déterminer le montant de la provision pour renouvellement figurant dans son bilan global, la part de cette provision qui concerne les ouvrages en concession, ainsi que son évolution (dotations / reprises).

Il s'agit notamment de préciser les procédures appliquées pour le calcul des besoins en renouvellement permettant de justifier les dotations (plan de renouvellement, valeur future de renouvellement).

Les informations présentées au titre du droit du concédant devraient également donner lieu à des compléments d'information pour ce qui concerne les procédures appliquées et les modalités de constitution des agrégats présentés. **Par ailleurs, le Sigeif ne peut se satisfaire du changement de terminologie appliqué unilatéralement par le concession-**

naire en ce qui concerne les droits du concédant. Ce changement aboutit à retenir un terme vide de sens et sa motivation n'apparaît pas clairement.

Contrôles sur pièces, analyse de la piste d'audit, tests d'application des procédures

Objectifs visés par les contrôles sur pièces

Dans le cadre des travaux de contrôle de l'Autorité déléguée, le patrimoine concédé fait l'objet de travaux d'analyse dans le but de valider la cohérence et la fidélité des informations financières présentées par le concessionnaire, notamment vis-à-vis des données techniques.

Ces travaux ont notamment pour objectif de valider les mouvements comptables relatifs aux opérations spécifiques d'extension, de renouvellement ou de renforcement du réseau.

Dans cet objectif, des tests de validation de la piste d'audit sont réalisés. Ils consistent à rapprocher les mouvements comptables figurant dans les fichiers du concessionnaire des données réelles et physiques collectées lors des visites dans les centres.

Les contrôles sur pièces sont réalisés en présence :

- > Du directeur général adjoint du Sigeif, afin de valider la cohérence technique de la restitution comptable.
- > Du représentant du concessionnaire.
- > De l'expert-comptable mandaté par le Sigeif pour assister le syndicat dans ses travaux de contrôle du concessionnaire.

Les chantiers ou travaux objets de ces études sont sélectionnés par le Sigeif en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques. La sélection de ces opérations n'est donc pas effectuée selon une approche statistique mais selon la nature, l'importance et l'intérêt du chantier concerné.

Dès lors, ces travaux doivent être considérés comme des tests de compréhension et non comme une démarche statistique permettant d'extrapoler les écarts détectés à l'ensemble du patrimoine.

Comme cela a été indiqué plus haut, les travaux réalisés en 2015 au titre du compte-rendu annuel portant sur les l'année 2014 ont porté sur la présentation du nouveau dispositif de restitution de l'information comptable et financière envisagé par le concessionnaire. Dans ce contexte, aucun contrôle sur pièces n'a été réalisé au titre de l'exercice 2014.

Principales observations relatives aux contrôles réalisés

Changements comptables

Le concessionnaire a indiqué qu'aucun changement comptable n'avait été opéré au cours de l'exercice. En 2010, des changements d'estimation comptable opérés unilatéralement par le concessionnaire avaient abouti à minorer le droit du concédant de 47 M€. Ces changements comptables concernaient notamment l'allongement de la durée de vie estimée de certaines canalisations.

Rappels des observations relatives aux contrôles des années précédentes

Justification de la valorisation des ouvrages entrant en concession

Les tests réalisés ont permis :

- > De tester la traçabilité des coûts imputés au titre des coûts facturés par les fournisseurs en remontant jusqu'aux commandes et factures correspondantes.
- > De rapprocher le détail des heures de main d'œuvre interne imputées aux chantiers testés avec la valorisation retenue au titre de la production immobilisée (interventions réalisées par le personnel de GRDF et valorisées dans le coût de revient des immobilisations en concession).

Les points suivant devront faire l'objet d'approfondissements :

- > Les modalités concrètes de valorisation des remises gratuites restent à tester.

Il est rappelé ici que les remises gratuites sont valorisées en coûts standards,⁽¹⁾ mais que les demandes formulées pour obtenir le détail du calcul de valorisation des remises gratuites n'ont pas été satisfaites à ce stade.

- > La procédure d'évaluation des coûts de main d'œuvre interne intégrés dans le coût des ouvrages reste également à tester.

Modalités de récupération du financement du concessionnaire

Comme cela a été indiqué ci-avant, le concessionnaire pratique l'amortissement de caducité pour récupérer sa part dans le financement des biens de premier établissement.

Les biens remplaçant les biens de premier établissement sont préfinancés via l'exploitation de la concession au travers de deux mécanismes :

- > L'amortissement dit "industriel" qui couvre, pour la part financée par le concessionnaire, la valeur d'origine du bien.
- > La provision pour renouvellement, qui couvre l'écart estimé entre la valeur d'origine du bien et la valeur estimée de renouvellement.

(1) Sur la base d'un "canevas technique".

Il a pu être vérifié que l'amortissement de caducité pratiqué au titre du bien de premier établissement était maintenu au bilan après les renouvellements en étant éventuellement complété sur la durée résiduelle du contrat lorsqu'il ne couvrait pas 100% du financement initial du concessionnaire à la date de remplacement.

Les biens remplaçant des biens déjà remplacés ou des biens financés par le concédant ne donnent pas lieu à un amortissement industriel. Dès lors, les renouvellements de biens eux-mêmes remplaçant sont intégralement couverts par la provision pour renouvellement.

Des tests ont été engagés dans le cadre du contrôle 2012 et ont été poursuivis dans le cadre du contrôle 2013 pour préciser les modalités opérationnelles de calcul de cet amortissement de caducité. Ces investigations sont nécessaires car l'inventaire détaillé transmis au Sigeif ne fait pas mention de l'amortissement de caducité pratiqué au titre de chaque ligne d'inventaire, ce qui interdit tout contrôle d'application.

Les tests réalisés n'ont pas permis de reconstituer les calculs justifiant les montants d'amortissement de caducité présentés au titre des dossiers étudiés. Il a été demandé au concessionnaire de produire les informations détaillées permettant de justifier les informations transmises sans qu'il soit donné suite à cette demande.

Les tests réalisés ont également permis de mettre en évidence que les biens présents à l'inventaire lors du renouvellement du contrat de concession en 1994 n'avaient pas été amortis en caducité sur le contrat précédent. Le concessionnaire indique avoir procédé à un changement comptable en 1999 et avoir, à partir de cette date, mis en œuvre l'amortissement de caducité de manière prospective. Il précise que la comptabilisation est lissée sur la période entre la mise en place et le terme du contrat.

Ici encore, il n'a pas été possible de reconstituer les modalités de mise en œuvre de ce traitement prospectif et le Sigeif reste dans l'attente d'informations complémentaires de la part du concessionnaire.

Les cofinancements apportés par les tiers

Les cofinancements obtenus par le concessionnaire (subventions ou fonds de concours versés par les collectivités, droits de raccordement versés par les usagers) et qui ont contribué au financement des biens inscrits à l'inventaire du domaine public concédé ne font pas l'objet d'un suivi au titre des informations communiquées au titre du droit du concédant.

Il apparaît notamment, en ce qui concerne les droits de raccordement perçus par GRDF lors de l'établissement des ouvrages, que ceux-ci sont enregistrés en recettes dans le compte d'exploitation de la Concession.

Le Sigeif considère que – quels que soient les choix comptables opérés unilatéralement par le concessionnaire – les sommes facturées aux tiers pour contribuer au financement des ouvrages du domaine public ne peuvent être considérés comme des financements du concessionnaire et constituent dès lors des droits du concédant.

Il convient donc que le concessionnaire mette en place un dispositif de suivi des cofinancements perçus auprès des tiers afin de permettre le suivi des financements réciproques du concédant et du concessionnaire.

Utilisation de la provision pour renouvellement

Les tests réalisés au cours des contrôles précédents ont permis de vérifier l'application des principes suivants :

> La provision pour renouvellement est estimée de façon statistique et seuls les biens dont le renouvellement est prévu avant la fin du contrat de concession donnent lieu à constitution d'une provision.



Conclusion sur les contrôles réalisés

La piste d'audit menant de certaines opérations physiques de l'exercice à leur traduction dans les comptes peut dorénavant être tracée pour des opérations récentes⁽²⁾ et pour l'essentiel des coûts immobilisés. Les prochains contrôles devront cependant permettre d'approfondir cette traçabilité pour ce qui concerne les modalités d'évaluation des remises gratuites et la valorisation de la main d'œuvre interne. Les tests de justification des valorisations relatives aux éléments figurant à l'inventaire devront également concerner des éléments antérieurs à 2007.

En revanche, les informations communiquées par le concessionnaire ne permettent pas de vérifier les modalités de comptabilisation des passifs de concession. En particulier, le caractère exhaustif des montants constituant le droit du concédant ne peut pas être garanti dans le cadre des procédures en vigueur et sur la base des tests réalisés.

Depuis 2010, les durées de renouvellement ont été déconnectées des durées de vie retenues en comptabilité⁽¹⁾.

Elles sont dorénavant les suivantes :

- canalisation acier : 55 ans,
- canalisations polyéthylène : 65 ans.

La durée de vie comptable des ouvrages avait quant à elle été portée de 30 à 45 ans en 2006.

> La provision pour renouvellement couvre :

- la part excédant la valeur de l'ouvrage renouvelé pour les biens de premier établissement considérés comme renouvelables sur l'horizon du contrat ;

(1) Utilisées pour le calcul de l'amortissement de dépréciation.

- l'intégralité de la valeur de remplacement estimée pour les biens remplaçant des biens qui ont déjà été renouvelés.

> Quel que soit le montant de la provision relative à un bien qui a été évaluée sur la base de cette méthode, le concessionnaire assure si nécessaire le complément de financement nécessaire par le biais de dotations exceptionnelles à la date de renouvellement effective.

> La provision pour renouvellement utilisée est inscrite au passif du bilan dans un compte 229255 : "Contribution au renouvellement des biens en concession". Ce compte constitue, du fait de son radical 229, une subdivision du droit du concédant.

(2) C'est-à-dire pour les opérations réalisées après la mise en place du nouveau système d'information comptable et financier en 2007.

ANALYSE DES DONNÉES FINANCIÈRES PRÉSENTÉES DANS LE RAPPORT 2014 DU CONCESSIONNAIRE

Une amélioration des informations comptables et financières, mais qui reste toutefois insuffisante.

Patrimoine en concession

Évolution du patrimoine concédé (tableau 1)

L'exercice 2014 n'a pas enregistré de variation du périmètre en concession par rapport à 2013.

Évolution pluriannuelle du taux d'amortissement (tableau 2)

Le phénomène d'accroissement constant du taux d'amortissement suggère un vieillissement des ouvrages en concession, le concessionnaire ayant indiqué ne pas avoir réalisé de changement comptable au titre de l'exercice 2014.

Dépenses d'investissement du concessionnaire (hors remises gratuites) (tableaux 3 et 3 bis)

Le tableau 3 permet de vérifier que le chapitre "Renforcements/Renouvellements" reste prédominant dans les investissements, puisqu'il représente à nouveau environ les deux tiers de ceux-ci.

Cependant, après une phase ininterrompue de croissance des renouvellements depuis 2007, l'année 2014 enregistre un recul important de - 32 %.

Le concessionnaire a précisé que cette baisse s'expliquait par un double effet :

- D'une part du fait du contexte des élections municipales qui s'est caractérisé pour un grand nombre de collectivités par des demandes de décalage des travaux sur la voie publique.
- D'autre part, par la fin du programme de renouvellement des branchements en plomb.

Le tableau 3 bis permet notamment de mettre en évidence la part des conduites montantes et des conduites d'immeubles dans les remises gratuites, qui représentent 86 % au titre de 2014.

Répartition du patrimoine par type d'ouvrages (tableau 4)

Comme au cours des exercices précédents, on constate que la croissance du patrimoine en concession est plus forte en ce qui concerne les branchements et conduites montantes (+3,8 %) qu'en ce qui concerne les

canalisations (+1,4%). Ces chiffres montrent les efforts du concessionnaire dans le renouvellement des ouvrages collectifs sensibles conformément aux engagements pris dans le cadre du Contrat de Service public signé avec l'État.

NOTA BENE :

Les documents transmis par le concessionnaire stipulent que les compteurs constituent des biens de reprises et qu'en conséquence ils seront remis au Sigeif en fin de concession en l'échange d'une indemnité.

Cette analyse s'appuie sur l'article 16 du cahier des charges de la concession, qui stipule « Les compteurs de type usuel, d'un débit horaire inférieur à 16 m³, sont la propriété du concessionnaire ».

À partir de cette analyse, les compteurs ne sont pas présentés dans l'inventaire des biens en concession et sont amortis sur leur durée de vie estimée et non en caducité.

Analyse de la variation des immobilisations brutes en concession (tableau 5)

Les investissements du concessionnaire enregistrent une baisse sensible en 2014, soit – 28 %. Ce mouvement est accompagné d'une baisse de – 56 % des remises gratuites.

Analyse du montant des charges prélevées sur l'exploitation au titre du cycle d'investissement (tableau 6)

Comme au cours des années antérieures, la somme des prélèvements effectués sur le compte de résultat au titre des charges calculées est loin d'être absorbée dans le réinvestissement puisqu'elle représente 50 %.

NOTA BENE :

Le rattachement au compte de résultat de la concession de 14,9 M€ en 2011, 13,8 M€ en 2012, 14,6 M€ en 2013, puis 16 M€ de charges calculées au titre de l'amortissement des biens propres du concessionnaire (cf infra) influence la lecture du tableau 6.

Analyse du réinvestissement des dotations à la provision pour renouvellement (tableau 7)

On assiste en 2014 à un resserrement entre le prélèvement réalisé au titre des provisions et le réinvestissement au titre des investissements de renouvellement, mais sur la longue période, il reste constant que les montants prélevés sur l'exploitation au titre des provisions ne sont que partiellement réinvestis.

NOTA BENE :

Dans le CRAC, le concessionnaire indique : « Les charges calculées présentées comprennent les dotations nettes aux amortissements et à la provision pour renouvellement, ainsi que les charges exceptionnelles générées par les sorties d'immobilisations, telles que calculées par GRDF pour l'établissement de ses comptes sociaux, en application du plan comptable général et du Guide des entreprises concessionnaires de 1975. »

Il semble donc que la ligne dotations aux provisions corresponde uniquement à des dotations à la provision pour renouvellement, mais ceci ne peut être garanti sur la base des informations disponibles.

Droit du concédant

Informations communiquées

(tableau 8)

Comme cela a été indiqué plus haut, le concessionnaire ne fait plus apparaître la notion de droit du concédant dans le compte rendu financier relatif à l'exercice 2014. Cependant, il apparaît que les composantes regroupées dans l'agrégat "Comptes spéciaux des contrats de concession" sont les mêmes que celles qui figuraient dans l'agrégat "Droit du concédant" en 2013.

Dès lors, le Sigeif est en droit de s'interroger sur l'opportunité d'un tel changement de terminologie. En effet, si le terme droit du concédant avait le mérite d'être prévu au

plan comptable général et de voir son usage précisé dans le guide CNC des concessions, tel n'est pas le cas de la nouvelle notion utilisée.

Au titre de l'exercice 2013, une autre évolution avait été observée. La composante "droits du concédant/ Remises gratuites au 31/12/N" avait alors été éclatée en deux notions :

- Remises gratuites par les tiers au 31/12/N.
- Biens financés par GRDF au titre des contrats précédents.

Le tableau 8 permet de faire le rapprochement au 01/01/2013 entre les deux présentations successives. L'éclatement réalisé établit désormais une distinction entre les apports en concession à titre gratuit stricto sensu et ceux qui résultent d'une mise en concession à l'occasion d'un renouvellement de contrat de concession.

Le tableau 8 bis fait apparaître les données transmises au titre de 2014 selon le format retenu auparavant, afin de permettre la continuité de l'analyse.

RAPPEL :

Aucun détail des différentes notions regroupées dans le "Droit du concédant" n'a jamais été transmis au Sigeif. Par ailleurs, aucun test sur la piste d'audit n'a pu être réalisé concernant les composantes du Droit du concédant. Ces chiffres sont donc présentés sous toute réserve du fait de leur absence totale de traçabilité.

■ **Tableau 1. Évolution du patrimoine concédé**

En M€	2014	2013	2012	2011	2010
Immobilisations brutes	1 518	1 482	1 431	1 390	1 349
Variations	2,4%	3,6%	3,0%	3,0%	2,9%
Impact adhésions	Néant	Néant	Néant	4,5	2,8
Variation hors adhésions	2,4 %	3,6 %	3,0 %	2,7 %	2,7 %

■ **Tableau 2. Évolution pluriannuelle du taux d'amortissement**

En M€	2014	2013	2012	2011	2010
Immobilisations brutes	1 518	1 482	1 431	1 390	1 349
Amortissements	658	627	599	571	543
Valeur nette	861	855	832	818	806
Taux d'amortissement	43,3 %	42,3 %	41,9 %	41,1 %	40,3 %

■ **Tableau 3. Dépenses d'investissement du concessionnaire (hors remises gratuites)**

En M€	2014	2013	2012	2011	2010
Extensions	12,8	15,9	14,2	12,1	11,5
% de la valeur brute en concession	0,8	1,1	1,0	0,9	0,9
Renforcements / Renouvellements	25,4	37,1	30,2	28,4	28,5
% de la valeur brute en concession	1,7	2,5	2,1	2,0	2,1
Total des investissements	38,2	53	44,4	40,4	40
% de la valeur brute en concession	2,5	3,6	3,1	2,91	2,96

■ **Tableau 3 bis. Dépenses d'investissement par nature d'ouvrage**

En M€	Branchements individuels	Branchements collectifs	Conduites montantes	Conduites d'immeubles et autres	Conduites de distribution	Protection cathodique concession	Postes de détente, comptage, concession	Total
2014								
Extension	6 010	612	269	169	4 920	341	523	12 845
Renouvellement	3 982	4 687	1 514	4 853	9 773	155	431	25 394
Remises gratuites	159	66	805	492	-18	0	2	1 506
Total	10 151	5 364	2 589	5 514	14 675	496	955	39 745
2013								
Extension	6 606	512	199	142	5 324	785	2 341	15 910
Renouvellement	6 117	7 267	1 776	8 469	13 089	137	276	37 131
Remises gratuites	313	58	853	500	1 718	0	3	3 445
Total	13 036	7 837	2 828	9 110	20 132	922	2 620	56 485
2012								
Extension	6 078	312	136	106	5 469	644	1 412	14 157
Renouvellement	5 194	4 171	2 019	5 556	13 050	143	84	30 218
Remises gratuites	121	91	458	396	817	0	0	1 884
Total	11 393	4 574	2 614	6 058	19 336	788	1 497	46 259

■ Tableau 4. Répartition du patrimoine par type d'ouvrage

En M€	2014			2013		
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Total canalisations	854	411	443	842	394	447
Postes de détente DP	27	12	15	11	16	
Branchements CI CM	626	231	395	219	384	
Autres	11	4	8	11	3	8
Total	1 518	658	861	1 482	627	855

■ Tableau 5. Analyse de la variation des immobilisations brutes en concession

En M€	Valeur d'origine 2013	Investissements concessionnaire	Remises gratuites et participations	Variation de périmètre	Corrections d'inventaire	Sorties-retraits	Valeur finale 2014
Immobilisations brutes	1 482	38,2	1,5	Néant	NC	3,6	1519

NS : non communiqué.

■ Tableau 6. Analyse du montant des charges prélevées sur l'exploitation au titre du cycle d'investissement

En M€	2014	2013	2012	2011	2010
Charges calculées prélevées sur le compte d'exploitation	76	87	85	78	61
Investissements du concessionnaire	38	53	44	40	40
Solde non mobilisé en investissement	38	34	41	38	21

■ Tableau 7. Analyse du réinvestissement des dotations à la provision pour renouvellement

En M€	2014	2013	2012	2011	2010
Dotations aux provisions prélevées sur le compte d'exploitation	31,5	43,3	43,3	36,1	34,3
Investissements de renforcement et de renouvellement	25,4	37,1	30,2	28,4	28,5
Solde non mobilisé en investissement	5,1	6,2	13,1	8,3	5,8

■ Tableau 8. Droit du concédant

En k€		31/12/2014	31/12/2013	01/01/2013	31/12/2012
Droits du concédant - Remises gratuites au 31/12/N	Ancienne présentation				90 399
Remises gratuites par les tiers au 31/12/N	Nouvelle présentation	63 779	62 712	60 043	
Biens financés par GRDF au titre des contrats précédents	Nouvelle présentation	30 395	30 404	30 357	
Total		94 174	93 116	90 399	90 399

En k€	Sens	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Amortissement de caducité	+	625 609	599 712	575 126	553 996	531 190
Biens remis gratuitement	+	94 174	93 116	90 399	84 662	80 933
Provisions utilisées	+	523 746	500 909	466 867	440 037	415 844
Dépréciations	-	580 110	550 191	522 126	494 480	466 577
Droit du concédant	T	663 419	643 545	610 267	584 215	561 390

■ Tableau 8 bis. Analyse des chiffres communiqués

En M€	Sens	2014	2013	2012	2011	2010
Immobilisations brutes hors réévaluations	+	1 518	1 482	1 431	1 390	1 349
Dépréciations des immobilisations hors réévaluations	-	658	627	599	571	543
Droit en nature : valeur nette comptable du patrimoine	(a)	861	855	832	818	806

En M€	Sens	2014	2013	2012	2011	2010
Immobilisations brutes hors réévaluations	+	1 518	1 482	1 431	1 390	1 349
Remises gratuites	-	94	93	90	85	81
Renouvellements préfinancés	-	524	501	467	440	416
Récupération financement via caducité	-	626	600	575	554	531
Financement du concessionnaire à récupérer	(b)	275	289	299	311	321
Amortissement industriel	(c)	78	77	77	77	76
Total droit du concédant (hors provision renouvellement)	(a - b + c)	663	644	610	584	561
Financement net du concessionnaire (avant prise en compte de la provision pour renouvellement)	(b - c)	197	212	222	234	245

Analyse des chiffres communiqués (tableau 8 bis)

RAPPEL :

En 2010, les changements d'estimations comptables opérés unilatéralement par le concessionnaire avaient abouti à minorer le Droit du concédant de 47 M€. Ces changements comptables concernaient notamment l'allongement de la durée de vie estimée de certaines canalisations.

Par ailleurs, l'analyse des chiffres au cours de la période contrôlée appelle les commentaires suivants :

> L'évolution de l'agrégat "provisions utilisées" ne peut pas être analysée car le Sigeif ne dispose d'aucune information détaillée relative à la provision pour renouvellement,

> La valeur de l'agrégat "dépréciation" est inférieure à la somme des dotations aux amortissements déduites de la valeur brute inscrite à l'actif du bilan pour déterminer la valeur nette des immobilisations qui s'élève à 657 680 k€ (cf. supra).

Il semble que l'écart entre ces deux valeurs, soit 77 570 k€, corresponde à la part qualifiée "amortissements industriels" dans la documentation transmise par GRDF, sans que le raisonnement conduisant à retenir cette approche n'ait jamais été clairement explicité malgré les demandes récurrentes du Sigeif.

Sur la base de la documentation transmise par le concessionnaire, et à partir des principes comptables applicables, les chiffres transmis par le concessionnaire peuvent être interprétés comme présenté au tableau 9. Ces analyses sont réalisées hors stock de provision pour renouvellement puisque celui-ci n'est pas communiqué au Sigeif. Or, ce passif étant constitué par prélèvement de charges calculées⁽¹⁾, il constitue une forme de réserve pour réinvestissement qui constitue une source de financement à disposition du concessionnaire.

Conclusion sur les droits du concédant

Au total, il apparaît que les choix réalisés par le concessionnaire pour présenter l'information relative au droit du concédant ne permettent pas une lisibilité suffisante et que les chiffres présentés ne sont pas traçables.

En conséquence, le Sigeif ne peut se forger une opinion sur la signification des agrégats présentés à ce titre.

Il est, notamment, impossible d'identifier clairement les financements réciproques du concessionnaire et du Sigeif ainsi que l'évolution des financements récupérés.

Par, ailleurs, les changements de terminologie réalisés unilatéralement par le concessionnaire ne contribuent pas à la transparence des comptes contrairement à l'ambition portée par le concessionnaire lors de la concertation "Nouvelles données pour une nouvelle donne".

Provision pour renouvellement (tableau 9)

Au titre de l'exercice 2014, comme au cours des exercices précédents, le montant de la provision pour renouvellement relative au domaine concédé n'a pas été communiqué. Pourtant ces chiffres existent dans les comptes présentés par GRDF à la maille nationale.

De même, les mouvements qui ont affecté cette provision – dotations, reprises, affectations au renouvellement – n'ont donné lieu à aucune communication d'information.

Seule la valeur de remplacement des ouvrages a été communiquée.

En 2014, cette valeur enregistre une croissance de 1,2 %, proche de celle observée en 2013. En 2010, la croissance de 14 % avait été interprétée comme étant liée à la réévaluation du coût de remplacement des conduites montantes et des branchements.

(1) Donc non décaissées.

Le Sigeif ne peut se satisfaire de l'absence d'informations relatives à la provision pour renouvellement car celle-ci est dotée sur la base d'un prélèvement opéré sur l'exploitation du domaine concédé et parce que son affectation lors des renouvellements constitue l'un des déterminants essentiels du droit du concédant.

Compte de résultat

(tableaux 10, 11 et 12)

Les informations relatives à l'exploitation présentées par GRDF au titre de 2014 peuvent être synthétisées telles que présentées au tableau 10.

Rappels sur les enseignements tirés des contrôles précédents:

- > La présentation en compte de résultat retenue dans le cadre du présent rapport pourrait s'avérer abusive en l'absence d'information sur le caractère exhaustif des informations transmises par le concessionnaire.
- > Pour la première fois en 2008, le concessionnaire a communiqué des informations relatives aux "recettes hors acheminement", en précisant qu'il s'agit de recettes liées au raccordement des clients et de prestations facturées à l'acte, sans préciser la part de chacun de ces types de recettes qui sont de natures différentes.

> Le montant des reprises de provisions éventuelles, notamment celles relatives à la provision pour renouvellement n'est pas communiqué, sans qu'il soit possible de savoir si ces montants sont retranchés des dotations par ailleurs.

> Au cours du contrôle 2010, il a été précisé au Sigeif que la production immobilisée n'était pas constatée en recettes, mais que les charges correspondantes – main-d'œuvre et consommations, en pratique – étaient neutralisées dans les comptes correspondants. Cette présentation, bien que dérogatoire aux principes comptables, constitue une approche qui ne perturberait pas l'analyse si les montants concernés étaient communiqués au Sigeif, ce qui n'est pas le cas.

Ainsi, malgré l'amélioration constatée en ce qui concerne le niveau de détail de l'information transmise, le Sigeif considère que les données présentées restent trop agrégées pour permettre une analyse satisfaisante.

Il est notamment impossible :

- > D'évaluer les charges relatives aux efforts consacrés à la maintenance du réseau.
- > D'évaluer le montant de la provision pour renouvellement affectée au financement des ouvrages remplacés, qui vient en principe accroître le droit du concédant.

> D'identifier le montant de recettes relatif aux participations des tiers aux frais de raccordement et de renforcement qui est également constitutif d'un droit du concédant.

> D'évaluer le montant de la production immobilisée.

Par ailleurs, il apparaît sur la base des informations disponibles que les charges présentées ci-dessus sont pour une grande partie issues de répartitions statistiques de charges nationales ou régionales sur la maille de la concession.

Or :

> Le Sigeif ne dispose d'aucun moyen de s'assurer de la réconciliation entre les charges enregistrées à la maille régionale ou nationale et la somme des charges réparties sur les différentes concessions,

> Le Sigeif ne connaît pas la valeur des inducteurs de coûts retenus et la part des dépenses exposées à chaque niveau qui est imputée au domaine concédé.

■ Tableau 9. Provision pour renouvellement

En k€	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Valeur de remplacement	3 593 055	3 548 919	3 479 697	3 377 109	3 277 888

■ Tableau 10. Compte de résultat

En k€	2013	2012	2011	2010	2009
Recettes d'acheminement	277 229	307 672	284 367	258 331	307 534
Évolution	-9,9%	8,2%	10,1%	+16,0%	10,3%
Recettes hors acheminement	17 971	17 429	19 302	17 768	15 426
Total recettes	295 200	325 101	303 669	276 099	322 960
Dépenses d'exploitation nettes	147 963	154 333	153 917	141 129	142 138
Évolution	-4,1%	0,3%	9,1%	-0,7%	-2,2%
Dont : - Charges de personnel	68 884	73 549	77 358	67 345	67 800
- Redevances	2 856	2 818	3 329	2 706	2 634
- Consommation externe	72 964	75 895	67 771	65 360	65 810
- Autres charges	6 115	4 889	5 459	5 718	5 894
Charges calculées	76 260	86 727	85 151	77 814	61 044
Dont : - Sorties d'immobilisations	1 184	1 960	4 516	3 555	3 502
- Dotations aux amortissements	43 618	41 516	37 337	38 129	23 231
- Dotations aux provisions	31 458	43 251	43 298	36 130	34 311
Total charges	224 223	241 060	239 068	218 943	203 182
'Résultat'	70 977	84 041	64 601	57 156	119 778
En % des recettes	24,0%	25,9%	21,3%	20,7%	37,1%

■ Tableau 11.

en k€	2014	2013	2012	2011	2010
Sorties d'immobilisations	1 184	1 960	4 516	3 555	3 502
Dot. aux amortissements	43 618	41 516	37 337	38 129	23 231
dont dotation biens propres	16 003	14 663	13 800	14 900	
Dotations aux provisions	31 458	43 251	43 298	36 130	34 311
Total	76 260	86 727	85 151	77 814	61 044

■ Tableau 12.

en k€	2014	2013	2012	2011	2010
Résultat apparent	70 977	84 041	64 601	57 156	119 778
Charges calculées	76 260	86 727	85 151	77 814	61 044
Autofinancement apparent	147 237	170 768	149 752	134 970	180 822
en % des recettes	53,1%	55,5%	52,7%	52,2%	58,8%
Réinvestissement	38 239	53 040	44 375	40 403	39 967
Taux de réinvestissement	26,0%	31,1%	29,6%	29,9%	22,1%

Analyse des données transmises au titre de 2014

Au total, on constate une baisse du résultat de 13 M€ par rapport à l'exercice 2013. Cette baisse provient principalement de la diminution des recettes d'acheminement (- 30 M€) du fait d'un effet climat. Cette baisse des recettes est partiellement compensée par la diminution des charges de personnel (- 4,6 M€) et des dotations aux provisions pour renouvellement (- 11,8 M€).

Pour la quatrième année consécutive, une dotation aux amortissements pratiquée au titre des biens hors domaine public a été constatée pour un montant de 16 M€ (14,6 M€ en 2013, 13,8 M€ en 2012 et 14,9 M€ en 2011). Les ouvrages hors domaine public comprennent notamment les compteurs, les postes de livraisons clients et les projets informatiques.

Comme cela avait été signalé dans le rapport précédent, le fait que des charges non imputées auparavant au compte d'exploitation de la concession lui soient désormais rattachées confirme la crainte formulée antérieurement relative au risque de non exhaustivité des éléments présentés par le concessionnaire au titre de l'exploitation du domaine concédé.

Conclusion sur le compte de résultat présenté

L'information présentée au titre du compte d'exploitation reste insuffisante pour réaliser une analyse précise de la rentabilité et de l'origine de ses évolutions.

Les éléments présentés sont agrégés à un niveau trop élevé et il n'est notamment pas possible :

- > D'évaluer le niveau de la maintenance décaissée.
- > D'identifier les produits dont la contrepartie est constitutive d'un droit du concédant⁽¹⁾.

L'absence de stabilité dans la communication financière ainsi que l'insuffisance de la documentation transmise pour justifier des méthodologies retenues et assurer la traçabilité des chiffres présentés constituent également des obstacles importants pour une analyse satisfaisante.

Le Sigeif souhaite notamment avoir accès aux informations de réconciliation qui permettent de garantir la traçabilité entre les comptes d'exploitation présentés à la maille de la concession et le détail des comptes présentés par GRDF à la maille nationale.

(1) Il est ici rappelé que les participations des tiers aux coûts de raccordement sont considérées par l'Autorité concédante comme constitutives de droit du concédant.

En complément des chiffres présentées ci-dessus, les charges calculées dans le CRAC donnent lieu à la communication des informations présentées dans le tableau 11.

En 2014, la dotation aux provisions pour renouvellement⁽²⁾ enregistre une baisse 11,8 M€. Aucune explication n'a été fournie par le concessionnaire pour expliquer cette évolution.

Le tableau 12 permet de réaliser une analyse par les flux des comptes de résultat des cinq derniers exercices : Il apparaît ainsi que, après avoir progressé pendant trois ans, la part du flux d'autofinancement annuel dégagé par l'exploitation du domaine concédé subit une décroissance importante.

(2) Les indications figurant dans le CRAC laissent envisager que les dotations aux provisions concernent uniquement le provision pour renouvellement.

Conclusion générale

Les missions de contrôle relatives aux exercices récents ont permis d'engager des travaux de tests sur les procédures appliquées. Dans le même temps, le concessionnaire a formalisé de nouveaux documents visant à expliciter certains des principes comptables retenus. Ces avancées ont permis d'améliorer la compréhension du système d'information comptable et financier mis en œuvre par le concessionnaire.

Les informations collectées devront cependant être complétées à l'avenir par la transmission de l'intégralité des éléments justificatifs des valorisations retenues et des tests de traçabilité devront être prévus pour des opérations anciennes.

Malgré ces avancées, certaines informations essentielles pour garantir la traçabilité et l'analyse des données financières présentées par le concessionnaire ne sont pas transmises ou restent insuffisantes, notamment :

> L'explicitation des agrégats et la description des principes retenus pour présenter le droit du concédant ainsi que la traçabilité des données présentées à ce titre.

> La justification des financements réciproques du concessionnaire et du concédant relatifs aux éléments en concession.

> Les données relatives aux financements des tiers sont incomplètes, notamment parce que la part des ouvrages en concession dont le financement est assuré par des recettes perçues auprès des tiers n'est pas communiquée.

> Le montant disponible à la maille de la concession, la justification et l'impact de la provision pour renouvellement sur les comptes de la concession ne sont pas communiqués.

De plus, le Sigeif ne peut se satisfaire du changement de terminologie appliqué unilatéralement par le concessionnaire en ce qui concerne les droits du concédant. Ce changement aboutit à retenir un terme vide de sens et sa motivation n'apparaît pas clairement.

Par ailleurs, les éléments présentés au titre de l'exploitation ne peuvent être considérés comme constituant un compte d'exploitation de la concession, au sens intégral du terme. Il s'agit en effet pour l'essentiel de postes de produits et de charges reconstitués à la maille du syndicat et que le résultat d'exploitation n'est pas présenté.

Le Sigeif regrette en particulier :

> L'insuffisance de détail relative aux natures de charges regroupées dans les comptes d'exploitation, notamment pour ce qui concerne les efforts de maintenance.

> L'insuffisance de détail relative aux natures de produits regroupées dans l'agrégat "recettes hors acheminement" notamment pour ce qui concerne les facturations de participations pour raccordement, les produits calculés et la production immobilisée.

> Les incertitudes en ce qui concerne le caractère exhaustif des produits et charges présentés au titre du compte d'exploitation.

> Le fait que les charges d'amortissement relatives aux biens de reprise et aux biens propres qui sont imputées au compte d'exploitation pour la première fois en 2011 ne fassent l'objet d'aucune justification.

Ainsi, le contrôle financier du domaine concédé par le Sigeif continue à subir une limitation certaine et importante qui fragilise très fortement les analyses qui peuvent être inférées des informations transmises par le concessionnaire.

Le Sigeif rappelle également qu'il est en droit de se faire communiquer la documentation en vigueur relative aux procédures comptables appliquées par le concessionnaire dès lors qu'elles ont un impact sur les comptes comptables présentés au titre du bilan et du compte d'exploitation de la concession.

Proprietor: *XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX*
No. 20 14 A1 123477 03 *Temp: 5°C ~ 50°C*
V 1.2 dm³ Pmax 0.5 bar Class 1.5
Qmax *XXXX* m³/h Qt 0.6 m³/h Qm 40 dm³/h
m³ 0 0 0 0 0 0 3 1
CEMIA 0122 2014
UNI EN 1593:2005 GE O & G
DRESSER Meter Srl



1

11

ANNEXES

QUANTITÉS DE GAZ ACHÉMINÉES DANS LES COMMUNES ADHÉRENTES DU SIGEIF EN 2014

	Nombre de clients				Énergie acheminée, en MWh					Rappel 2013	
	T1	T2	T3 + T4 + TP	Total	T1	T2	T3 + T4 + TP	Total	Recettes d'acheminement (k€)	Nombre de clients	Énergie acheminée (MWh)
SEINE-ET-MARNE											
Brou-sur-Chantereine	252	623	10	885	450	11 117	12 106	23 672	2 555	900	30 358
Chelles	3 926	8 950	86	12 962	ICS	ICS	ICS	242 365	31 297	13 056	324 350
Courtry	31	992	6	1 029	80	18 410	1 751	20 241	2 827	1 030	26 052
Mity-Mory	608	4 344	65	5 017	ICS	ICS	ICS	150 688	16 043	4 995	185 630
Servon	23	667	6	696	92	13 440	4 195	17 727	2 163	697	22 428
Vaires-sur-Marne	910	2 338	19	3 267	1 509	44 898	17 282	63 689	8 075	3 223	81 849
Villeparisis	897	3 968	32	4 897	2 022	69 420	22 523	93 965	12 543	4 913	117 470
Total				28 753				612 348	75 504	28 814	788 136
YVELINES											
Bois-d'Arcy	1 351	2 046	34	3 431	ICS	ICS	ICS	76 973	8 585	3 388	97 768
Carrières-sur-Seine	1 101	2 255	20	3 376	1 439	41 726	11 512	54 676	7 514	3 381	67 537
La Celle-Saint-Cloud	2 909	2 206	48	5 163	ICS	ICS	ICS	125 694	13 021	5 222	165 394
Chatou	2 791	4 158	71	7 020	3 491	85 913	54 702	144 105	17 046	7 095	180 967
Le Chesnay	3 169	3 415	48	6 632	2 625	65 184	40 933	108 742	13 546	6 777	143 504
Croissy-sur-Seine	544	1 892	27	2 463	722	41 786	29 367	71 876	7 679	2 442	84 751
Fontenay-le-Fleury	1 997	861	22	2 880	ICS	ICS	ICS	81 999	6 141	2 946	109 957
Jouy-en-Josas	439	921	20	1 380	ICS	ICS	ICS	64 046	5 244	1 385	80 044
Maisons-Laffitte	1 897	3 465	98	5 460	ICS	ICS	ICS	137 950	15 245	5 548	177 888
Montesson	681	2 601	27	3 309	807	49 866	18 971	69 644	8 715	3 310	89 065
Rocquencourt	277	85	17	379	94	1 610	23 778	25 482	1 742	397	30 734
Saint-Cyr-L'École	2 140	1 827	44	4 011	2 384	32 549	54 186	89 119	9 189	4 044	113 309
Vélizy-Villacoublay	3 156	1 438	44	4 638	ICS	ICS	ICS	79 591	8 209	4 853	101 844
Versailles	9 014	11 942	292	21 248	ICS	ICS	ICS	504 351	54 216	21 686	625 140
Le Vésinet	1 080	2 992	49	4 121	1 192	88 160	26 652	116 005	12 905	4 144	147 487
Viroflay	1 205	3 036	52	4 293	1 625	61 988	30 156	93 769	11 341	4 354	115 921
Total				79 804				1 844 021	200 337	80 972	2 331 310
ESSONNE											
Ballainvilliers	112	764	8	884	149	16 477	8 040	24 666	2 774	877	30 213
Boussy-Saint-Antoine	768	748	33	1 549	ICS	ICS	ICS	45 290	4 117	1 578	53 227
Champlan	101	443	11	555	ICS	ICS	ICS	32 585	2 542	554	42 724
Chilly-Mazarin	2 126	1 468	76	3 670	2 058	26 799	108 138	136 995	11 028	3 657	175 978
Épinay-sous-Sénart	2 685	588	13	3 286	3 838	9 559	28 815	42 212	4 970	3 319	58 458
Igny	519	2 009	19	2 547	1 020	38 540	13 803	53 363	6 787	2 558	66 735
Longjumeau	2 556	2 526	58	5 140	ICS	ICS	ICS	121 326	12 443	5 176	150 570
Marcoussis	80	1 297	14	1 391	ICS	ICS	ICS	57 977	4 737	1 379	68 376
Massy	6 781	2 795	66	9 642	ICS	ICS	ICS	139 803	17 271	9 760	165 898
Morangis	491	2 060	48	2 599	529	41 896	29 460	71 886	7 997	2 601	89 773
Nozay	49	1 059	8	1 116	ICS	ICS	ICS	32 126	3 431	1 115	36 772
Orsay	430	2 873	45	3 348	469	63 576	74 575	138 621	12 286	3 348	169 448
Saulx-les-Chartreux	56	643	3	702	144	13 845	3 196	17 185	2 149	683	21 876
Verrières-le-Buisson	648	2 392	24	3 064	ICS	ICS	ICS	76 319	8 874	3 070	98 477
Villebon-sur-Yvette	484	1 240	54	1 778	544	26 477	39 847	66 868	6 412	1 786	84 310
Wissous	238	1 053	36	1 327	313	20 734	18 070	39 117	4 283	1 327	49 692
Total				42 598				1 096 336	112 101	42 788	1 362 526
HAUTS-DE-SEINE											
Antony	5 208	8 509	129	13 846	ICS	ICS	ICS	291 956	33 740	13 953	368 297
Asnières-sur-Seine	9 891	8 878	199	18 968	ICS	ICS	ICS	338 078	40 166	19 349	426 216
Bagneux	7 320	4 299	106	11 725	13 559	62 197	140 901	216 658	23 694	11 791	274 488
Bois-Colombes	3 015	4 266	80	7 361	3 504	84 056	46 235	133 795	16 709	7 472	169 597

	Nombre de clients				Énergie acheminée, en MWh					Rappel 2013	
	T1	T2	T3 + T4 + TP	Total	T1	T2	T3 + T4 + TP	Total	Recettes d'acheminement (k€)	Nombre de clients	Énergie acheminée (MWh)
Boulogne-Billancourt	12 474	7 965	477	20 916	ICS	ICS	ICS	501 218	50 170	21 591	629 893
Bourg-la-Reine	2 099	2 342	72	4 513	2 841	52 818	46 304	101 963	11 415	4 569	127 258
Châtenay-Malabry	4 279	3 904	135	8 318	ICS	ICS	ICS	192 389	20 440	8 384	241 664
Châtillon	4 069	3 035	95	7 199	ICS	ICS	ICS	176 449	16 856	7 312	212 321
Chaville	1 777	2 866	54	4 697	ICS	ICS	ICS	122 212	11 879	4 774	146 573
Clamart	6 408	8 816	127	15 351	ICS	ICS	ICS	304 331	36 010	15 505	380 967
Clichy-la-Garenne	7 141	3 442	81	10 664	9 696	55 941	39 805	105 442	16 114	10 853	133 105
Colombes	9 991	11 600	203	21 794	ICS	ICS	ICS	416 121	47 848	22 105	527 238
Courbevoie	7 216	4 606	207	12 029	ICS	ICS	ICS	362 579	29 518	12 356	456 095
Fontenay-aux-Roses	3 821	1 861	108	5 790	ICS	ICS	ICS	160 795	14 345	5 881	201 612
Garches	1 583	2 163	75	3 821	ICS	ICS	ICS	137 893	12 186	3 895	170 432
La Garenne-Colombes	2 512	3 276	78	5 866	ICS	ICS	ICS	116 985	13 785	5 971	145 546
Gennevilliers	8 717	4 675	162	13 554	14 400	68 281	245 463	328 145	29 866	13 588	388 759
Issy-les-Moulineaux	5 542	4 985	166	10 693	ICS	ICS	ICS	206 320	24 049	10 860	261 043
Levallois-Perret	4 530	4 913	95	9 538	ICS	ICS	ICS	196 593	20 224	9 761	249 735
Malakoff	4 898	3 312	89	8 299	5 622	58 641	79 596	143 859	16 606	8 408	184 425
Marnes-la-Coquette	86	401	4	491	101	13 230	3 065	16 396	1 761	487	20 672
Meudon	6 667	4 450	149	11 266	5 342	93 296	92 535	191 173	22 312	11 462	238 963
Montrouge	6 470	3 878	163	10 511	7 423	64 030	124 029	195 482	21 660	10 807	245 353
Nanterre	11 795	9 605	280	21 680	16 673	154 155	382 264	553 093	50 970	21 858	680 778
Neuilly-sur-Seine	6 041	5 542	432	12 015	4 627	135 481	290 619	430 726	39 160	12 390	534 617
Le Plessis-Robinson	3 397	2 408	68	5 873	ICS	ICS	ICS	132 089	13 577	5 909	183 377
Puteaux	4 707	2 851	63	7 621	ICS	ICS	ICS	179 174	15 344	7 793	216 738
Reuil-Matmaison	8 080	9 178	241	17 499	ICS	ICS	ICS	416 803	44 389	17 640	531 730
Saint-Cloud	2 789	2 695	133	5 617	ICS	ICS	ICS	204 115	18 181	5 701	255 897
Sceaux	2 425	2 071	94	4 590	ICS	ICS	ICS	128 286	12 915	4 688	163 352
Sèvres	2 423	2 843	94	5 360	2 601	62 309	69 118	134 028	14 157	5 432	168 236
Suresnes	3 547	6 168	76	9 791	ICS	ICS	ICS	166 616	21 170	9 850	209 621
Vanves	3 282	2 236	109	5 627	3 152	40 378	74 606	118 136	12 561	5 746	145 029
Vaucresson	695	1 227	34	1 956	599	37 964	32 411	70 974	6 790	1 976	88 488
Ville-d'Avray	1 164	999	53	2 216	ICS	ICS	ICS	84 376	7 183	2 286	105 583
Villeneuve-la-Garenne	5 000	1 397	53	6 450	7 604	21 554	103 912	133 071	11 584	6 510	162 839
Total				343 505				7 708 318	799 335	348 913	9 646 540
SEINE-SAINT-DENIS											
Aubervilliers	11 271	5 054	242	16 567	17 734	82 371	221 067	321 173	34 152	16 842	406 952
Aulnay-sous-Bois	9 662	11 499	132	21 293	ICS	ICS	ICS	506 445	47 475	21 138	631 690
Bagnolet	5 612	2 746	43	8 401	ICS	ICS	ICS	249 606	16 422	8 486	165 645
Le Blanc-Mesnil	5 999	8 393	88	14 480	12 361	137 099	72 816	222 276	30 714	14 511	283 245
Bobigny	6 399	4 733	118	11 250	ICS	ICS	ICS	195 766	22 874	11 322	245 700
Bondy	7 653	6 080	123	13 856	ICS	ICS	ICS	221 225	27 516	13 994	280 005
Le Bourget	1 435	1 558	45	3 038	1 930	26 755	40 904	69 589	7 473	3 059	86 580
La Courneuve	4 524	2 732	95	7 351	7 197	49 930	166 729	223 855	18 618	7 414	264 145
Drancy	6 920	10 922	105	17 947	ICS	ICS	ICS	301 482	39 489	18 052	386 092
Dugny	1 481	1 102	35	2 618	ICS	ICS	ICS	65 601	6 381	2 657	85 553
Épinay-sur-Seine	7 803	5 152	132	13 087	13 168	79 200	130 923	223 290	26 357	13 274	282 719
Gagny	3 143	7 492	66	10 701	4 385	133 106	48 438	185 928	24 776	10 648	235 007
L'Île-Saint-Denis	1 032	657	20	1 709	2 060	9 040	17 105	28 205	3 439	1 733	35 434
Les Lilas	2 861	2 193	53	5 107	2 824	37 133	61 072	101 029	10 754	5 141	124 694
Livry-Gargan	2 358	7 449	87	9 894	3 129	135 055	62 901	201 085	25 256	9 963	252 294
Montfermeil	1 176	4 197	36	5 409	ICS	ICS	ICS	118 295	14 400	5 398	147 680
Montreuil	12 256	12 627	304	25 187	ICS	ICS	ICS	482 376	56 414	25 374	607 582

QUANTITÉS DE GAZ ACHÉMINÉES DANS LES COMMUNES ADHÉRENTES DU SIGEIF EN 2014

	Nombre de clients				Énergie acheminée, en MWh					Rappel 2013	
	T1	T2	T3 + T4 + TP	Total	T1	T2	T3 + T4 + TP	Total	Recettes d'acheminement (k€)	Nombre de clients	Énergie de acheminée (MWh)
Neuilly-Plaisance	1 582	3 071	28	4 681	1 805	59 884	31 497	93 186	11 299	4 701	116 854
Noisy-le-Grand	2 642	7 734	123	10 499	ICS	ICS	ICS	228 073	27 626	10 523	290 554
Noisy-le-Sec	6 421	5 496	114	12 031	ICS	ICS	ICS	220 160	25 189	12 190	279 956
Pantin	7 444	5 625	183	13 252	ICS	ICS	ICS	277 321	28 751	13 394	340 364
Les Pavillons-sous-Bois	1 369	4 139	58	5 566	2 181	77 781	30 399	110 361	14 188	5 595	138 466
Pierrefitte-sur-Seine	2 666	3 341	47	6 054	4 342	56 842	44 838	106 022	13 258	6 050	130 672
Le Pré-Saint-Gervais	1 985	1 752	46	3 783	2 787	26 070	31 322	60 179	7 568	3 875	76 512
Le Raincy	697	3 020	37	3 754	1 201	65 907	18 793	85 901	10 637	3 777	108 598
Romainville	2 678	3 858	75	6 611	4 035	62 045	56 438	122 518	15 035	6 614	152 902
Rosny-sous-Bois	5 116	4 313	104	9 533	ICS	ICS	ICS	208 571	22 100	9 691	272 004
Saint-Denis	9 405	7 499	166	17 070	11 688	116 671	214 890	343 249	34 813	17 303	411 853
Saint-Ouen	5 836	5 210	142	11 188	ICS	ICS	ICS	240 250	24 195	11 293	292 615
Sevran	4 855	4 786	39	9 680	ICS	ICS	ICS	190 102	19 050	9 731	231 173
Stains	5 110	3 842	70	9 022	7 063	62 986	56 341	126 389	16 649	9 139	155 504
Tremblay-en-France	1 615	4 855	75	6 545	2 705	88 262	56 859	147 825	17 611	6 523	182 114
Vaujours	90	1 015	15	1 120	328	18 424	8 910	27 662	3 395	1 132	35 160
Villemonble	2 776	5 081	73	7 930	ICS	ICS	ICS	160 649	19 357	7 998	203 717
Villepinte	1 536	4 303	63	5 902	ICS	ICS	ICS	122 732	15 328	5 824	163 576
Villetaneuse	1 622	1 486	40	3 148	2 902	19 646	42 083	64 631	7 176	3 180	82 952
Total				335 264				6 653 006	745 736	337 539	8 186 559
VAL-DE-MARNE											
Alfortville	4 636	4 979	84	9 699	ICS	ICS	ICS	158 798	19 508	9 841	204 426
Arcueil	3 073	2 674	83	5 830	ICS	ICS	ICS	119 904	13 684	5 950	146 094
Boissy-Saint-Léger	1 483	1 703	51	3 237	1 756	30 688	47 042	79 486	8 315	3 259	99 121
Bonneuil-sur-Marne	2 191	2 050	50	4 291	ICS	ICS	ICS	115 684	11 113	4 381	147 246
Bry-sur-Marne	1 006	2 305	48	3 359	ICS	ICS	ICS	107 599	10 541	3 388	132 525
Cachan	3 658	3 382	47	7 087	5 537	58 432	33 251	97 221	13 486	7 168	133 419
Charenton-le-Pont	2 977	2 586	94	5 657	ICS	ICS	ICS	111 609	12 623	5 747	139 178
Chevilly-Larue	2 586	1 366	27	3 979	2 715	23 479	14 613	40 807	6 052	4 060	59 848
Choisy-le-Roi	4 734	4 819	77	9 630	ICS	ICS	ICS	147 556	19 053	9 709	185 729
Créteil	11 713	4 574	160	16 447	ICS	ICS	ICS	463 143	37 131	16 684	619 029
Fontenay-sous-Bois	4 742	6 479	95	11 316	ICS	ICS	ICS	198 585	24 306	11 439	248 699
Fresnes	3 780	1 828	51	5 659	ICS	ICS	ICS	167 184	12 128	5 777	200 286
Gentilly	3 262	2 099	50	5 411	5 793	30 840	43 830	80 464	10 276	5 466	100 684
L'Haÿ-les-Roses	4 517	3 053	44	7 614	5 634	61 718	43 878	111 230	14 173	7 719	149 943
Ivry-sur-seine	8 996	4 824	168	13 988	ICS	ICS	ICS	306 600	30 169	14 128	392 048
Joinville-le-Pont	1 738	2 698	51	4 487	2 516	49 547	36 374	88 437	10 678	4 504	113 088
Le Kremlin-Bicêtre	3 125	2 154	76	5 355	4 950	29 253	58 947	93 150	10 983	5 444	115 141
Limeil-Brévannes	1 659	2 053	46	3 758	ICS	ICS	ICS	94 062	9 459	3 760	106 876
Maisons-Alfort	7 861	5 880	103	13 844	9 470	102 519	72 757	184 747	24 872	13 977	236 182
Mandres-les-Roses	43	570	21	634	112	11 313	10 323	21 749	2 324	626	28 480
Marolles-en-Brie	7	215	5	227	32	5 866	1 714	7 611	862	223	10 209
Nogent-sur-Marne	2 478	4 130	127	6 735	ICS	ICS	ICS	158 122	17 744	6 867	198 544
Orly	3 087	1 876	30	4 993	3 073	35 650	29 560	68 284	8 692	5 047	93 868
Périgny-sur-Yerres	8	371	2	381	ICS	ICS	ICS	7 388	1 039	379	9 253
Le Perreux-sur-Marne	2 208	5 799	69	8 076	2 633	114 854	40 764	158 250	20 121	8 120	200 849
Rungis	483	678	67	1 228	ICS	ICS	ICS	76 319	5 693	1 237	103 845
Saint-Mandé	2 151	2 704	83	4 938	2 369	48 150	60 651	111 169	12 224	4 998	135 663
Saint-Maur-des-Fossés	6 986	13 140	247	20 373	7 369	290 802	128 566	426 736	51 565	20 660	538 992
Saint-Maurice	672	1 292	26	1 990	ICS	ICS	ICS	52 484	5 176	2 013	66 307
Thiais	3 545	2 382	84	6 011	3 659	44 968	56 758	105 386	12 210	6 114	135 363

	Nombre de clients				Énergie acheminée, en MWh					Rappel 2013	
	T1	T2	T3 + T4 + TP	Total	T1	T2	T3 + T4 + TP	Total	Recettes d'acheminement (k€)	Nombre de clients	Énergie acheminée (MWh)
Villejuif	7 651	7 091	146	14 888	ICS	ICS	ICS	248 920	30 704	15 000	324 091
Vincennes	4 735	5 796	160	10 691	ICS	ICS	ICS	196 235	24 041	10 924	247 515
Vitry-sur-Seine	12 221	9 699	123	22 043	15 301	151 011	114 164	280 476	38 508	22 162	354 668
Total				243 856				4 685 395	529 448	246 771	5 977 208
VAL-D'OISE											
Andilly	102	429	9	540	226	10 440	7 065	17 731	1 874	538	22 988
Argenteuil	11 529	13 339	202	25 070	17 774	224 429	245 790	487 992	56 239	25 111	611 859
Arnouville	576	2 654	16	3 246	679	50 421	6 266	57 366	7 990	3 251	73 048
Attainville	16	220	2	238	ICS	ICS	ICS	6 002	724	238	12 906
Baillet-en-France	18	478	3	499	25	10 694	2 555	13 274	1 590	500	16 640
Belloy-en-France	20	403	2	425	ICS	ICS	ICS	8 873	1 195	426	11 211
Béthemont-la-Forêt	4	86	0	90	10	2 008	0	2 018	264	89	2 575
Bonneuil-en-France	15	175	10	200	31	2 956	9 626	12 612	1 034	159	15 535
Bouffémont	249	749	10	1 008	ICS	ICS	ICS	25 592	2 796	995	32 659
Chauvry	4	80	0	84	1	1 803	0	1 804	240	84	2 272
Deuil-la-Barre	1 117	3 455	33	4 605	1 457	63 096	21 488	86 041	11 276	4 637	110 450
Domont	1 175	2 766	33	3 974	2 130	48 355	24 057	74 541	9 581	3 933	94 947
Eaubonne	2 920	4 007	57	6 984	ICS	ICS	ICS	146 264	16 737	6 993	186 536
Enghien-les-Bains	762	2 305	37	3 104	1 146	51 210	21 917	74 273	8 792	3 147	91 376
Ermont	3 944	3 265	61	7 270	ICS	ICS	ICS	158 280	16 485	7 267	216 043
Fontenay-en-Parisis	14	195	2	211	ICS	ICS	ICS	5 135	630	203	6 228
Garges-lès-Gonnesse	6 224	3 688	88	10 000	ICS	ICS	ICS	192 298	18 871	9 954	240 861
Gonesse	2 613	3 298	80	5 991	ICS	ICS	ICS	129 877	14 497	6 017	162 846
Goussainville	2 192	4 596	47	6 835	2 456	81 986	51 409	135 852	16 475	6 869	169 700
Groslay	289	1 545	9	1 843	592	25 966	3 281	29 838	4 417	1 865	38 018
Louvres	483	1 714	15	2 212	637	27 512	7 147	35 296	5 061	2 185	43 111
Margency	82	410	13	505	56	8 898	7 846	16 800	1 750	507	21 376
Moisselles	16	269	3	288	ICS	ICS	ICS	14 043	1 181	290	16 859
Montlignon	35	558	2	595	ICS	ICS	ICS	14 100	1 777	560	17 581
Montmagny	1 055	1 314	24	2 393	1 114	24 333	23 357	48 803	5 575	2 428	61 447
Montmorency	2 071	3 086	61	5 218	2 303	74 233	51 756	128 291	14 010	5 257	159 255
Montsoult	117	756	5	878	128	15 917	4 917	20 963	2 541	876	26 100
Piscop	11	122	1	134	ICS	ICS	ICS	3 706	441	134	4 906
Puiseux-en-France	51	935	3	989	99	15 248	704	16 051	2 436	985	20 032
Roissy-en-France	71	301	63	435	ICS	ICS	ICS	65 720	4 390	439	80 054
Saint-Brice-sous-Forêt	936	1 096	32	2 064	ICS	ICS	ICS	51 706	5 420	2 059	65 772
Saint-Gratien	3 023	2 336	41	5 400	ICS	ICS	ICS	99 481	11 520	5 467	130 119
Saint-Martin-du-Tertre	37	382	3	422	67	6 302	4 532	10 901	1 258	418	13 080
Sannois	2 000	3 151	36	5 187	3 001	62 420	30 658	96 079	12 084	5 244	123 536
Sarcelles	10 136	4 238	78	14 452	20 781	63 309	57 819	141 909	22 477	14 565	182 556
Soisy-sous-Montmorency	2 049	2 572	46	4 667	3 208	53 660	39 989	96 857	11 284	4 681	123 276
Le Thillay	96	697	10	803	132	13 493	3 347	16 972	2 223	804	22 317
Villaines-sous-Bois	9	151	0	160	ICS	ICS	ICS	3 543	453	155	5 061
Villiers-Adam	9	180	0	189	11	4 239	0	4 250	554	188	5 565
Villiers-le-Bel	4 045	2 189	35	6 269	ICS	ICS	ICS	98 205	11 689	6 288	133 667
Total				135 477				2 649 340	309 828	135 806	3 374 367
Total Sigeif	580 738	615 093	13 426	1 209 257	362 149	5 264 519	5 275 966	25 248 763	2 772 290	1 221 603	31 666 646

VENTILATION DU RÉSEAU PAR MATÉRIAU, À FIN 2014 (EN M)

	Polyéthylène	Acier	Fonte ductile	Divers
SEINE-ET-MARNE				
Brou-sur-Chantereine	6 151	1 495	2 667	-
Chelles	64 413	69 090	12 444	71
Courtry	12 463	5 749	-	-
Mity-Mory	54 826	14 094	2 250	-
Servon	12 070	6 540	-	-
Vaires-sur-Marne	23 666	5 261	4 675	-
Villeparisis	38 731	16 954	2 554	-
Total	212 320	119 183	24 590	71

YVELINES				
Bois-d'Arcy	18 040	11 354	4 279	2 785
Carrières-sur-Seine	20 750	10 002	2 182	-
La Celle-Saint-Cloud	33 976	15 730	9 413	-
Chatou	38 171	25 401	4 083	-
Le Chesnay	23 977	21 839	2 653	25
Croissy-sur-Seine	18 272	13 479	1 612	-
Fontenay-le-Fleury	13 097	6 635	783	3 171
Jouy-en-Josas	13 843	8 584	219	270
Maisons-Laffitte	47 286	9 130	9 808	-
Montesson	21 851	16 466	2 913	-
Rocquencourt	2 325	6 323	-	55
Saint-Cyr-L'École	25 563	4 408	6 805	2 111
Vélizy-Villacoublay	20 684	22 809	4 088	503
Versailles	100 481	37 081	15 797	1 131
Le Vésinet	46 541	14 897	5 600	-
Viroflay	25 758	3 200	6 332	413
Total	470 615	227 338	76 567	10 464

ESSONNE				
Ballainvilliers	9 223	8 751	-	-
Boussy-Saint-Antoine	12 090	6 093	-	752
Champlan	12 785	1 089	-	-
Chilly-Mazarin	29 215	7 848	4 125	10
Épinay-sous-Sénart	10 773	9 424	-	30
Igny	28 080	6 687	618	-
Longjumeau	26 926	14 905	5 090	-
Marcoussis	20 297	8 201	-	657
Massy	51 595	13 679	5 510	-
Morangis	33 041	6 244	2 678	-
Nozay	13 878	4 731	-	50
Orsay	34 251	17 233	5 154	-
Saulx-les-Chartreux	15 340	4 649	-	-
Verrières-le-Buisson	30 745	4 825	11 651	50
Villebon-sur-Yvette	27 339	7 478	160	-
Wissous	19 746	905	6 166	-
Total	375 324	122 742	41 152	1 549

HAUTS-DE-SEINE				
Antony	57 025	20 724	54 139	181
Asnières-sur-Seine	56 543	14 620	20 972	216
Bagneux	30 248	14 028	8 456	22

	Polyéthylène	Acier	Fonte ductile	Divers
Bois-Colombes	28 466	2 362	10 666	116
Boulogne-Billancourt	45 817	25 393	22 292	-
Bourg-la-Reine	17 769	5 316	11 179	41
Châtenay-Malabry	36 323	13 438	11 683	-
Châtillon	28 186	8 312	9 445	-
Chaville	15 159	7 547	14 805	102
Clamart	61 538	16 846	28 338	-
Clichy-la-Garenne	24 249	8 792	6 853	13
Colombes	81 886	26 576	18 490	210
Courbevoie	23 710	31 737	4 275	3
Fontenay-aux-Roses	22 644	7 803	10 396	2
Garches	21 278	12 348	7 926	115
La Garenne-Colombes	20 405	5 411	9 046	-
Gennevilliers	46 081	26 970	9 996	-
Issy-les-Moulineaux	38 652	14 127	12 069	89
Levallois-Perret	20 759	10 208	5 315	1
Malakoff	21 101	11 109	13 770	26
Marnes-la-Coquette	5 719	1 456	2 635	-
Meudon	48 794	17 207	14 096	18
Montrouge	19 398	12 242	12 536	2
Nanterre	61 202	60 914	5 777	-
Neuilly-sur-Seine	37 405	17 838	8 339	1
Le Plessis-Robinson	32 107	10 082	1 010	-
Puteaux	18 554	10 993	2 951	-
Reuil-Malmaison	75 845	56 535	12 826	-
Saint-Cloud	28 987	16 003	13 524	136
Sceaux	26 164	5 454	11 670	53
Sèvres	27 104	8 544	13 465	1
Suresnes	34 940	15 661	5 499	-
Vanves	13 708	7 176	6 341	53
Vaucresson	24 980	5 607	82	-
Ville-d'Avray	11 906	7 853	2 186	-
Villeneuve-la-Garenne	15 501	16 311	815	206
Total	1 180 153	553 543	403 863	1 607

SEINE-SAINT-DENIS

Aubervilliers	40 150	28 727	19 302	-
Aulnay-sous-Bois	75 667	50 443	48 240	529
Bagnolet	24 086	10 997	4 883	90
Le Blanc-Mesnil	61 279	23 091	27 556	-
Bobigny	43 567	18 857	10 475	18
Bondy	49 958	19 405	13 963	-
Le Bourget	8 518	10 242	6 755	10
La Courneuve	25 381	17 653	12 919	19
Drancy	58 383	19 292	46 823	-
Dugny	12 003	5 405	694	-
Épinay-sur-Seine	41 201	21 046	9 038	868
Gagny	42 151	39 919	15 621	24
L'Île-Saint-Denis	4 255	5 233	1 477	-
Les Lilas	6 852	8 322	9 357	-
Livry-Gargan	62 919	25 858	12 102	-
Montfermeil	34 988	24 714	3 292	127

VENTILATION DU RÉSEAU PAR MATÉRIAU, À FIN 2014 (EN M)

	Polyéthylène	Acier	Fonte ductile	Divers
Montreuil	93 110	34 641	16 736	52
Neuilly-Plaisance	23 120	17 207	5 594	27
Noisy-le-Grand	41 571	62 141	6 912	10
Noisy-le-Sec	30 483	31 728	7 083	5
Pantin	31 122	15 227	10 637	-
Les Pavillons-sous-Bois	14 461	3 926	33 343	-
Pierrefitte-sur-Seine	29 789	6 584	10 960	653
Le Pré-Saint-Gervais	6 624	3 476	5 346	-
Le Raincy	22 079	10 806	3 530	2
Romainville	24 299	11 851	8 295	10
Rosny-sous-Bois	30 918	36 416	2 188	55
Saint-Denis	73 107	33 552	14 921	96
Saint-Ouen	31 927	11 054	14 419	188
Sevran	30 439	38 879	9 789	6
Stains	26 202	18 736	22 109	-
Tremblay-en-France	45 877	34 919	18 518	20
Vaujours	5 601	11 736	-	3
Villemonble	41 859	23 464	3 016	1
Villepinte	35 312	28 528	14 505	-
Villetaneuse	12 960	7 333	1 840	-
Total	1 242 218	771 408	452 238	2 813

VAL-DE-MARNE

Alfortville	31 046	13 758	7 720	81
Arcueil	23 763	10 752	6 463	101
Boissy-Saint-Léger	22 523	14 029	935	-
Bonneuil-sur-Marne	20 838	11 088	8 150	1 459
Bry-sur-Marne	22 906	17 858	2 038	-
Cachan	22 605	9 566	14 543	24
Charenton-le-Pont	11 995	9 802	5 391	-
Chevilly-Larue	17 985	7 346	6 287	-
Choisy-le-Roi	34 592	12 254	16 104	24
Créteil	46 158	49 809	17 655	2 472
Fontenay-sous-Bois	48 324	16 818	13 495	30
Fresnes	19 372	13 931	9 991	46
Gentilly	11 143	7 799	4 780	79
L'Hay-les-Roses	31 458	13 138	16 516	-
Ivry-sur-seine	44 308	22 062	8 471	80
Joinville-le-Pont	22 724	7 395	9 020	-
Le Kremlin-Bicêtre	18 379	4 480	2 142	-
Limeil-Brévannes	27 912	15 315	274	238
Maisons-Alfort	42 216	16 837	25 612	44
Mandres-les-Roses	9 506	8 513	506	-
Marolles-en-Brie	11 510	-	-	-
Nogent-sur-Marne	30 169	7 862	12 480	62
Orly	15 818	11 885	16 869	-
Périgny-sur-Yerres	3 533	3 908	-	-
Le Perreux-sur-Marne	44 257	12 609	18 818	49
Rungis	12 248	15 254	-	120
Saint-Mandé	10 698	5 122	5 425	-
Saint-Maur-des-Fossés	92 288	19 935	85 743	156
Saint-Maurice	6 041	5 420	2 472	-

	Polyéthylène	Acier	Fonte ductile	Divers
Thiais	29 670	12 804	11 107	80
Villejuif	50 842	15 653	14 394	67
Vincennes	25 782	8 291	7 933	8
Vitry-sur-Seine	82 158	29 152	29 518	138
Total	944 767	430 445	380 852	5 358

VAL D'OISE

Andilly	6 596	2 721	1 400	-
Argenteuil	109 920	61 971	26 766	53
Arnouville	21 125	7 505	11 610	4
Attainville	8 665	110	-	-
Baillet-en-France	3 867	10 327	-	-
Belloy-en-France	7 069	4 108	-	-
Béthemont-la-Forêt	2 559	98	-	-
Bonneuil-en-France	3 565	2 051	-	-
Bouffémont	7 657	10 067	-	-
Chauvry	1 557	-	-	-
Deuil-la-Barre	28 359	7 969	12 369	342
Domont	25 946	20 332	-	-
Eaubonne	30 207	17 232	20 770	76
Enghien-les-Bains	13 830	2 858	7 401	-
Ermont	27 721	15 400	18 379	187
Fontenay-en-Paris	6 372	1 058	-	-
Garges-lès-Gonnesse	21 122	29 184	8 249	16
Gonesse	35 870	25 493	4 989	-
Goussainville	68 017	16 348	-	-
Groslay	14 355	2 206	6 726	-
Louvres	16 489	9 016	-	-
Margency	4 296	4 206	1 398	-
Moisselles	2 762	3 867	-	-
Montlignon	4 315	9 471	-	-
Montmagny	17 077	6 680	4 402	-
Montmorency	25 458	23 257	14 619	1 246
Montsoul	4 771	10 003	-	28
Piscop	5 020	-	-	-
Puiseux-en-France	8 534	5 407	-	-
Roissy-en-France	7 002	9 903	-	-
Saint-Brice-sous-Forêt	8 399	18 097	-	9
Saint-Gratien	21 045	15 052	4 591	239
Saint-Martin-du-Tertre	4 528	2 738	-	-
Sannois	27 049	14 486	12 649	50
Sarcelles	34 468	47 103	1 902	-
Soisy-sous-Montmorency	20 549	15 070	13 968	407
Le Thillay	12 580	3 591	-	-
Villaines-sous-Bois	3 461	140	-	-
Villiers-Adam	5 205	700	-	-
Villiers-le-Bel	23 577	18 788	1 752	-
Total	700 964	454 613	173 940	2 657

Total Sigeif	5 126 361	2 679 272	1 553 202	24 519
---------------------	------------------	------------------	------------------	---------------

INVENTAIRE DES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES CANALISATIONS, À FIN 2014 (EN M)

	Longueurs de canalisations posées (en m)			Longueurs de canalisations déposées (en m)		
	Développement	Sécurité industrielle	Total	Abandonnées ou déposées	Réutilisées en fourreau	Total
SEINE-ET-MARNE						
Brou-sur-Chantereine	-	-	-	-	-	-
Chelles	168	101	269	105	0	1
Courtry	-	-	-	-	-	-
Mity-Mory	254	6	260	6	0	6
Servon	-	-	-	-	-	-
Vaires-sur-Marne	-	-	-	-	-	-
Villeparisis	17	-	17	-	-	-
Total	546	111				
YVELINES						
Bois-d'Arcy	170	33	203	-	-	-
Carrières-sur-Seine	48	1	49	1	-	1
La Celle-Saint-Cloud	-	31	31	241	-	241
Chatou	152	5	157	6	-	6
Le Chesnay	-	-	-	210	-	210
Croissy-sur-Seine	3	14	17	14	-	14
Fontenay-le-Fleury	-	-	-	-	-	0
Jouy-en-Josas	-	-	-	-	-	0
Maisons-Laffitte	248	-	248	0	-	0
Montesson	-	10	10	10	-	10
Rocquencourt	458	-	458	0	-	0
Saint-Cyr-L'École	340	-	340	0	-	0
Vélizy-Villacoublay	35	-	35	56	-	56
Versailles	593	5	598	443	-	443
Le Vésinet	-	29	29	103	-	103
Viroflay	76	-	76	52	-	52
Total			2 251			1 136
ESSONNE						
Ballainvilliers	44	1	45	1	-	1
Boussy-Saint-Antoine	162	-	162	-	-	-
Champlan	-	-	-	-	-	-
Chilly-Mazarin	46	-	46	-	-	-
Épinay-sous-Sénart	92	417	509	311	-	311
Igny	-	-	-	-	-	-
Longjumeau	-	680	680	500	388	888
Marcoussis	115	-	115	-	-	-
Massy	96	21	117	16	-	16
Morangis	356	250	606	256	-	256
Nozay	-	-	-	-	-	-
Orsay	50	-	50	-	-	-
Saulx-les-Chartreux	61	-	61	-	-	-
Verrières-le-Buisson	22	18	40	18	-	18
Villebon-sur-Yvette	390	111	501	114	-	114
Wissous	1 026	-	1 026	-	-	-
Total			3 958			1 604
HAUTS-DE-SEINE						
Antony	441	71	512	51	-	51
Asnières-sur-Seine	43	481	524	353	-	353
Bagneux	16	224	240	326	-	326

	Longueurs de canalisations posées (en m)			Longueurs de canalisations déposées (en m)		
	Développement	Sécurité industrielle	Total	Abandonnées ou déposées	Réutilisées en fourreau	Total
Bois-Colombes	132	1	133	431	-	431
Boulogne-Billancourt	52	-	52	231	-	231
Bourg-la-Reine	127	461	588	299	333	632
Châtenay-Malabry	182	-	182	-	-	-
Châtillon	-	24	24	279	-	279
Chaville	54	1	55	1	-	1
Clamart	12	406	418	381	2	383
Clichy-la-Garenne	69	69	138	91	-	91
Colombes	60	433	493	111	168	279
Courbevoie	-	70	70	145	54	199
Fontenay-aux-Roses	92	71	163	94	57	151
Garches	-	120	120	267	-	267
La Garenne-Colombes	-	1	1	76	-	76
Gennevilliers	95	224	319	202	-	202
Issy-les-Moulineaux	23	251	274	126	-	126
Levallois-Perrret	-	4	4	84	-	84
Malakoff	-	534	534	552	-	552
Marnes-la-Coquette	-	-	-	-	-	-
Meudon	21	161	182	163	-	163
Montrouge	45	99	144	3	-	3
Nanterre	400	2 350	2 750	2 813	129	2 942
Neuilly-sur-Seine	75	1 055	1 130	1 018	714	1 732
Le Plessis-Robinson	77	15	92	7	-	7
Puteaux	56	87	143	45	-	45
Reuil-Malmaison	266	4	270	4	-	4
Saint-Cloud	140	42	182	55	-	55
Sceaux	-	-	-	-	-	-
Sèvres	133	247	380	459	-	459
Suresnes	-	11	11	241	-	241
Vanves	-	153	153	199	-	199
Vaucresson	-	-	-	-	-	-
Ville-d'Avray	-	349	349	122	-	122
Villeneuve-la-Garenne	-	353	353	332	-	332
Total			10 983			11 018

SEINE-SAINT-DENIS

Aubervilliers	435	578	1 013	634	-	634
Aulnay-sous-Bois	183	955	1 138	219	-	219
Bagnolet	-	98	98	461	-	461
Le Blanc-Mesnil	33	-	33	34	-	34
Bobigny	352	358	710	237	85	322
Bondy	310	535	845	457	111	568
Le Bourget	109	-	109	13	-	13
La Courneuve	87	64	151	382	-	382
Drancy	167	466	633	800	-	800
Dugny	-	-	-	-	-	-
Épinay-sur-Seine	194	390	584	503	78	581
Gagny	30	-	30	4	-	4
L'Île-Saint-Denis	-	-	-	-	-	-
Les Lilas	-	251	251	237	-	237
Livry-Gargan	15	135	150	138	-	138
Montfermeil	259	-	259	-	-	-

INVENTAIRE DES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES CANALISATIONS, À FIN 2014 (EN M)

	Longueurs de canalisations posées (en m)			Longueurs de canalisations déposées (en m)		
	Développement	Sécurité industrielle	Total	Abandonnées ou déposées	Réutilisées en fourreau	Total
Montreuil	255	204	459	187	-	187
Neuilly-Plaisance	34	1	35	1	-	1
Noisy-le-Grand	169	1	170	114	-	114
Noisy-le-Sec	113	3	116	137	-	137
Pantin	100	93	193	230	-	230
Les Pavillons-sous-Bois	-	219	219	213	-	213
Pierrefitte-sur-Seine	247	172	419	618	-	618
Le Pré-Saint-Gervais	-	111	111	428	-	428
Le Raincy	-	8	8	8	-	8
Romainville	270	259	529	135	-	135
Rosny-sous-Bois	154	25	179	175	-	175
Saint-Denis	202	3 322	3 524	3 493	170	3 663
Saint-Ouen	23	422	445	618	-	618
Sevran	-	2	2	35	-	35
Stains	434	413	847	315	-	315
Tremblay-en-France	708	-	708	-	-	-
Vaujours	40	-	40	-	-	-
Villemonble	-	30	30	50	-	50
Villepinte	146	1	147	13	32	45
Villetaneuse	-	-	-	-	-	-
Total			14 185			11 365

VAL-DE-MARNE

Alfortville	14	530	544	564	564	-
Arcueil	-	-	-	-	-	-
Boissy-Saint-Léger	33	48	81	111	-	111
Bonneuil-sur-Marne	113	135	248	166	73	239
Bry-sur-Marne	-	1	1	1	-	1
Cachan	-	6	6	178	-	178
Charenton-le-Pont	-	-	0	-	-	-
Chevilly-Larue	-	56	56	42	-	42
Choisy-le-Roi	1 058	1 012	2 070	1 567	-	1 567
Créteil	316	-	316	146	-	146
Fontenay-sous-Bois	43	-	43	1	-	1
Fresnes	115	203	318	-	-	-
Gentilly	22	28	50	28	-	28
L'Haÿ-les-Roses	88	26	114	40	-	40
Ivry-sur-seine	181	562	743	902	105	1 007
Joinville-le-Pont	76	6	82	1	-	1
Le Kremlin-Bicêtre	130	31	161	152	-	152
Limeil-Brévannes	193	-	193	125	-	125
Maisons-Alfort	44	90	134	604	50	654
Mandres-les-Roses	-	-	-	-	-	-
Marolles-en-Brie	-	-	-	-	-	-
Nogent-sur-Marne	56	-	56	-	-	-
Orly	52	15	67	891	-	891
Périgny-sur-Yerres	-	-	-	-	-	-
Le Perreux-sur-Marne	40	58	98	9	58	67
Rungis	-	12	12	169	-	169
Saint-Mandé	-	10	10	12	-	12
Saint-Maur-des-Fossés	7	932	939	622	334	956
Saint-Maurice	-	-	-	-	-	-

	Longueurs de canalisations posées (en m)			Longueurs de canalisations déposées (en m)		
	Développement	Sécurité industrielle	Total	Abandonnées ou déposées	Réutilisées en fourreau	Total
Thiais	255	78	333	107	-	107
Villejuif	27	-	27	-	-	-
Vincennes	6	197	203	214	-	214
Vitry-sur-Seine	395	51	446	54	-	54
Total			7 351			7 326
VAL-D'OISE						
Andilly	10	1	11	1	-	1
Argenteuil	313	1 334	1 647	1 248	-	1 248
Arnouville	-	-	-	-	-	-
Attainville	-	-	-	-	-	-
Baillet-en-France	-	7	7	7	-	7
Belloy-en-France	312	-	312	-	-	-
Béthemont-la-Forêt	526	-	526	-	-	-
Bonneuil-en-France	-	-	-	-	-	-
Bouffémont	-	-	-	-	-	-
Chauvry	-	-	-	-	-	-
Deuil-la-Barre	-	26	26	104	-	104
Domont	731	0	731	-	-	-
Eaubonne	133	26	159	22	-	22
Enghien-les-Bains	47	71	118	258	63	321
Ermont	152	761	913	737	281	1 018
Fontenay-en-Parisis	-	-	-	4	-	4
Garges-lès-Gonnese	289	114	403	140	-	140
Gonesse	149	107	256	98	-	98
Goussainville	37	23	60	65	-	65
Groslay	118	72	190	60	33	93
Louvres	-	-	-	-	-	-
Margency	-	-	-	-	-	-
Moisselles	-	7	7	7	-	7
Montlignon	114	-	114	-	-	-
Montmagny	162	-	162	15	-	15
Montmorency	109	731	840	790	40	830
Montsoul	-	-	-	-	-	-
Piscop	-	-	-	-	-	-
Puiseux-en-France	54	4	58	49	-	49
Roissy-en-France	348	-	348	-	-	-
Saint-Brice-sous-Forêt	100	-	100	-	-	-
Saint-Gratien	126	352	478	135	167	302
Saint-Martin-du-Tertre	61	-	61	-	-	-
Sannois	-	40	40	40	-	40
Sarcelles	59	1	60	58	-	58
Soisy-sous-Montmorency	-	161	161	93	67	160
Le Thillay	39	-	39	-	-	-
Villaines-sous-Bois	-	-	-	-	-	-
Villiers-Adam	-	-	-	-	-	-
Villiers-le-Bel	59	1	60	223	-	223
Total			7 887			4 805
Total Sigeif	20 014	27 147	47 161	33 772	3 592	37 364

LISTE DES CHANTIERS D'UNE LONGUEUR SUPÉRIEURE À 300 M

	Code de l'affaire	Adresse	Quantité posée (en m)
YVELINES			
Rocquencourt	RV1-1103084	Zac du Bourg	458
Saint-Cyr-l'École	RV1-1206433	Zac Charles Renard	326
Versailles	RV1-1200329	Zac chantier Versailles	328
Total			1 112
ESSONNE			
Morangis	RV1-1402491	Avenue Charles-de-Gaulle	300
Villebon-sur-Yvette	RV1-1202323	Rue du Grand Dôme	390
Wissous	RV1-1205371	Rue Berger	1 026
Total			1 716
SEINE-SAINT-DENIS			
Stains	RV1-1300943	Rue du Moulin Neuf	373
Tremblay-en-France	RV1-1302321	Rue des Deux Cèdres. 9527 Roissy-en-France	471
Total			844
VAL-DE-MARNE			
Choisy-le-Roi	RV1-1305434	1, rue des Platanes. 94054 Orly	1 058
Total			1 058
VAL D'OISE			
Bonneuil-en-France	RV1-1301853	Route de Flandres	526
Domont	RV1-1001917	Zac des Poiriers	680
Total			1 206



OBSERVATIONS DU CONCESSIONNAIRE

Transitions...

La stratégie industrielle de GRDF est de garantir durablement un niveau optimal de sécurité des ouvrages. En 2014, le niveau d'investissement sur le Sigeif est légèrement en retrait par rapport à 2013. Ceci est la conséquence de la finalisation, conformément au contrat de service public, du programme d'investissement sur la résorption des conduites d'immeuble sensibles en plomb, qui n'a pas trouvé de relais immédiat sur d'autres actions. En 2015 et en 2016, le niveau d'investissements lié à l'adaptation et la sécurisation des ouvrages retrouve une dynamique comparable à celle de 2013, à la suite d'une réaffectation des investissements vers la modernisation des réseaux.

Le 21 novembre 2014, les associations de collectivités et de concédants avec GRDF ont engagé la concertation "Nouvelles données pour une nouvelle donne", apportant leur concours à la rédaction du décret fixant les données à présenter dans le compte rendu annuel de concession (CRAC). Le décret 2016-495, prévu par l'article 153 de la loi de transition

énergétique pour la croissance verte, a été publié le 21 avril 2016 par le ministère de l'Énergie. Il permet des avancées significatives, notamment sur les données financières.

Ainsi, il prévoit la transmission :

- > D'une analyse de la qualité de service rendu par le concessionnaire.
- > D'un inventaire des ouvrages en concession.
- > Des prévisions d'investissements futures sur les trois années civiles à venir.
- > De charges d'exploitation et d'investissement calculées à la maille de la concession, selon les principes de fixation du tarif de gestion du réseau retenu par la CRE.
- > D'un compte d'exploitation présentant la contribution du contrat de concession concerné à la pérennité.

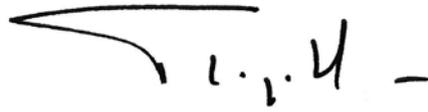
Le CRAC 2015 tient compte de ces avancées, notamment en intégrant un nouveau document appelé compte rendu économique de la concession (CREC).

Au-delà des contrôles, GRDF restera un partenaire engagé auprès du Sigeif pour innover au service des enjeux environnementaux et éco-

nomiques. Ainsi, des expérimentations de solutions innovantes, telles que celles de la PAC de Tremblay-en-France, mettant en évidence une économie de 50 % de la consommation en énergie, continueront à être menées. Dans le même sens, une expérimentation de micro-cogénération au gaz naturel sera initiée à Antony en 2016.

Rapport présenté à la Commission de suivi
du cahier des charges de distribution publique de gaz du Sigeif
du 1^{er} décembre 2016
et au Comité du 12 décembre 2016.

Le responsable chargé du contrôle des concessions,



Christophe Tampon-Lajarriette
Directeur général du Sigeif

Conception graphique, réalisation, typographie : Sigeif
Couverture : Kazoar - Illustrations pages 30-41-63-64 : Nando

Crédits photos :

Page 6 : ville de Levallois • Pages 8-38-48-50-86 : GRDF/Florence Brochoire • Page 12 : ville de Montrouge
Pages 15-79-114 : GRDF/Sandra Goussard • Pages 16-22-60-66-97 : GRDF/Gregory Brandel • Pages 65-71-74-80 : GRDF/Fred Furgol
Page 72 : Sigeif/DR • Page 82 : GRDF/Nicolas Beaumont

Imprimé en France sur papier provenant
de forêts gérées selon des principes conformes aux normes environnementales.